L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1460 - VENDREDI 26 JANVIER 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Congrès de l'AGPB à Dijon les 31 janvier et 1er février

Panorama de la filière céréalière régionale



Dijon Céréales

Le Congrès de l'AGPB (Association générale des producteurs de blé et autres céréales) se tiendra à Dijon du 31 janvier au 1er février. Le thème de ce congrès est la transformation de la filière pour renforcer sa compétitivité et créer de la valeur ajoutée. Mais augmenter la compétitivité des exploitations ce n'est pas seulement augmenter la productivité des surfaces, c'est aussi donner de la résilience aux systèmes agricoles en les aidant à encaisser les aléas climatiques et économiques. L'objectif étant d'optimiser le potentiel d'un système d'exploitation pris dans son ensemble pour, au final, améliorer le rapport bénéfice/coût qui conditionne la marge de l'agriculteur.

A l'occasion de ce congrès, nous vous proposons un tour d'horizon, non-exhaustif, de ce qui se pense, se construit et s'actualise en Côte d'Or et en Bourgogne-Franche-Comté.

Cahier central (pages 15 à 22)

Encarté avec cette édition: Dépliant Assurance Aviva (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Trophées de l'agriculture

L'innovation, une obligation



Nièvre

› Corbigny

«La priorité aujourd'hui c'est de sauver l'abattoir»



Yonne

› Puisaye-Forterre

Les atouts du bocage







Sommaire

Côte d'Or
04 • Cérémonie: L'innovation, une obligation
05 • Cantonales FDSEA: Du mal à comprendre
06 • Station de Créancey: Bien vêler, c'est gagné !
07 • MFR de Quetigny: «*Aime faire*» ton compost !

Nièvre
08 • Corbigny: «*La priorité aujourd'hui c'est de sauver l'abattoir*»
09 • Élevage: La filière volaille prend son envol
10 • Viticulture: Les Coteaux du Giennois fêtent Saint Vincent

Yonne
11 • Puisaye-Forterre: Les atouts du bocage
12 • Alysé: Une zone élargie à la Côte d'Or
13 • Union Charolais Croissance: Nouvelles ventes à venir
14 • Emploi: Tous les métiers s'écrivent au féminin

Dossier
15-22 • Spécial Congrès de l'AGPB

Région
23 • Vœux de la Région: «*Pour une région plus forte, plus durable, plus solidaire*»

Filières
24 • Élevage Production laitière: Retrouver une dynamique collective
25 • Cultures Fortes précipitations: La saturation en eau entraîne la perturbation des racines

Infos Services
27 • Pratique
28-29 • Analyse & Tendances
30-31 • Petites annonces
32-35 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Département de la Nièvre

Un loup photographié début janvier

Une photographie d'un grand canidé a été prise le 4 janvier 2018 sur la commune de Vauclaix à l'aide d'un piège photographique. L'analyse du cliché, effectuée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), met en évidence que les caractéristiques relevées sur cette image sont compatibles avec l'identification d'un loup (canis lupus).
Le site de la prise de vue est situé sur une ligne forestière dans une plantation de conifères.
A ce jour, seul un cliché a permis de photographier cet animal et aucune attaque de troupeau n'a été déclarée sur le département.
Cette espèce ayant une importante capacité de déplacement et de dispersion, notamment en phase de recherche de territoire, il est probable que cette observation relève d'une présence fortuite.
Le comité technique loup mis en place en janvier 2017 se réunit régulièrement avec l'ensemble des partenaires. Le réseau loup/lynx, instauré le 17 février 2017 pour le département, est désormais effectif et est constitué de 35 correspondants assermentés et formés.
Le prochain Comité Loup se tiendra courant février 2018 et permettra de faire le point sur les mesures de prévention relatives à la protection des troupeaux.
Il est rappelé que le loup n'est pas une menace pour l'homme. En tant qu'animal sauvage, il est extrêmement méfiant. Son odorat et son ouïe très développés lui permettent d'éviter autant que possible l'homme, et il fuit s'il se fait surprendre. Il est d'ailleurs très difficile de l'observer dans la nature.
Le loup est une espèce protégée, et à ce titre sont interdites toutes formes de détention, capture de mise à mort intentionnelle, de perturbation intentionnelle et de commerce.

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Loup Consultation publique du Plan Loup 2018-2023 jusqu'au 29 janvier

La consultation publique concernant le plan Loup 2018-2023 a débuté le 8 janvier et se clôturera le 29 janvier sur le site internet: http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/. À ce jour (NDLR: le 24 janvier), près de 2400 commentaires ont déjà été postés sur le site. «Le nouveau Plan se fixe pour objectif de conjuguer la protection de l'espèce et les activités d'élevage et de pastoralisme», selon un communiqué commun des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique. A l'issue de la consultation publique, «le nouveau plan et le dispositif réglementaire associé entreront en vigueur au début du mois de février 2018 après avis du Conseil national de la protection de la nature», ont annoncé les ministères.

▸PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

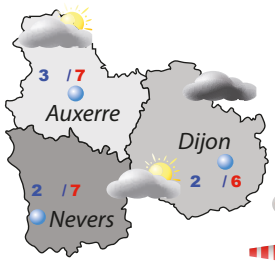
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Le Point Info Transmission Association : préparer son projet de cessation - transmission

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 26 Janvier

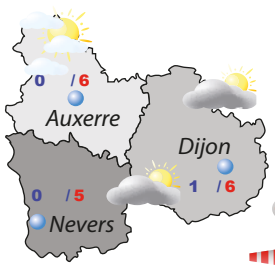


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 6 à 8 °C
Vents : Ouest 20 km/h

Ste Paule
Soleil : 08:20 - 17:38
Lune : 13:02 - 02:42

Samedi 27 Janvier



Éclaircies
Quelques nuages et de timides apparitions du soleil pour ce samedi.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 5 à 7 °C
Vents : Nord-Nord-Est 20 km/h

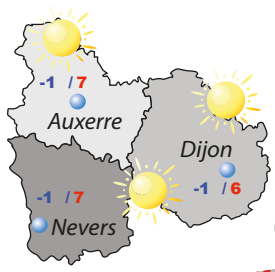
Ste Angèle
Soleil : 08:19 - 17:40
Lune : 13:42 - 03:54

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 28 Janvier



Agréable
Un temps agréable et pleinement ensoleillé s'annonce pour ce dimanche. Les vents seront faibles.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 6 à 8 °C
Vents : Nord-Nord-Est 10 km/h

St Th. d'Aquin
Soleil : 08:18 - 17:41
Lune : 14:31 - 05:06

Prévisions à 7 jours

Lundi 29 au Mercredi 31 Janvier :

Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective.

Vents : Sud à 20 km/h
T° mini. : 0 à 5 °C T° maxi. : 6 à 8 °C

Jeudi 01 au Dimanche 04 Février :

Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : -1 à 2 °C T° maxi. : 5 à 7 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Orientations de la politique agricole Française

Les agriculteurs attendent des mesures concrètes

Juste avant la fin des États généraux de l'alimentation, Ipsos et AgriAvis ont mené une étude auprès d'agriculteurs (principalement de grandes exploitations françaises) sur leur état d'esprit et leurs attentes vis-à-vis des orientations de la politique agricole Française.

Au lendemain des États généraux de l'alimentation, qui se sont clôturés le 21 décembre dernier, les agriculteurs ont fini l'année 2017 avec un moral toujours bas pour 19 % d'entre eux, mais en sensible progression toutefois: la part d'agriculteurs ayant le moral au plus bas est en baisse de 10 points par rapport au début d'année 2017. On note également un meilleur moral chez les éleveurs et les agriculteurs plus jeunes (moins de 40 ans) : près d'un quart d'entre eux déclare avoir le moral au beau fixe.

Dans ce contexte plutôt favorable, les États généraux de l'alimentation participent-ils à cette embellie ? La réponse est mitigée selon les agriculteurs interrogés : les États généraux suscitent surtout de l'attentisme (49 %) ou du pessimisme (46 %). Mais alors, que souhaitent privilégier les agriculteurs pour le modèle agricole de demain, et quelles orientations prendre pour répondre à leurs besoins ? Dans l'ensemble, les agriculteurs sont favorables au développement de filières courtes ou locales (63 %). La mise au point de solutions pour améliorer la productivité est souhaitée par 45 % des répondants. Améliorer la qualité (sanitaire et nutritionnelle) et diversifier les produits sont aussi des voies à privilégier selon près d'un tiers des agriculteurs.

Ces attentes sont toutefois à nuancer selon les types d'exploitations agricoles. Si le développement de filières courtes ou locales est une priorité très marquée pour les éleveurs (66 %) comme pour les exploitations de moins de 100 hectares (72 %), les agriculteurs en grandes cultures souhaitent avant tout le développement de solutions pour améliorer la productivité (62 %).

Fixer les prix en fonction du coût de production



Photo : J.C. Gutner

64 % des agriculteurs souhaiteraient fixer les prix de vente en fonction des coûts de production

Pour aller de l'avant, les agriculteurs souhaitent qu'une série de mesures soient prises pour soutenir positivement le développement de l'agriculture française et leur permettre de mieux vivre de leur métier. Concernant l'aspect technique, 60 % des agriculteurs veulent redonner plus d'importance au système de polyculture-élevage, un chiffre qui s'élève assez naturellement à 74 % chez les éleveurs. L'amélioration de la compétitivité grâce aux nouvelles technologies et l'agriculture de précision, souhaitée par près d'un agriculteur sur deux (48 %), est également une mesure phare, notamment en grandes cultures (59 %). Le développement des pratiques agro-écologiques arrive en 3ème position des stratégies à adopter (46 %), et ce quelles que soient les exploitations. Le développement des produits de biocontrôles est quant à lui souhaité par plus d'un quart des agriculteurs (28 %).

Pour accompagner ces évolutions, plusieurs mesures économiques sont également souhaitées par les agriculteurs du pays. Ainsi, la grande majorité (80 %) propose de taxer les importations de produits qui ne respectent pas les mêmes normes qualité et environnementales. Les attentes sont également fortes pour une meilleure répartition de la valeur au sein des filières de distribution : ainsi, 64 % des répondants souhaiteraient fixer les prix de vente en fonction des coûts de production. De même, 44 % souhaiteraient plus de transparence sur la redistribution des gains aux producteurs.

Les attentes sont donc grandes, notamment vis-à-vis des acteurs de la filière agricole (fabricants, fournisseurs…), pour évoluer vers une agriculture plus pérenne. Le développement par les fabricants de solutions ou produits innovants plus naturels, constitue l'attente la plus forte, pour 47 % des agriculteurs interrogés. 43 % d'entre eux voudraient quant à eux une agriculture de précision plus accessible, et 35 % attendent un réel accompagnement au changement par les conseillers techniques.

Valérie Godement

Focus Ce que disent les articles du projet de loi EGA

Agra Presse s'est procuré une version du projet de loi issu des États généraux de l'alimentation (EGA), déjà en discussion entre les acteurs fin décembre. Ses 19 articles sont encore débattus en interne avant une présentation au Conseil des ministres le 31 janvier. Extrait

• Seuil de revente à perte
Dans l'article 1, il est écrit que *«le prix d'achat effectif tel que défini au deuxième alinéa de l'article L.442-2 du Code de commerce est affecté d'un coefficient de 1,10 pour les [denrées alimentaires] revendues en l'état au consommateur»*. Cela s'appliquera *«à titre expérimental et pour une durée de deux ans»*. Un rapport sera remis au Parlement par le gouvernement pour évaluer cette mesure au bout de six mois.

• Encadrement des promotions
«Les avantages promotionnels accordés ne doivent pas être supérieurs à 34 % du prix de vente au consommateur», selon l'article 2. L'article s'applique *«à titre expérimental et pour une durée de deux ans»*, et un rapport d'évaluation sera remis au Parlement par le gouvernement au bout de six mois.

• Contrats et construction du prix
L'article 4 défini le *«prix abusivement bas»*, soit *«un prix de cession insuffisant pour couvrir les coûts de production, de transformation et de commercialisation du produit»*.
Il oblige à *«réparer le préjudice causé»* en faisant pratiquer par *«son fournisseur des prix de cession abusivement bas pour les produits agricoles et pour les denrées alimentaires»*.
L'article 5 développe et précise les conditions de la contractualisation. Les critères et modalités de détermination du prix dans ces contrats devront tenir compte *«d'un ou plusieurs indicateurs relatifs aux coûts de production en agriculture ou à l'évolution de ces coûts, d'un ou plusieurs indicateurs relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère l'acheteur»*.
Par ailleurs, *«les organisations interprofessionnelles reconnues définissent des indicateurs adaptés à la filière [...] et des recommandations sur la manière de les prendre en compte dans les critères et modalités de détermination, de révision et de renégociation du prix»* peut-on lire dans l'article 9.
L'article 10 énonce que l'Observatoire des prix et des marges élaborera *«des indicateurs relatifs aux coûts de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés»*.

• Rénovation des relations commerciales
L'article 3 diminue le délai de renégociation d'un accord en cas de déclenchement de la clause de renégociation, passant de deux à un mois. La clause de renégociation doit aussi intégrer *«un ou plusieurs indicateurs de prix des produits agricoles ou alimentaires, le cas échéant définis par accords interprofessionnels»*.
Les articles 6 et 7 concernent les contrôles et les sanctions en cas de non-respect des contrats ou des accords-cadres.

• Aggravation des sanctions en cas de maltraitance animale
L'article 15 prévoit des sanctions plus importantes en cas de manquement au bien-être animal.

• Plus de «local» dans la restauration collective
L'article 14 qui doit rentrer en vigueur en 2020, selon l'article 19, prévoit qu'*«une part significative de produits acquis en prenant en compte le cycle de vie du produit ou issus de l'agriculture biologique»* doit entrer dans l'approvisionnement des restaurants des établissements publics (école, hôpitaux, prisons, etc.). Un décret suivra.

• Amélioration de la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire
L'article 16 défini les objectifs de la lutte contre la précarité alimentaire. Un décret permettra de définir qui pourra *«recevoir des contributions publiques à la mise en œuvre de l'aide alimentaire»* et comment.

• Interdiction de promotion sur les produits phytosanitaires
L'article 18 interdit toute *«remise»*, *«ristourne»* ou *«rabais»* ainsi que tout *«échantillon gratuit»* délivré avec un achat lors de la vente de produits phytosanitaires. *«Toute pratique commerciale visant à contourner directement ou indirectement cette interdiction par l'attribution de remises, rabais ou ristournes sur une autre gamme de produits qui serait liée à l'achat de ces produits, est prohibée»*.

• Nettoyage du code du commerce et amélioration de la transparence
Délais de paiement, révision de la composition de la Commission d'examen des pratiques commerciales, disposition des conditions générales de ventes, etc. seront révisés ou précisés par ordonnances.

• Séparation du conseil et de la vente dans les produits phytosanitaires
L'article 12 prévoit de définir précisément, par ordonnance dans les six mois, les activités de conseil possibles lors de la vente de produits phytosanitaires.

• Renforcement du rôle du médiateur de la coopération
«Renforcer l'efficacité du médiateur de la coopération agricole» et *«modifier son mode de nomination et adapter les règles de gouvernance du Haut conseil de la coopération agricole»* sont prévus par ordonnance, dans les six mois, grâce par l'article 12.

• Renforcement de la transparence dans la redistribution des gains des coopératives
Des ordonnances, à paraître dans les six mois (article 12) permettront de *«définir les conditions de départ des associés des coopérateurs et renforcer la transparence dans la redistribution des gains des coopératives à leurs associés coopérateurs, et prévoir des sanctions permettant d'assurer l'effectivité de ces dispositions»*.

ED

Cérémonie

L'innovation, une obligation

Les Trophées de l'agriculture se sont déroulés lundi au Parc des expositions de Dijon.



Exploitants, partenaires et organisateurs réunis sur scène en fin de soirée.

Un cadre grandiose, un programme bien orchestré, des intervenants de qualité et des agriculteurs récompensés : la deuxième édition des Trophées de l'agriculture a tenu toutes ses promesses en ce début de semaine. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, a lancé la cérémonie en présentant ses vœux de la nouvelle année devant plus de 600 personnes.

Cohérence et bon sens

En «*pleine crise identitaire*», l'agriculture doit «*retrouver la place qui est la sienne et la reconnaissance qu'elle mérite au sein de notre société*». Les diverses attaques et autres procès d'intention adressés à l'encontre de métiers qui valorisent les territoires doivent enfin cesser. En 2018, «*la cohérence et le bon sens doivent l'emporter*». Pour cette nouvelle année, la profession mise beaucoup sur les États généraux de l'alimentation. En attendant ses déclinaisons, prévues dans les prochains mois, le monde agricole devra une fois encore faire face à de multiples aléas climatiques, de marché, sanitaires mais aussi politiques. Ce dernier -et nouveau- type d'aléa a la capacité, à lui seul, de mettre en danger une filière toute entière. La récente gestion de la FCO, les dossiers relatifs au glyphosate, aux biocarburants et au Ceta ont été cités par le président de la Chambre d'agriculture.

Troisième révolution industrielle

La soirée s'est poursuivie par une intervention de Luc Ferry, ancien ministre de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Le monde est aujourd'hui «*plongé dans une troisième révolution industrielle*», celle de l'intelligence artificielle. «*Innover n'est pas une option mais bien une obligation*» souligne le philosophe, qui invite les agriculteurs à «*prendre le pas du digital et innover autour du numérique sans plus attendre*». Le monde agricole «*n'a pas d'autre choix*» selon Luc Ferry, sous peine d'être définitivement distancé dans une concurrence mondialisée. La transition était toute trouvée pour remettre les Trophées de l'agriculture à des exploitants agricoles, groupements d'exploitants ou associations ayant mis en place des actions ou des initiatives «*remarquables*».

AURÉLIEN GENEST

Palmarès : Onze trophées décernés

Agriculture citoyenne (adaptation des pratiques en vue de préserver les ressources naturelles et transmettre un patrimoine nourricier en bon état) : syndicat de l'aire de lavage Brochon-Gevrey (représenté par Karine Serafin et Jean-Michel Guillon).
Agriculture d'avenir (exploitant installé depuis moins de cinq ans et dont le projet d'installation dénote par son ambition peu commune, son originalité et sa rentabilité) : Benoît Leduc (EARL du Patuet, Menessaire).
Agriculture intergénérationnelle (exploitation regroupant au moins deux générations et dont les moteurs sont la transmission des savoir-faire, des projets de développement, la qualité de vie et la transmissibilité de l'exploitation) : Flora, Jean, Guy et Gautier Loiseau (Gaec Loiseau, Meilly-sur-Rouvres).
Agriculture source d'énergie (exploitant qui utilise les produits connexes à l'exploitation pour produire de l'énergie destinée à être autoconsommée ou utilisée à l'extérieur) : Francis et John Lévèque (Gaec Lévèque frères, Chambain).
Agriculture numérique et connectée (mise en œuvre de technologies numériques avec pour objectif d'accroitre la compétitivité, ou d'optimiser la qualité et la traçabilité des produits, ou d'améliorer la qualité de vie l'exploitant) : Antoine Carré (Gaec du Giboux, Verrey-sous-Salmaise).
Agriculture créatrice de valeur ajoutée (réduction des intermédiaires, innovation technologique ou innovation sur le produit) : Armelle Dubois (EARL Varois et Couternon, Varois-et-Chaignot).
Agriculture pédagogique (activité de production agricole ayant vocation à accueillir dans le cadre scolaire ou extra-scolaire des visiteurs dans un but pédagogique) : Ecole en herbe (représentée par Lys Mony et Magalie Joliet).
Agriculture au service de la gastronomie (exploitant dont tout ou partie de la production participe à la valorisation des terroirs et à la qualité des tables gastronomiques de Côte-d'Or) : Alain et Caroline Bartkowiez (Gaec des Marronniers, Origny).
Agriculture de proximité (commercialisation de produits en circuits courts et de proximité, et favorisant le contact direct avec le consommateur) : Olivier Père (La Ferme du Château, Chevigny-Saint-Sauveur).
Agriculture performante et autonome (complémentarité des ateliers pour gagner en autonomie et performance économique) : Jean-François Thevenot (Gaec Thevenot, Jouey).
Coup de cœur du jury (exploitant dont la personnalité, la pluridisciplinarité ou l'engagement méritent un éclairage particulier) : Ludovic Maret (Poul'Et Compagnie, Saulon-la-Chapelle)

Congrès de l'AGPB les 31 janvier et 1er février à Dijon

«Prenez votre destin en main»

«En ce début d'année 2018, le climat est propice à la réflexion, mais aussi à l'action...syndicale.

La tenue du congrès à Dijon est une chance car :

• *cette association spécialisée soutient nos revendications*

• *après le prélèvement de 4,7% l'été dernier, la porte est ouverte à une redistribution après ce précédent créé par le ministre*
• *nous avons obtenu la reconduction, certes temporaire, mais quand même, du glyphosate*

• *notre département a travaillé et porte de nombreux dossiers : BOP, zones intermédiaires, R3 le gouvernement actuel a des méthodes sans préjugés, différentes des précédentes...*

Le ministre de l'Agriculture nous a reçus et doit revenir !

Ce congrès est donc l'occasion de nous mobiliser nombreux, pour soutenir les revendications légitimes de nos zones à faible potentiel. Si vous n'êtes pas encore inscrit, contactez la Fédé, les JA ou votre OS.

Prenez votre destin en main, ensemble nous devons peser. Bonne année 2018 et bon congrès !»



Jacques de Loisy, président de la commission productions végétales de la FDSEA

Cantonales FDSEA

Du mal à comprendre

L'assemblée cantonale d'Aignay/Baigneux a été l'occasion d'aborder le glyphosate et sa suppression, en présence de Yolaine de Courson.


La députée de la 4ème circonscription, entourée des deux présidents Clément Babouillard et Bernard Ehret.

Les assemblées cantonales de la FDSEA se succèdent dans le département. Cette série de réunions a été lancée le 12 janvier à Duesme, pour le canton commun d'Aignay-le-Duc et Baigneux-les-Juifs. En plus des adhérents locaux, les représentants syndicaux des cantons voisins, y compris les JA, étaient invités pour représenter l'ensemble du plateau châtillonnais.

Ça coince

La suppression annoncée du glyphosate dans trois ans a été discutée en présence de Yolaine de Courson.
La députée *«En marche»*, comme 54 autres de ses homologues du même groupe politique, avait demandé l'interdiction de l'herbicide *«le plus rapidement possible»* dans une tribune du *«Monde»* en octobre dernier, avant même que l'État et l'Europe ne se prononcent sur le sujet. *«Nous avons bien du mal à comprendre cette position, il était donc intéressant de connaître un peu mieux ses arguments»* confie Clément Babouillard, président du canton de Baigneux-les-Juifs. Dans son intervention, Yolaine de Courson a rappelé la dangerosité du glyphosate. La députée a justifiée sa position par rapport à celle de la société civile, *«ne voulant plus»* de cet herbicide.

Ne pas généraliser

Clément Babouillard a rétabli un certain nombre de vérités : *«en France, les agriculteurs ne traitent jamais les plantes avec du glyphosate. Les résidus trouvés ne sont pas la conséquence de leur travail mais plutôt de nos importations en provenance des États-Unis, du Canada et de plusieurs pays d'Amérique du Sud qui cultivent des OGM et qui traitent directement les plantes avec cet herbicide. Les matières premières qui contiennent ce produit ne sont pas les nôtres. Mais c'est pourtant nous qui sommes pénalisés, une fois de plus»*.

Le ministre viendra t-il ?

Clément Babouillard a averti la députée sur ces prochaines prises de positions : *«j'espère qu'elles ne mettront pas en péril l'économie des exploitations agricoles de notre secteur. Notre syndicat n'exclut pas une petite action syndicale afin d'exprimer notre mécontentement. Un certain nombre de choses ne tournent pas rond dans notre pays. Un autre exemple est la non-venue de Stéphane Travert, le ministre de l'agriculture. Celui-ci n'avait pas pu venir le 10 août dans une exploitation de notre commune. Il avait pourtant promis de revenir à la rentrée, constater la réalité de nos zones à faibles potentiels, mais nous l'attendons toujours! Nous espérons qu'il trouvera enfin le temps lors de se venue à Dijon au congrès de l'Association générale des producteurs de blé. Madame la députée, merci de lui transmettre le message si vous le croisez»*. Dans la foulée, Clément Babouillard et Bernard Ehret ont donné rendez-vous à tous les producteurs céréaliers le 31 janvier et le 1er février au Parc des Expositions pour la tenue du congrès de l'AGPB : *«pas moins de 150 places sont prévues pour les producteurs locaux, ce rendez-vous est très important pour notre territoire, nous devons nous y rendre nombreux»*.

Le parc discuté

Le dossier du Parc national des forêts de Champagne-Bourgogne était lui aussi à l'agenda. Thierry Ronot, responsable du dossier à la FDSEA de Côte-d'Or a rappelé la position des agriculteurs -inchangée depuis des mois- à Yolaine de Courson. La décision de concrétiser au non le projet sera prise au maximum en février 2019.

AURÉLIEN GENEST

Un coup de frein certain

Un autre sujet, davantage rural, a été discuté lors de cette assemblée cantonale : celui de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée sur les routes secondaires de 90 à 80 km/h, annoncé trois jours plus tôt par le Premier ministre Edouard Philippe. «*Cette mesure sera un coup de frein supplémentaire pour notre territoire*» regrette Clément Babouillard, «*ici, nous avons beaucoup de lignes droites, sur lesquelles il n'y a déjà pas grand monde et sur lesquelles la vitesse de 90 km/h est déjà difficile à tenir. Ce n'est pas avec ce genre de mesures que nous attirerons du monde, c'est certain*».

FDSEA

Le bio fait le plein

Une réunion d'informations sur l'agriculture biologique s'est tenue le 8 janvier à Bretenière.


Les exploitants se sont entretenus avec la DDT et ont pu poser des questions spécifiques à leur exploitation.

Le bio fait partie des dossiers les plus en vue ces temps-ci : une réunion organisée ce début d'année à la Maison de l'agriculture a été riche en enseignements pour les agriculteurs ayant fait le déplacement. Sous l'initiative de la FDSEA de Côte-d'Or, la DDT est venue aborder différents sujets.
Un point sur les aides versées et restant à recevoir sur les campagnes 2015 à 2017 a notamment été dressé. Un rappel des règles de plafonnement qui s'appliquent aux exploitations en conversion ou en maintien en fonction des cofinancements des agences de l'eau a aussi été établi. La maquette financière du deuxième pilier validée par le Conseil régional en décembre 2017 pour les prochaines campagnes a été présentée.
Les délais de paiement faisaient partie des sujets les plus attendus. Le paiement des aides à l'agriculture bio constituait le dernier chantier d'importance de la mise en œuvre de la réforme de la Pac 2015. Cette réforme a entrainé une refonte totale des logiciels de déclaration et d'instruction des demandes d'aides Pac des agriculteurs. Des apports de trésorerie avaient été versés dans l'attente des paiements définitifs. Ces derniers ont pour la plupart été réalisés en novembre et décembre 2017, au titre de l'année 2015. Les paiements pour les annuités 2016 et 2017 vont maintenant s'enchainer dans le courant de l'année 2018, avec l'objectif de retrouver un calendrier normal pour la campagne Pac 2018 (paiement envisagé tout début 2019). L'enveloppe de la nouvelle maquette Bourgogne est pour sa part consommée aujourd'hui à hauteur de 89%, ce qui limite les possibilités pour les nouveaux convertis (des décisions nationales sont attendues sur le montant du transfert du 1er pilier dédié aux mesures régionales, hors ICHN).

Positions syndicales

Fabrice Genin, vice-président de la FDSEA de côte-d'Or, participait à ce rendez-vous de début d'année : «*L'existence d'un marché porteur doit rester le plus important pour se lancer dans le bio, il ne faut surtout se convertir parce qu'il y a des aides qui pourraient être tentantes compte tenu du contexte agricole. Nous sentons déjà une première tendance baissière, il y aura des limites à ces soutiens, comme en conventionnel*». Dans un contexte de fortes conversions à l'agriculture biologique, l'un des enjeux pour la FNSEA est de pouvoir répondre aux attentes de ses adhérents. En bio comme en conventionnel, la FNSEA milite pour la juste rémunération des producteurs. La FNSEA se mobilise pour que le montant des enveloppes notifiées à Bruxelles par la France soit conforme aux annonces.

Station de Créancey

Bien vêler, c'est gagné !

La vente aux enchères du GIE Charolais Évaluation approche à grand pas. Rencontre avec un éleveur arnétois habitué de ce rendez-vous du début d'année.

J-15 pour la vente de Créancey. De nombreux éleveurs ont coché l'évènement depuis plusieurs semaines sur leur agenda. Jean-Philippe Bizouard en fait partie et fera le déplacement comme tous les ans au pôle agricole. Cet éleveur de 160 mères charolaises à l'EARL de Contaut sur la commune de Mimeure à côté d'Arnay-le-Duc n'achète pas tous les ans, mais se rend quoiqu'il arrive à Créancey pour *«au moins»* assister à ce rendez-vous incontournable de l'élevage côte-d'orien. *«Cette journée marque un peu la sortie de l'hiver, c'est un plaisir de se retrouver entre éleveurs»* confie l'Arnétois, qui travaille avec un salarié sur son exploitation, vendant ses broutards et femelles engraissées à Feder.



Jean-Philippe Bizouard s'est déjà procuré quatre taureaux à Créancey. Ici, l'un des produits de son dernier achat. Cette année, treize veaux seront estampillés *«Facilités de Vêlage»* (critères : poids à la naissance inférieur ou égal à 50 kg (moyenne raciale), Ifnais du père et Ifnais de la mère supérieurs ou égaux à 98, moyennes des index Facilité de naissance (IFNAIS) des parents supérieures ou égales à 104).

Une pleine satisfaction

Le Côte-d'orien de 44 ans a déjà acheté à quatre reprises à Créancey, à chaque fois des taureaux à génisses : *«j'insémine un certain nombre de vaches. Pour le reste, je recherche des taureaux de ce type, qui amènent des facilités de naissance. Je suis pleinement satisfait des achats que j'ai déjà réalisés à la station. Il n'y a pas photo concernant les résultats. Dans plus de 80% des vêlages, je n'ai désormais plus du tout à intervenir. J'ai divisé le nombre d'interventions vétérinaires par trois»*. Le choix proposé à la station d'évaluation satisfait l'éleveur: *«une dizaine d'animaux sont susceptibles de m'intéresser à chaque édition. Le protocole mis en place à la station est intéressant, tout comme la comparaison entre les veaux. Ce n'est pas possible de raisonner de la même façon en ferme. Plusieurs jours avant la vente, quand il me faut un reproducteur, j'utilise le site internet de la station pour faire un premier tri. Je regarde la parenté, les index comme l'Ifnais (traduit l'aptitude à produire des veaux qui naissent facilement grâce à un poids faible et/ou à une morphologie adaptée) et l'AVel (aptitude au vêlage). Toutes les informations sont bonnes à prendre. Les critères sur le papier prennent plus d'importance que l'apparence de la bête pour ce type de vente et ce type d'animal que je recherche. Avant la station, pour trouver un bon taureau, c'était un peu une chance sur deux. Pour l'instant, ça marche à chaque fois, je touche du bois !»*

Qualité assurée

Lorsqu'il envisage de se procurer un reproducteur, Jean-Philippe Bizouard se fixe à chaque fois des limites de prix : *«cela m'évite d'avoir de mauvaise surprise car les enchères montent parfois très vite. Mais quoiqu'il arrive, les taureaux de la station ne sont pas forcément plus chers qu'ailleurs, surtout quand on considère leurs performances qui peuvent très vite amortir l'investissement réalisé»*. L'éleveur arnétois n'a aucune idée du futur résultat de cette édition : *«les broutards ne vont pas trop mal en ce moment mais pour les vaches c'est la cata... Alors je ne sais vraiment pas ce que cette édition peut donner. De toute façon, des taureaux, il en faudra toujours et là, il y a la qualité assurée. C'est une sécurité pour les acheteurs»*.

AURÉLIEN GENEST

Assemblée du GIE et visite de la station

Le GIE Charolais Évaluation tenait son assemblée générale le 17 janvier avec une réunion en salle suivie d'un déjeuner et d'une visite de la station. Les derniers détails de l'organisation du 9 février ont été peaufinés. On ne change pas une méthode qui gagne : le schéma de l'évènement est conduit à l'identique avec une ouverture au public à partir de 10 heures le jour J.
Un déjeuner avec du filet de bœuf sera proposé avant le lancement de la vente prévu à 14 heures. Les résultats techniques de l'ensemble des veaux sont très satisfaisants pour l'instant. La communication autour de l'évènement va bientôt battre son plein dans les médias et sur internet, sans oublier l'inégalable bouche à oreille.

Voici la liste des naisseurs participants à cette édition 2018 : EARL Guenot Nicolas, Gaec Ménétrier-Parizot, Gaec de Pergeot, Gaec Gheeraert, SCEA Lucotte Jean-Marc, Gaec Terrand, EARL Virely, EARL Lechenault, Gaec Noireaut, François Lucand, Gaec Laligant, Gaec de Saint Roch, Thomas Morin, Gaec de la Fontaine, EARL La Colombière, Gaec Lechenault Frères, Gaec Baulot Yannick et Xavier, Gaec Mimeur Jean et Fils, EARL Poillot Boyer, EARL Tursin, Sébastien Tursin, Gaec Henriot, EARL de Vaudrecourt, EARL de Petrange Semin, Gaec Laudet, Gaec de Fontaine Blanche, EARL Berger Stéphane, EARL Dominique Compot, Julien Demongeot, Cédric Leclerc, EARL des quatre saisons, Gaec des Châtaigners, Gaec des engoulevents, Gaec du grand Monetois, Gaec Pilorge, Gaec Comeau, Gaec Jacob, Anthony Amand.



Bâtiments

Ça démarre lundi

Dix visites de bâtiments sont organisées la semaine prochaine dans le département.

Grosse semaine en perspective ! Pas moins de dix exploitations agricoles ouvrent leurs portes du 29 janvier au 2 février[1]. Il y en aura pour tout le monde: les élevages bovins allaitants, bovins laitiers, ovins et caprins sont concernés (voir le programme exhaustif dans notre dernière édition).
La première visite débutera lundi matin, à 10 heures, au Gaec du Métolant à Avelanges chez Jean-Michel Moyemont et sa fille Auriane, qui vient de s'installer dans un élevage de 40 chèvres Alpines chamoisées. La jeune femme de 25 ans dispose d'un atelier de transformation fromagère avec un point de vente.
Les visiteurs pourront découvrir un bâtiment fermé en bois donnant pleine satisfaction avec une salle de traite de 12 places.
L'ancienne élève de BTS Acse à Fauverney présentera ses différentes démarches et ses projets, avant et d'échanger librement avec les participants. Renseignements : 06 67 42 74 55 ou page Facebook *«Les Biquettes d'Aur»*.

AURÉLIEN GENEST

(1) Précision pour vendredi 2 février : contrairement à ce qui a été annoncé dans notre dernière édition, le Gaec Pageot Gouget à Aisy-sous-Thil ouvrira ses portes à 10 heures et non 14 heures. La visite de l'EARL Drot Bourdieu à Beaune débutera à 14 heures et non en matinée.

Ça repart en avril

La vente au magasin reprendra au mois d'avril le mercredi et samedi de 15 heures à 18 heures. Auriane Moyemont fabrique essentiellement des fromages frais, affinés, secs, mais aussi des bûches natures, cendrées, faisselle et des aromatisés (poivre, herbe de Provence). Pleine d'idées, Auriane Moyemont se testera dans la réalisation de nouveaux produits, avec de nouveaux arômes, de la tomme et des bouchons *«apéro»* si la quantité de lait le permet.


Auriane Moyemont, dans son bâtiment en bois dédié à l'élevage caprin.

MFR de Quetigny

«Aime faire ton compost !»

Quatre étudiantes de BTS préparent leur projet d'initiative et de communication autour du recyclage de déchets.



Morgane Duthu, Armelle Catraud, Clémentine Smets et Zoé Guillaume sont en BTSA *«Développement, animations des territoires ruraux»*.

Comment fonctionne un compost ? Quels produits trier et quels sont ses intérêts ? Des étudiantes de la maison familiale rurale de Quetigny travaillent actuellement sur le sujet dans le cadre de leur Pic, le traditionnel travail confié aux BTS première année. Avec *«Aime faire ton compost»*, les quatre jeunes filles veulent sensibiliser les élèves de leur établissement à l'environnement et aux atouts du recyclage. Une journée d'animations et de construction du compost sera organisée fin mars dans le jardin de la MFR. *«Les élèves de Quatrième Nature et Services seront notamment associés, la thématique répond à leur programme scolaire»* indiquent Morgane, Armelle, Clémentine et Zoé, *«l'idée est de recycler la plus grande partie des déchets issus de notre self. La démarche du compost n'est pas très compliquée, il suffit d'un peu de temps et d'organisation car il faut faire du tri. Le plus difficile est sans doute de savoir changer ses habitudes et d'adopter les bons gestes! Nous présenterons tout ceci dans la semaine du 19 mars, la date précise sera prochainement communiquée»*.

Cap sur la com'

Partie intégrante du Pic, la communication va prochainement débuter avec la mise en ligne d'un évènement Facebook. Des affiches seront aussi éditées, comme des dépliants qui seront distribués dans toute la maison familiale. Morgane, Armelle, Clémentine et Zoé prennent leur projet très à cœur et souhaitent que leur travail perdure une fois leur projet terminé : *«nous voudrions qu'un maximum de personnes l'utilisent au quotidien, c'est le but de nos travaux. A la MFR, chaque classe assure des services divers et variés chaque semaine, tout le monde est concerné. Notre école accueille aussi un public extérieur les week-ends et durant les vacances scolaires, nous voudrions aussi les sensibiliser, tout comme les autres jeunes des MFR de la région avec qui Quetigny entretient de nombreuses relations. Nous étudions également l'hypothèse d'établir un partenariat avec les jardins partagés de Quetigny»*.

Aurélien Genest

Les MFR ont fait leur pub



Les Maisons familiales rurales de Côte-d'Or organisaient un forum des métiers le 13 janvier au Parc de l'Arquebuse à Dijon. La venue d'une centaine de familles a été recensée, chacune d'entre elles a pu échanger avec des élèves et des responsables des établissements, comme ici Alain Banon et Sophie Mollot représentant respectivement les MFR de l'Auxois Sud Morvan et de Quetigny. Les Maisons familiales permettent de *«réussir autrement»* grâce à leurs formations par alternance ou par apprentissage. Les visiteurs ont fait connaissance avec les contenus des formations, la pédagogie de l'alternance, mais aussi avec les spécificités d'accueil et d'accompagnement. L'ensemble des MFR de la région ouvriront gratuitement leurs portes les 3 février et le 3 mars.

► Agenda

27/01 Exposition-vente charolais à Arnay

Le comice agricole arnétois organise une exposition-vente de bovins reproducteurs ce samedi 27 janvier en matinée. Cette manifestation sera l'occasion de se procurer un taureau à l'approche de la mise à la reproduction.

Du 29/01 au 02/02 Portes ouvertes bâtiments

Comme chaque année, la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, Côte-d'Or Conseil Elevage, le Syndicat d'Elevage Ovin ainsi que le GDS organisent dix portes ouvertes bâtiments du lundi 29 janvier au vendredi 2 février. Le programme complet est à retrouver dans la prochaine édition de Terres de Bourgogne. Renseignements : Chambre d'agriculture de Pouilly-en-Auxois au 03 80 90 89 09 ou Côte-d'Or Conseil Élevage au 03 80 68 67 10. Précision pour vendredi 2 février: contrairement à ce qui a été annoncé dans notre dernière édition, le Gaec Pageot Gouget à Aisy-sous-Thil ouvrira ses portes à 10h00 et non 14h00. La visite de l'EARL Drot Bourdieu à Beaune débutera à 14h00 et non en matinée.

06/02 Assemblées de Côte-d'Or Conseil Élevage

L'assemblée générale de Côte-d'Or Conseil Élevage aura lieu mardi 6 février à 10h00 à la salle polyvalente des Petits Ormeaux à Marcilly-sur-Tille. Ce rendez-vous sera suivi, à 11h30, de l'assemblée générale extraordinaire avec, à l'ordre du jour, les opérations de fusion.

Cantonales FDSEA

Les assemblées cantonales de la FDSEA de Côte-d'Or se poursuivent. Genlis : 26 janvier à 10 heures à la salle les Glorieux, Seurre : 26 janvier à 14h00 à la salle de la coopérative, Semur-en-Auxois : 26 janvier à 14h00 au complexe sportif d'Époisses, Nuits-Saint-Gorges : 2 février à 14h00 à la mairie de Comblanchien, Beaune : 5 février à 14h00 à la salle Cérévia, Selongey : 6 février à 9h30 à la salle info, Auxonne/Pontailler le 6 février à 14h00 à la salle des halles à Auxonne.

► Formations

01/02/2018 à Bretenière Test: Renouvellement certificat décideur en entreprise soumise à agrément
Renseignements, inscriptions : Corinne Delage, CA21 - 03 80 90 68 74 - corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

Du 13/02 au 27/03/2018 Cap Circuits Courts
Renseignements, inscriptions : Francine Schwik, CA21 - 03 80 68 66 49 - francine.schwick@cote-dor.chambagri.fr

13 et 15/02/2018 Mieux communiquer pour mieux réussir
Renseignements / inscriptions : Maëlle Sureau, JA21 - 03 80 68 67 72 - ja21-installation@wanadoo.fr

27/02/2018 à Mirebeau sur Bèze Optimiser le potentiel des prairies
Renseignements, inscriptions : Marie-Claude Guerrier, CA21 – 03 80 90 68 76 – marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr ou Jean-François DESSOLIN, ECEL21 – 03 80 68 67 10

06 et 14/03/2018 - Bretenière Communiquer sur les réseaux sociaux
Renseignements, inscriptions : Francine Schwick, CA21 - 03 80 68 66 49 - francine.schwick@cote-dor.chambagri.fr

FERMES OUVERTES
CHAPUIS FRÈRES
21450 Saint Marc sur Seine
Tél. : 03 80 93 22 28


Stabulation 40 chèvres
Lundi 29 janvier 10h-12h
Auriane MOYEMONT
Avelanges (21120)
«Un confort de travail»


Stabulation 80 vaches
Lundi 29 janvier 14h-17h
Famille LACOMBE- FAIVRE
Blessey, Source Seine (21290)
«Des données fiables, précises et exploitables»



Robot de traite
Vend. 2 fév.10h-12het14h-17h
Thomas BOURDIEU NORMAND
Challanges, Beaune (21200)
«Je suis serein grâce au service Chapuis»

DeLaval *«La Liberté de choisir»*
Alexis CHAPUIS - 07 78 87 26 57

▶ Agenda

01/02 Ateliers climat

Le Parc naturel régional du Morvan et Alterre Bourgogne Franche-Comté organisent des ateliers climat à destination des acteurs de l'eau des bassins versant de la Cure Amont et de l'Yonne Amont, le jeudi 1er février à Montreuillon.
Les ateliers seront l'occasion d'échanger sur le changement climatique et ses impacts sur la ressource en eau de notre territoire et d'imaginer le futur territoire du bassin versant grâce à un travail créatif de prospective territoriale.
Renseignements : Maria Galiana, 03 86 78 79 26
Laure Jouglard : 03 86 78 79 39

05-09/02 Banc d'essai moteur et vérification d'outils de levage

La Fédération Cuma Bourgogne organise des passages de tracteur au banc d'essai moteur ainsi que la vérification d'engin de levage, que vous soyez adhérent de Cuma ou non. Le passage dure une heure, les tests se déroulent sur un seul site, généralement une cour de ferme au centre géographique des inscrits.
Les tarifs sont de 120€ HT pour les tracteurs au banc d'essai et de 42€ à 74€HT pour les vérifications d'engin de levage.
Inscription avant le 2 février auprès des animateurs Cuma au 03 86 93 40 29 ou par mail à bourgogne.58@cuma.fr

27/02 Agriculteurs bio

Le Groupement des agriculteurs bio de la Nièvre tiendra son assemblée générale mardi 27 février à 14h à St Saulge.

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Corbigny

«La priorité aujourd'hui c'est de sauver l'abattoir»

Les responsables de la FDSEA de la Nièvre, réunis mercredi 17 janvier au côté des élus territoriaux, ont lancé un appel aux agriculteurs nivernais afin que s'organise une reprise des activités de l'abattoir de Corbigny. Un outil qui emploie sur la commune quelques 36 salariés.



De gauche à droite : Emmanuel Bernard, président de la section bovine de la FDSEA de la Nièvre, Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA de la Nièvre et Maryse Peltier, maire de Corbigny, ont animé la réunion sur l'abattoir de Corbigny.

«Est-ce qu'on va lancer un réapprovisionnement ?». C'était la question à l'ordre du jour de la réunion qui s'est tenue mercredi 17 janvier en mairie de Corbigny au sujet du devenir de l'abattoir, un outil de proximité qui emploie à Corbigny quelque 36 salariés. Une réunion qui fait suite à l'annonce du groupe Sicarev de se retirer des activités du site, et d'accompagner un projet de reprise dans un délai de 18 mois. «*Il faut rebâtir un modèle économique. La commune et la communauté de communes sont prêts à soutenir le projet financièrement et la FDSEA est prête à aider, notamment sur le plan administratif, un groupe d'agriculteurs qui seraient prêts à se rendre disponible*», a déclaré en préambule de cette réunion Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA de la Nièvre.

Un enjeu territorial

Si l'abattoir représente un volume de 2200 tonnes abattu chaque année, il permet surtout aux agriculteurs de la zone de Corbigny de disposer d'un véritable outil de proximité, limitant notamment les temps de transport des animaux. Emmanuel Bernard, président de la section bovine de la FDSEA 58, en a dégagé les principaux atouts stratégiques. Propriété de la commune, l'abattoir de Corbigny dispose notamment d'un atelier de transformation qui appartient à Sicarev, d'une activité bio régulière et d'un faible temps de transport des animaux avant abattage. Autant d'éléments positifs qui font de l'abattoir de Corbigny un outil stratégique pour le rayonnement du territoire.

Des agriculteurs inquiets

«Pourquoi n'a-t-on pas été alerté de ce qui se passait ? Pourquoi les agriculteurs n'ont-ils pas défendu les activités de l'abattoir ? S'est inquiété un agriculteur, ajoutant : Le souci c'est de trouver des personnes capables de nous acheter des vaches. Et il faut que tout le monde joue le jeu, parce qu'on est dans un département dont la population diminue. Je fais partie des gens qui défendent et croient au projet mais il faut être vigilant.»
«On ne peut pas être attaché à la liberté d'entreprise et aller faire le procès à une organisation économique. À partir du moment où Sicarev est simplement utilisateur de l'abattoir, on ne peut rien leur reprocher. Et les dirigeants sont prêts à nous laisser du temps pour organiser la reprise,» a rappelé Stéphane Aurousseau. *«Nous n'irons pas à la FDSEA dans une démarche conflictuelle avec la Sicarev. Aujourd'hui la priorité c'est de sauver l'abattoir»*.
Philippe Guillien relayait le propos : «*Il serait dommage que nous qui avons l'outil ne fassions rien pour le faire fonctionner, quand on voit des territoires qui n'ont pas cette chance là.»*

Un enjeu économique

«Moi je suis prêt à accompagner tout ce que tu veux puisque je suis client de l'abattoir. Mais j'aimerais savoir ce que va devenir le personnel ?», questionnait un agriculteur. «*Cela fait partie des questions à se poser»*, répondait Stéphane Aurousseau. «*Mais tout est possible. On peut attendre aussi que la Sicarev règle le problème du personnel. On peut aussi se dire que c'est bien de conserver une partie ou tout du personnel qui est compétent. Il faut travailler sur le sujet.»*
Un point qu'a éclairci Vincent Pommery, agriculteur, membre de la Cyalin et du bureau Sicarev. *«Il y a aujourd'hui des discussions avec les salariés pour aller dans le sens d'une préservation des emplois.»*
La mairie de Corbigny, propriétaire de l'abattoir, participe par ailleurs financièrement au budget de fonctionnement du site, comme l'a précisé le maire Maryse Peltier : «*Ce budget s'élève à 230 000 € en tout, dont 100 000€ rajoutés chaque année pour boucler l'exercice.*» Quatre M€ avaient été empruntés par la mairie en 2006, que celle-ci doit rembourser jusqu'en 2035. Un engagement sur 17 ans qui renforce encore l'enjeu économique de la reprise et de la préservation de l'abattoir. «*Chaque année un audit est réalisé et le dernier est tout à fait satisfaisant*», a par ailleurs ajouté Maryse Peltier. Cela laisse la place à une réflexion réelle sur le développement d'un nouveau modèle économique et sur la capacité à exploiter de nouveaux créneaux tels que le haché par exemple. Un créneau économique de taille puisqu'aujourd'hui en France, comme l'a rappelé Emmanuel Bernard, 50% de la viande consommée est hachée et que 70% est produite par un seul opérateur.
Concernant l'approvisionnement des collectivités, et l'interrogation d'un agriculteur sur la capacité à répondre à des appels d'offre, Émmanuel Bernard a insisté sur la nécessité de *«chercher du développement et de faire progresser la part de viande nivernaise consommée par des nivernais mais aussi de ne pas voler le marché des autres.»* Sans oublier l'importance de faire progresser l'atelier de découpe. Enfin, Stéphane Aurousseau concluait : «*On est dans une période de l'histoire où la consommation évolue. Il faut être attentif à ce que l'on consomme. Et ceci est notre atout, car le meilleur c'est chez nous. La question de l'abattoir est vraiment une question cruciale, à laquelle sont sensibles aussi les habitants. Si on a un modèle économique nouveau à construire, les habitants sont prêts à s'engager»*
Une première réunion du comité de pilotage devait se tenir jeudi 18 janvier.



La population avait répondu présente lors de cette réunion.

CÉLINE CLÉMENT



Élevage

La filière volaille prend son envol

La filière volaille compte peu d'éleveurs dans le département. Et pourtant, c'est bien une opportunité intéressante à saisir dans un secteur touché par la crise, que ce soit pour une activité de diversification ou pour un temps plein.


Les agriculteurs sont venus nombreux à cette seconde édition de la journée volailles, organisée par la FDSEA de la Nièvre.

La seconde édition de la Journée Volailles, organisée jeudi 18 janvier par la FDSEA de la Nièvre en partenariat avec le groupe Sanders, sur la commune de Brèves, a de nouveau rempli sa mission : faire découvrir une filière porteuse et pleine d'avenir. L'aviculture compte en effet quelque 14 000 éleveurs en France, et le pays se situe au deuxième rang de la production mondiale (chiffres 2014). Si la filière est encore peu développée dans la Nièvre, le département intéresse néanmoins les principaux organismes de production à l'exemple du groupe Sanders. Celui-ci avait répondu à l'invitation de la FDSEA jeudi afin de prendre part à la Journée Volailles. L'occasion pour le groupe de présenter ses activités mais également de rencontrer les éleveurs du territoire. Une trentaine avaient répondu à l'appel. «*C'est une filière qui demande à être développée*», explique Sabrina Maxime, technicienne chez Sanders. «*Il y a de plus en plus de débouchés en France. On nous demande de compenser le manque dû à l'historique de l'entreprise Doux. De plus il y a une forte demande des consommateurs, la volaille va bientôt dépasser le porc. Et c'est la seule filière où il y a une garantie de débouchés. Nous, nous nous engageons à fournir le poussin et l'aliment.*» La filière présente en effet de belles perspectives de croissance. La volaille, viande diététique vendue à un bon rapport qualité/prix, a la cote auprès des consommateurs. Elle peut représenter un bon complément d'activité, voire même un temps plein pour les éleveurs. «*Les besoins sont importants notamment en production conventionnelle, laquelle représente 65% de la production nationale*», précise Gwenael Tregaro, responsable de Sanders Clermont Nutrition. «*Par ailleurs le groupe cherche principalement de la dinde mais aussi du poulet.*» Sanders produit un volume annuel de 35 000 dindes, 25 000 poulets et 12 500 labels, un volume qu'il souhaite encore voir augmenter dans les prochaines années.

La dinde et le poulet, c'est dans ce créneau que s'est lancé l'an dernier Loïc Perreau, un jeune éleveur nivernais de 26 ans. Il avait ouvert les portes de son exploitation au lieu-dit Sur Yonne afin de faire partager son expérience. Un bâtiment de 1500 m² qui peut abriter jusqu'à 33 000 poulets ou 12 000 dindes. «*Avant je travaillais sur la ferme de mes parents, une exploitation familiale en bovins et céréales*», explique l'agriculteur. «*Je souhaitais m'installer mais ne trouvant pas de terrain, je me suis lancé. C'est quelque chose qui m'a toujours plu et aujourd'hui je sais que je vais amortir mon investissement.*» La garantie de débouchés sur le long terme est en effet un argument non négligeable pour pousser des éleveurs touchés par la crise à se lancer dans cette filière.


Un technicien du groupe Sanders présente le fonctionnement d'un bâtiment d'élevage de volaille.


Ici jusqu'à 33 000 poulets ou 12 000 dindes sont élevés sur paille.

CÉLINE CLÉMENT


Gwenael Tregaro, responsable de Sanders Clermont nutrition et Loïc Perreau, un éleveur de volailles nivernais qui s'est installé l'an dernier à Brèves..

CHAROLAIS CROISSANCE
CIALYN
Centre d'Elevage
Station d'évaluation CHARMOY (89)
VENTES AUX ENCHÈRES
REPRODUCTEURS CHAROLAIS
31 janvier et 7 février 2018
Autre vente
21 février à Créancey (21)

informations et catalogues
www.charolaiscroissance.fr
• Guillaume Hamart:
06 20 97 23 93 / gha@cialyn.fr
• Bruno Elmanowsky:
06 09 82 85 46 / b.elmanowsky@cecna.fr

Viticulture

Les Coteaux du Giennois fêtent Saint Vincent

Les vignerons des Coteaux du Giennois se sont réunis samedi 20 janvier à Pougny afin de fêter Saint Vincent, le patron des vignerons. Autour d'un verre et de valeurs partagées, les habitants se sont mêlés à la fête.



Michel Langlois (à droite) a remis la statue de Saint Vincent, patron des vignerons, à Marc Thibault sur son domaine de Villargeau.

S'il est un concept qui rassemble encore et semble faire l'unanimité, c'est bien celui de terroir. Et quand celui-ci est de qualité, la fête n'en est que meilleure. Samedi 20 janvier à Pougny, l'art de bien vivre était sur toutes les lèvres. De même que les effluves fleuries des blanc, rouge et rosé des Coteaux du Giennois, la petite appellation qui monte, qui monte... En début d'après-midi, c'est Catherine et Michel Langlois, vignerons à Pougny, qui ouvraient le bal, invitant les convives à partager un verre de l'amitié dans les caves. Si le froid sévissait dehors, à l'intérieur l'ambiance réchauffait. *«Si on mettait un Sancerre à côté d'un Giennois, on pourrait se tromper, affirme Robert, un habitant de Pougny qui ne manquerait pour rien au monde la Saint-Vincent. Il y a 20 ans, c'était autre chose, maintenant c'est correct, les vignerons ont fait un travail merveilleux»*. Pas de plus belle récompense pour l'ensemble des vignerons de l'AOC, que l'appréciation du public et le plaisir à boire leurs vins. D'autant que 2017 sera un grand millésime, même si la quantité comme en 2016 n'était pas au rendez-vous. *«C'est une très bonne année en qualité, on a eu un très beau mois de septembre et ce millésime est typique, très intéressant en terme de qualité»*, résume le vigneron Marc Thibault.



La convivialité était au rendez-vous pour cette Saint-Vincent, qui rime avec les 20 ans de l'appellation Coteaux du Giennois.

Des vignerons passionnés

De plus en plus, les Coteaux du Giennois gagnent en notoriété. Une réussite que l'AOC tire en partie de sa communication, mais surtout d'un terroir de qualité que travaillent une quinzaine de vignerons passionnés. *«Aujourd'hui les visiteurs nous disent que les Coteaux du Giennois ont une vraie qualité, souligne Marc Thibault. De nouvelles générations sont venues s'installer et cultivent une vraie différenciation de terroir. La Saint-Vincent est l'occasion pour nous de faire venir les amateurs de vin dans nos caves. C'est ouvert, chaleureux et convivial. Il y a des habitués mais aussi des nouvelles têtes chaque année»*. Ce que confirme Michel Langlois, qui produit avec sa femme Catherine des Coteaux du Giennois, mais aussi du Pouilly Fumé, des Vals de Loire et des liqueurs : *«Au niveau géographique, on est sur le prolongement du Pouilly Fumé, donc il y a un terroir de qualité même si les Coteaux du Giennois sont des vins différents, plus fleuris. On fait aussi beaucoup de salons, ce qui permet de se faire connaître»*. Salon des vins de Loire Angers, Vino Vision à Paris, le planning est chargé. Et les vignerons motivés pour faire honneur à leur protecteur Saint Vincent. Chaque année, la statuette à l'effigie du patron des vignerons change de main. Samedi Michel Langlois l'a donc remis à Marc Thibault, viticulteur au domaine de Villargeau. Ce dernier a souhaité à tous une belle récolte : *«Aujourd'hui on a des vins qui commencent à être bien demandés, en France mais aussi aux Etats-Unis, en Angleterre. Mais il faut pour cela que l'on ait un peu de raisin. On a vécu des moments difficiles en 2016 et en 2017. Mais n'oublions pas que ce qui est fort dans le métier de vigneron, c'est d'allier les initiatives individuelles et collectives. Tout seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin»*. Un bel adage qui donnait le ton d'une fin d'après-midi conviviale.

CÉLINE CLÉMENT

Groupama

Les Jeunes Agriculteurs et Groupama officialisent un partenariat



En premier plan : Clément Blandin, Isabelle Chopin, Christophe Coichot. Au second plan : Cédric Bernier, Christophe Dewitte, Didier Tardivon

La signature de la convention de partenariat a eu lieu lundi 15 janvier à Saint-Péreuse, dans la Nièvre, entre Isabelle Chopin, présidente de la Fédération Groupama des Caisses locales de la Nièvre et Clément Blandin, président des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre. Cette signature officialise des relations fortes entre les deux OPA du département. Une vraie volonté affichée de vouloir mettre en place des actions communes sur le territoire : accompagnement des jeunes agriculteurs lors de manifestations, présentation d'expertises sur des thématiques en lien avec leur quotidien...

Une des premières illustrations de cette signature a été réalisée le 13 janvier, à Moux en Morvan, avec la présence de Groupama aux côtés des JA pour la réalisation de la traditionnelle finale dé-partementale du jugement de bétail. Un bel événement couronné par une participation importante !

A noter que Groupama, aide également les jeunes au moment de leur installation, moment toujours sensible, en proposant un accompagnement financier et des aides en terme de prévention.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Syndicalisme

Une soirée dédiée aux grandes cultures

La FDSEA de la Nièvre organise une soirée grandes cultures jeudi 8 février à 18h à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire. Thème de cette soirée : *«Moins d'intrants, plus de valeur ajoutée: quelle stratégie de développement pour nos zones intermédiaires?»* Didier Guyon, président de la section grandes cultures de la FDSEA, nous apporte son éclairage.

Pourquoi ce thème «Moins d'intrants, plus de valeur ajoutée, quelles stratégies de développement pour les zones intermédiaires?

«Le secteur des grandes cultures a été très touché ces dernières années par les aléas climatiques, qui ont touché nos récoltes, autant sur la qualité que la quantité. Il nous faudra demain faire face à ces aléas, aux pression maladie et insectes, avec une gamme toujours plus mince de produits de traitement.... c'est un peu la double peine ! Et comme les prix mondiaux ne sont pas non plus au rendez-vous, la plupart des productions de filières végétales affichent des exercices catastrophiques. Malgré cela, n'y a t-il pas, dans nos systèmes de culture, des choix qui nous appartiennent vraiment ? Si et heureusement ! Notre façon de travailler le sol, nos productions, nos itinéraires culturaux, notre parcellaire, nos investissements, notre commercialisation..... Et c'est bien pour ça que la plupart d'entre nous ont choisi ce métier, pour faire son métier comme il le conçoit, pour penser, construire et faire évoluer sa ferme, comme n'importe quelle entreprise. Dans cette situation, chacun se remet en cause, cherche des voies de développement.... C'est cette réflexion que la FDSEA veut alimenter».

Le programme aborde plusieurs aspects...

«La soirée va explorer plusieurs dimensions du métier: le commerce mondial d'abord pour y situer la France, l'aspect technique, agronomique ensuite avec la baisse de l'usage des intrants, et enfin l'organisation économique en filières et la capacité à générer de la valeur pour le producteur. En introduction nous ferons un point de conjoncture sur la campagne 2017-2018, situer la France dans les échanges mondiaux, en termes d'opportunité et de points d'amélioration. Nous ferons un zoom sur les niveaux de prix et les perspectives.

Ensuite, nous prendrons le temps d'explorer l'avenir en regardant chez ceux d'entre nous qui depuis plusieurs années réduisent leurs apports d'intrants: comment faire avec moins, pour nos productions nivernaises? Comment relever le défi agronomique et technique, avec quels moyens, quelle organisation, quels choix ? Ensuite, nous nous pencherons sur la recherche de valeur au travers des filières. Dans nos zones à faible rendement, notre capacité à générer de la valeur est capitale; elle est sans cesse questionnée, individuellement sur nos fermes et collectivement avec les outils et les filières. Comment aller chercher de la valeur demain? sur quels marchés, avec quelles productions? Nous aurons un témoignage sur les opportunités de la contractualisation en filière locale».

Rendez-vous à Pouilly le 8 février à 18h alors?

«Cette soirée est ouverte à tous. Ce rendez-vous est toujours l'occasion de sortir le nez du guidon, de partager avec les autres producteurs, et d'approfondir le sujet avec des intervenants et des agriculteurs témoins. Rendez-vous le 8 février à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire à 18h !».

PROPOS RECUEILLIS PAR LUCIE LECOINTE

Puisaye-Forterre

Les atouts du bocage

Les haies ont forgé l'identité des territoires poyaudins et apportent de multiples réponses en matière d'agriculture, de biodiversité et d'énergie. Autant d'atouts abordés lors du forum consacré aux ressources du bois bocage qui s'est tenu à Saint-Sauveur-en-Puisaye sous l'égide des acteurs locaux


Démonstration d'un chantier avec grappin-coupeur et déchiqueteuse.

Que seraient les paysages de Puisaye, sans le maillage de haies qui en rythme les parcelles ? Des haies synonymes d'atouts pour le développement local, impactant aussi bien les domaines économiques qu'environnementaux ou agronomiques. Permettant à la fois de contribuer aux productions agricoles en maintenant la faune auxiliaire des cultures et la pollinisation tout en participant au bien être des animaux d'élevage, en créant des pâturages ombragés en période estivale et des secteurs abrités des vents froids l'hiver. Véritables barrières naturelles, servant à lutter contre l'érosion causée par l'eau et le vent, elles contribuent à filtrer l'eau de ruissellement, réduisant ainsi les risques de pollution des cours d'eau et nappes phréatiques. Dans le même registre, véritable pompe à carbone, une haie à maturité de 3 km de long, peut absorber jusqu'à deux tonnes de CO_2 par an, s'inscrivant dans la lutte contre le changement climatique.

Pour autant, elles ne sont pas toujours considérées comme des atouts par leurs propriétaires, qui évoquent des contraintes multiples : diminution du rendement dans les cultures du fait de l'ombrage, coût du temps passé à les entretenir, rétention d'humidité… La perspective de les valoriser en développant la filière locale bois énergie, pourrait rebattre les cartes, quand on sait qu'une haie haute de 100 mètres de long suffit à produire environ 30 m^3 de bois déchiqueté, pour un coût d'énergie réduit de moitié par rapport au fioul. Transformant ainsi ce qui était une charge d'entretien, en produit d'exploitation.


Etienne Bourgy, chargé de mission énergie à la Chambre d'agriculture 58.

Un regard à changer

Charge de mission énergie à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Étienne Bourgy a évoqué à partir d'exemples chiffrés, les priorités à mettre en avant par les agriculteurs, pour valoriser leurs haies. Privilégiant l'auto-consommation des plaquettes produites à partir du broyage des rames, plutôt que leur vente extérieure, d'autant que le marché progresse lentement, au rythme des chaudières installées : *«il faut savoir que pour 1 m3 de bois déchiqueté ou auto-consommé, on aura utilisé 2 litres de fioul, entre le transport, le grappin-coupeur et la déchiqueteuse. Ce m^3 de copeaux, une fois séché, va remplacer 90 litres de fioul, soit un indice de 44, l'un des meilleurs bilans énergétiques obtenus à ce jour. C'est sur que l'on va tout de suite regarder son linéaire de haies d'un autre œil»*

D'autant que l'on peut très bien faire rimer exploitation du bocage et environnement : «*quand on laisse remonter des haies basses en haies hautes pour avoir des bois de 20 à 25 m, la structure d'accueil pour les espèces liées à la biodiversité s'en trouve agrandie*»

Une autre valorisation est possible, avec l'utilisation de plaquettes en litière pour animaux. Une piste intéressante dans un département comme la Nièvre, où les exploitations sont amenées chaque année à acheter de la paille : «*il suffit de 2 couches de 6 à 8 cm, à 15 jours ou 3 semaines d'intervalle. Une fois en place, on ramène dessus de la paille, mais du fait d'avoir un matelas drainant, nul besoin de passer tous les jours et pendant un mois, on ne touche pas à la pailleuse, économisant à la fois du temps et de la paille*» Avec l'avantage au final, d'économiser sur 1 ou 2 curages intermédiaires selon le type d'animaux et de rationnement, du fait d'une épaisseur totale de 15 cm, contre 40 à 45 pour la paille. Et une diminution notable de la facture, à l'image de cet éleveur qui achetait 3 000 € de paille chaque année et a diminué de moitié ses frais en produisant 140 m^3, soit 35 tonnes de plaquettes, à partir de ses haies.

Reste à convaincre du bien fondé de la démarche : *«aujourd'hui, dans la Nièvre, un agriculteur qui taille ses haies au carré est un bon agriculteur. Alors si on lui demande de remonter ses haies, ses voisins risquent de le montrer du doigt, c'est ce regard qu'il faut changer…»*

DOMINIQUE BERNERD



Plaquettes obtenues à partir de ripisylves.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Francis MATHIEU a choisi Kubota
Publi-reportage
«Avec mon M7171, j'ai aussi acheté une certaine sérénité.»



Il a été un des premiers à acheter un tracteur à Julien Demoly, concessionnaire Kubota dans l'Yonne. Agriculteur à Sormery en forêt d'Othe, Francis Mathieu dit *«Ladoune»* exploite 136 ha en colza-blé-orge. Lorsque Kub 89 a inauguré son bâtiment en juin 2016, il s'y est rendu avec un intérêt certain pour découvrir la marque japonaise. Une commande passée trois mois plus tard et voici un M7171 arrivé à Sormery en janvier 2017. Francis Mathieu, la cinquantaine passée, se situe à une période de sa vie où l'on cherche du confort et de la tranquillité. La garantie 5 ans ou 4 000 h pièces, main-d'œuvre et composants électriques proposée par Kubota a été un argument fort.

Après un an et 350 heures d'utilisation, Francis Mathieu est satisfait de son tracteur 4 cylindres de 170 cv. L'utilisateur apprécie la capacité de reprise dans les pentes, surtout dans les travaux de déchaumage, mais aussi la maniabilité et le rayon de braquage court, malgré le grand empattement du tracteur. Par son ergonomie simple et accessible, ce tracteur est facile à utiliser : «*Habitué à une autre marque, j'ai été surpris par la facilité de prise en main de ce tracteur, je m'y suis fait tout de suite.*» souligne le céréalier. *«La cabine large à 4 montants offre une visibilité remarquable et c'est un tracteur très silencieux y compris depuis l'extérieur !»*

Mr Mathieu a opté pour la finition Ambition qui comporte la transmission à variation continue KVT, un débit hydraulique à 120 l/mn en circuit LS, des distributeurs électrohydrauliques, un relevage avant 3.5T d'origine, un pont avant et une cabine suspendus ainsi qu'un terminal Isobus. L'agriculteur a également équipé son M7171 d'un système de guidage Trimble via une console CFX 750 qui permet aussi la coupure de tronçons aux travaux de pulvérisation. Confiant dans la marque Kubota et dans son concessionnaire Kub 89, Mr Mathieu a récemment investi dans un semoir à dents Kubota TD1601F, en version Isobus, branché directement sur le boitier du tracteur.

ZA du Soleil Levant - 89290 Venoy - 03 86 18 89 99

Alysé

Une zone élargie à la Côte d'Or

Les crises à répétition de la filière élevage et la diminution du nombre de producteurs, pénalisent la coopérative Alysé, bien décidée toutefois à s'ancrer un peu plus sur le territoire, avec un projet de fusion avec Côte d'or Conseil élevage.


L'assemblée de section pour le département de l'Yonne s'est tenue le 18 janvier dernier à Appoigny.

Depuis 3 ans, le département de l'Yonne est celui qui a connu la baisse la plus importante du nombre d'éleveurs laitiers sur l'ensemble de la zone Alysé. Ils ne sont plus aujourd'hui que 138 adhérents au service Proxy-Lait Bovins, pour un peu moins de 10 000 vaches présentes et 8 455 contrôlées, avec une moyenne de 72 animaux par élevage. Dans le même temps, l'on constate une baisse significative de la production laitière, conséquence notamment, de la mauvaise qualité de fourrages enregistrée l'an passé, avec un total de 82 000 tonnes pour le département. Sur l'ensemble de la zone, le volume de lait est en diminution de plus de 10%, pour une moyenne de 25,3 kg/vache/jour, contre 27,5 kg sur l'exercice précédent. En retrait également de près de 10%, le nombre de vaches présentes au contrôle de performances ainsi que le nombre d'analyses effectuées. Sur le pôle lait, la baisse d'activité globale est significative, passant de 29,5 à 26,4 ETP, pour un chiffre d'affaires de 1 826 K €, contre 1 977 K€. Egalement touchés : les services de proximité individualisés, que ce soit en filière lait, (- 8,6%) ou en filière viande (- 6,3%). Lors de l'assemblée de section qui s'est tenue le 18 janvier dernier à Appoigny, le président d'Alysé, Alain Boulard, a tiré la sonnette d'alarme : *«2017 aura été la troisième année de difficultés majeures pour l'élevage de nos zones. Le prix des produits vendu durablement en dessous du coût de production ne pourra pas permettre aux exploitations de continuer durablement leur production et le redressement de la situation économique est une nécessité pour maintenir de l'élevage dans nos zones intermédiaires. L'optimisation du produit et la maîtrise des charges sont plus que jamais indispensables pour maintenir le revenu de nos exploitations d'élevage… Au niveau de la coopérative, on ne peut pas continuer à connaître des déficits permanents. Comment garder une dynamique sur un territoire, notamment en lait, avec la baisse significative du nombre d'éleveurs ?»*

Fusion avec Côte d'Or Conseil élevage

C'est dans ce contexte de déprise de l'élevage en zones intermédiaires, que sera proposé à l'AG du 8 février prochain de valider le projet de fusion avec Côte d'Or Conseil Elevage. Un rapprochement né de convergences historiques, avec notamment des outils communs et partagés depuis plusieurs années, ainsi que des valeurs et des interlocuteurs communs. Dans le même temps, la robotisation et la digitalisation, impliquent de repenser les métiers de conseil et de disposer de compétences plus spécialisées, nécessitant de fait, une plus grande surface économique. Le département de Côte d'Or deviendra, si le projet est validé, une nouvelle section territoriale d'Alysé, avec 6 représentants au Conseil d'administration. Une antenne de proximité sera toutefois maintenue en Côte d'Or pour les 5 prochaines années, afin d'assurer les fonctions aujourd'hui dévolues à Côte d'Or Conseil Elevage (conventionnement Chambre d'agriculture, Conseil départemental et gestion des syndicats de race). Cet élargissement de la zone Alysé, rappelle le président Boulard, est aujourd'hui une nécessité : *«même si le département de l'Yonne est encore le plus important en terme du nombre d'éleveurs laitiers, quand on ne représente plus que 130 exploitations, peut-on encore financer des services de qualité ? A mon sens, il faut absolument qu'on aille vers cette mutualisation car nous sommes de très petits départements d'élevage, il faut le dire et à côté de ça, les bretons, bien plus gros, se restructurent encore plus vite que nous»*.

Un plan de développement de la production ovine

Concernant le pôle viande, la situation reste fragile, en dépit d'un chiffre d'affaires en légère augmentation. Ils sont aujourd'hui 97 éleveurs à être adhérents au contrôle de performance bovin et ovin, ainsi que 6 groupes d'éleveurs. Pour autant, le niveau de performances des bovins charolais reste supérieur aux moyennes nationales, avec notamment, pour un mâle pesant 48,4 kg à la naissance, un poids à 210 jours, de 324 kg pour 299 kg au national. Même chose en ce qui concerne les femelles à 288 kg contre 266 kg.
Au registre des innovations pour 2018, il est prévu par ailleurs, un plan de développement de la production ovine sur la zone, en réponse à une sollicitation en ce sens, du groupe Sicarev/Cialyn. Une opportunité pour certains céréaliers, selon Jerôme Laviron, responsable Pôle viande à Alysé : *«notamment en zone plateau, que ce soit dans l'Yonne ou dans certaines zones difficiles de l'Aube et du Loiret, avec des agriculteurs qui s'interrogent sur le fait de remettre de l'élevage sur leur exploitation, pour récupérer le fumier et diminuer les coûts d'intrant, que ce soit avec des bovins, mais aussi des ovins, qui ont l'avantage de nécessiter moins d'investissement»*. Des modèles économiques seraient mis en place pour aider à l'installation de troupeaux d'ovins, avec une garantie des débouchés, la chaîne d'abattage de Migennes pouvant largement absorber un tel surplus de production, précise Alain Boulard : *«aujourd'hui, nous avons l'avantage en local d'avoir à la fois l'abattage et la commercialisation. Et quand on compare les modèles économiques, le mouton, ce n'est pas ce qui va le plus mal»*. Un scénario qui ne semble pas remporter l'assentiment des éleveurs présents dans la salle, plutôt sceptiques sur le projet : *«nous ne sommes pas dans la région où les moutons sont payés le plus cher !»*

Dominique Bernerd

► Formations

**Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48**

Développer mes capacités de communication pour… Mieux négocier, fluidifier mes relations avec mes proches, voisins, collègues
les 19 février et 05 mars à Auxerre.
Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Améliorer sa marge en augmentant la croissance journalière de ses animaux en élevage allaitant
Le 13 février à Migennes. Contact : Jérôme Laviron, 03 86 92 36 35

Associer les cultures, pourquoi et comment ?
A Auxerre, 2 jours de formation, les 21 février et jour 2 à fixer au cours du 1er semestre 2018. Contact : Cédric Bachelier, 03 86 94 22 07

Récolte et conservation des fourrages
le 14 mars à Tannerre en puisaye.
Contact : Camille Lemoine , 03 86 92 36 52

Agriculture bioélectronique, initiation en grandes cultures
Les 22 et 23 février à Courson-les-Carrières (jour 1) et Auxerre (jour 2).
Contact : Léa Pietri, 03 86 94 28 45

Pac 2018

Télédéclaration des aides bovines

Les éleveurs bovins ont jusqu'au 15 mai à minuit, pour adresser leurs demandes d'aides, qui devront impérativement être télédéclarées sur le site TelePAC, du fait de la suppression du formulaire papier.

En 2018, les aides bovines mises en place sont les suivantes :
Aide aux Bovins Allaitants (ABA)
Aide aux Bovins Laitiers (ABL)
Depuis le 1er janvier 2018, les éleveurs peuvent établir leurs demandes d'aides bovines en télédéclarant obligatoirement sur www.telepac.agriculture.gouv.fr jusqu'au 15 mai 2018 à minuit.
Un courrier d'information a été adressé aux éleveurs ayant établi une demande en 2017.
Rappels :
La demande doit impérativement être déclarée sur le site TelePAC. Il n'existe plus de formulaire papier.
Conditions d'éligibilité de l'aide aux bovins allaitants : 10 vaches éligibles ou trois vaches éligibles et 10 unités gros bétail (UGB) de vaches/brebis/chèvres présentes sur l'exploitation (Le nombre d'UGB s'apprécie à la date de demande d'aide).
Nouveautés 2018 :
Concernant l'ABL, l'aide complémentaire *«nouvel installé»* est supprimée.
La télédéclaration de l'aide aux veaux sous la mère (VSLM) est reportée à une date ultérieure dans l'attente de l'avis de la Commission européenne sur le maintien de cette aide.
Enfin, l'attention des éleveurs est attirée sur la nécessité de lire la notice d'information présente sur TélePAC précisant les conditions d'obtention des aides et les engagements des demandeurs.
Assistance aux éleveurs :
Les éleveurs qui ne disposent pas des moyens matériels pour effectuer leur télédéclaration, peuvent prendre rendez-vous à la DDT, un ordinateur sera mis à leur disposition, pour qu'ils puissent eux-mêmes, établir leur demande (contact téléphonique à la DDT 89 pour prise de rendez-vous : 03 86 48 42 28.

DDT 89
Service Economie Agricole

Union Charolais Croissance

Nouvelles ventes à venir pour le programme UCC

Résultats satisfaisants pour les premières ventes du programme Union Charolais Croissance, avec 82% d'animaux ayant trouvé un acquéreur. Les prochaines se dérouleront à la station de Charmoy les mercredis 31janvier et 7 février.

L'union Charolais Croissance vient de réaliser ses troisièmes ventes en ce début de janvier : l'heure de dresser un rapide bilan. Malgré une fréquentation d'acheteurs en légère baisse par rapport à l'année dernière, les résultats des ventes sont très satisfaisants : 82% des taureaux ont trouvé acquéreurs avec une moyenne supérieure à 3 200 € et notamment un carton plein pour la vente de la station UCC de Montrond les Bains dans la Loire avec la totalité des taureaux vendus. Les acheteurs ont apprécié la qualité morphologique des reproducteurs proposés, leurs différents profils génétiques ainsi que les indexations génomiques complètes fournies pour chaque taureau. Preuve de cette très bonne qualité génétique proposée, l'entreprise de sélection Gènes Diffusion s'est portée acquéreuse de 4 reproducteurs pour enrichir sa gamme de taureaux diffusés en IA lors de l'hiver prochain. Mention spéciale également pour Marabout (en photo dans l'édition TDB du 5 janvier), n°46 de la vente du 10 janvier à la station de Charmoy (89) : un taureau à génisses doté d'une excellente morphologie, qui a été finalement attribué, à l'issue d'enchères acharnées, à Mr Houlbert, un sarthois fidèle acheteur du programme, pour la somme de 4 600 €.

Double évaluation pour les animaux présentés

Les prochaines ventes auront lieu à Charmoy les mercredi 31 janvier et 7 février avec pas moins de 75 reproducteurs proposés. Comme pour les premières ventes, l'ensemble des taureaux presents, ont subi une double évaluation : le contrôle en station sur les performances individuelles morphologiques et une évaluation génomique complète comprenant les indexations gibouval et GDSCAN. Toutes ces informations permettent de caractériser au plus près les profils de chaque reproducteur : taureau utilisable sur génisses, vaches, profil élevage, viande, qualités maternelles, naturellement sans cornes… Une trentaine d'entre eux peuvent être utilisés sur génisses, offrant ainsi un large choix au niveau des origines pour pouvoir satisfaire un maximum d'éleveurs. Parmi les taureaux proposés à la vente de mercredi 31 janvier, notons particulièrement Manhattan n°93 un fils de Isagri P par Tryphon, qui présente un Imocr de 120, une excellente morphologie et une évaluation génétique sans faille ou bien encore Marcyas n°115 un fils de Bariton par Artois qui exprime toutes les caractéristiques du programme UCC , à savoir un très fort potentiel de croissance, une grosse morphologie DM-DS et des bonnes qualités maternelles. Et bien d'autres encore...



Parmi les animaux présentés à Charmoy mercredi 31 janvier : Manhattan, fils de Isagri P par Typhon, à la morphologie at aux évaluations excellentes



Photo d'ensemble d'une partie des animaux présentés.

L'ensemble de ces informations est disponible sur le site internet www.charolaiscroissance.fr où vous pouvez retrouver les catalogues de vente, les catalogues génomiques et les fiches individuelles génomiques pour mieux vous aider dans le choix du reproducteur le mieux adapté à vos besoins.

Aléas climatiques

Le régime de calamités agricoles activé

Reconnaissance du caractère de *«calamités agricoles»* pour les pertes dues au gel, du 18 au 21 avril 2017, sur diverses productions.

Face à l'ampleur et l'intensité de l'aléa climatique exceptionnel du printemps 2017, le gouvernement a activé le régime de *«calamités agricoles»*.

L'arrêté ministériel du 9 janvier 2018 reconnait le gel du 18 au 21 avril 2017, comme ayant un carcatère de « calamité agricole », affectant les productions agricoles suivantes sur l'ensemble du département de l'yonne :

Pertes de récolte sur production de fruits : abricot, mirabelle, pomme, poire, pêche, nectarine et noisette

Perte de fonds sur pépinières forestières (picea abies, abies nordmanniana, picea sitchensis, castanea sativa, quercus petraea, abies bornmullerianna, picea omorika, quercus robur, larix eurolepis, larix decidua, abies alba, pseudotsuga, menziesii, abies grandis, juglans nigra, abies lasiocarpa, peuplier polargo, populus).

Les exploitants agricoles touchés par cet aléa climatique non assurable peuvent solliciter une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture. Au moment du dépôt de leur demande, ils devront justifier :

- D'une police d'assurance avec paiement de la contribution additionnelle ;
- D'une perte d'un montant d'au moins mille euros ;
- Et, dans le cas des pertes de récolte :
 • D'une perte par espèce supérieure ou égale à 30%
 • D'une perte totale supérieure ou égale à 13% du produit brut global théorique de l'exploitation (toutes productions confondues).

Les producteurs disposent **d'un délai de 30 jours à compter de la date d'affichage de l'arrêté en mairie**, pour adresser leur demande d'indemnisation à la direction départementale des territoires.

Les formulaires sont consultables en mairie et téléchargeables sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne à l'adresse : http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Mesures-nationales-et-mesures-exceptionnelles/Calamites-agricoles

DDT 89
Service de l'Economie Agricole

▸ Agenda

15/02 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 15 février à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : dijon@apecita.com

Les 9èmes Récid'Eau à Sens

Tous les deux ans, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie organise à Sens, *«Récid'Eau»*, une manifestation festive grand public de quatre jours autour de l'eau, dont deux dédiés aux scolaires. La 9e édition aura lieu du 25 janvier au 28 janvier, salle des fêtes, rue René Binet à Sens, sous le parrainage de l'explorateur polaire Emmanuel Hussenet. Jeudi 25 et vendredi 26 : journées spéciales scolaires. Vendredi 26 : inauguration à 16 h. Samedi 27 et dimanche 28 : ouverture tout public, de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h. Entrée libre

27 et 28/01 Spectacle sur le dérèglement climatique

«Coup de chaleur» : spectacle écolo festif sur les impacts du dérèglement climatique samedi 27 et dimanche 28 janvier à 15 h, Salle des fêtes, rue Binet à Sens. Pile Poil et Cie poursuit sa mission de sensibilisation éducative à la préservation de l'eau en proposant un nouveau spectacle sur le thème des impacts du dérèglement climatique sur les ressources en eau, les écosystèmes et noter quotidien, en associant art clownesque et environnement. Spectacle présenté dans le cadre des 9èmes Récid'Eau organisés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie

26/01 Fermeture de la DDT de l'Yonne

Pour des raisons de service, la Direction Départementale des territoires de l'Yonne sera exceptionnellement fermée au public à Auxerre vendredi 26 janvier au matin (ouverture à 14h30) et à Sens, toute la journée

30/01 Comment entretenir un cours d'eau ?

Formation organisée par la FDSEA 89 sur le thème *«Comment entretenir un cours d'eau»*, mardi 30 janvier, de 9 h à 17 h 30, en la Salle du foyer de Ouanne. Au programme : présentation de la règlementation et desdifférents acteurs ; Compréhension du fonctionnement d'un cours d'eau; Actions à mener pour réaliser les entretiens et procédures à mettre en place ; cas pratiques sur le terrain. Contact : 03 86 49 48 10 - mail : fdsea.yonne@fdsea89.fr

Emploi

Pour que tous les métiers s'écrivent au féminin

Pour sa 20e édition, le Carrefour des carrières au féminin a fait une nouvelle fois le plein de visiteurs. Une manifestation à laquelle participaient le Service emploi de la FDSEA 89 et la MFR de Gron.



France Lahutte du service Emploi de la FDSEA 89 et Elise Bertin, œnologue à Joigny, ont témoigné toute la matinée sur la réalité des métiers liés à l'agriculture et à la viticulture.

Les préjugés en matière d'emploi ont encore la vie dure en France, alors que seulement 17% des métiers pratiqués, sont réellement mixtes, occupés à part égale par autant de femmes que d'hommes. Bien souvent, le fossé se creuse à l'heure de l'orientation, avec un public féminin enclin à se diriger vers des filières sociales ou pramédicales, s'interdisant de fait nombre d'emplois porteurs, notamment dans le bâtiment, l'informatique, l'industrie, les technologies ou l'agriculture…

Autant de métiers potentiels encore trop souvent *«réservés»* aux hommes, véhiculant pour certains des valeurs de *«force physique»* incompatibles avec l'image féminine. Si en théorie tous les métiers sont asexués et leur accès ouvert à toutes, trop de professions sont encore l'apanage des femmes. A l'image des métiers d'assistante maternelle ou secrétaire médicale, exercés à plus de 97% par un public féminin. A contrario, plus de 40 ans après l'ouverture des écoles d'ingénieurs aux femmes, elles ne sont encore que 30% à s'y engager, comme si le monde des sciences et techniques relevait avant tout de l'univers masculin. Changer les représentations sur des métiers porteurs de débouchés et identifiés comme «masculins», fait partie des objectifs que se fixe depuis 20 ans le Carrefour des carrières au féminin. Y sont présentes chaque année des professionnelles qui refusent cette image de pionnière ou d'exception et souhaitent apporter le témoignage de leur vécu et de leur réussite. Elles sont aérogommeuse, conductrice de train, Sapeur-pompier, ingénieure en agro-alimentaire, œnologue, surveillante pénitentiaire, menuisière… Au total, plus d'une soixantaine de métiers présentés le temps d'une matinée, pour 500 à 800 visiteuses et visiteurs selon les années, dont un tiers de parents. Une étude régionale réalisée par l'Université de Bourgogne en 2011 sur le Carrefour des carrières au féminin, en a d'ailleurs montré l'impact positif, puisque près de 40% des jeunes filles ou femmes interrogées, pensent qu'il les a influencées pour leur choix d'orientation professionnelle.

Des poupées plus que des camions

A 12 ans, Anaïs ne sait sans doute pas encore très bien le métier qu'elle exercera plus tard, mais a déjà une passion marquée pour l'œnologie, confesse en riant sa maman : *«à la maison, c'est elle qui ouvre les bouteilles, elle a même reçu un jeu sur le vin pour Noël…»* Une vocation précoce que ne partageait pas pour autant à son âge Elise Bertin : *«je pensais surtout aux métiers relevant de la cuisine»*. Aujourd'hui œnologue sur un Domaine du jovinien, elle est venue pour la seconde année consécutive à Appoigny, afin de témoigner sur son métier : *«en fait, beaucoup de jeunes ne le connaissent pas, le confondant, pour celles qui connaissent son rapport au monde du vin, avec celui de sommelier»*. Des a priori et des préjugés sur son appartenance à un univers jusque là trop longtemps *«masculinisé»*, Elise en rencontre encore : *«étonnamment, les travaux dans les vignes sont plus féminisés que ceux en cave et mieux acceptés. Il est encore difficile de se faire reconnaître en tant qu'œnologue auprès des vignerons les plus anciens. Mais avec la nouvelle génération, les choses sont en train de changer»*.

Participait également à ces rencontres, la MFR de Gron, pour mettre en lumière auprès des jeunes les formations liées à l'aménagement paysager et aux productions florales. Avec à la clé des métiers encore trop méconnus du public féminin : *«la plupart ne les connaissent absolument pas et ne les envisagent pas comme métiers de femme. Jugés souvent trop physiques, alors que le travail s'est beaucoup mécanisé. Un déficit de notoriété lié à l'agriculture en général»*. Des a priori qui relèvent d'un problème sociétal, reconnait Claire Duchet, en charge de l'organisation de la manifestation : *«on le voit dans les établissements scolaires : beaucoup de filles, lorsqu'on leur présente un métier nous répondent que ce n'est pas leur choix, mais sans savoir l'expliquer. Un rejet bien souvent lié à l'éducation reçue et au fait que toutes petites, elles étaient plus habituées à avoir en cadeaux des poupées et dinettes que des camions !»*

DOMINIQUE BERNERD

MFR

Un forum pour aider à s'orienter

Organisée sous l'égide du réseau des MFR de Bourgogne Franche-Comté la 3e édition du Forum des métiers s'est tenu ce samedi à Auxerre, dans les locaux du Conseil départemental. L'occasion de mettre en lumière les formations dispensées et la démarche pédagogique de l'alternance.

« *Les portes de l'avenir sont ouvertes à ceux qui savent les pousser…* » Cette citation attribué à Coluche et reprise dans son intervention par Eric Hoffmann, Vice-président de la fédération territoriale ouest du réseau des MFR, illustre à elle seule l'objectif visé par le forum des métiers qui, s'est tenu ce samedi à Auxerre, avec la participation des MFR de Bourgogne Franche-Comté. Une journée qui donnait rendez-vous aux jeunes et à leurs familles, afin de leur présenter les diverses formations disponibles, mais aussi la démarche pédagogique liée à l'alternance, en vigueur dans toutes les Maisons Familiales et Rurales.

Féline, croisée Yorkshire et Jack Russel patiente sur le stand de la MFR de Semur en Auxois, ses soigneurs à ses côtés. Alex et Dylan sont tous deux élèves 2e année de Bac pro formation canine. Une filière aux débouchés insoupçonnés, souligne un enseignant : *«un secteur porteur et une formation qui permet d'apprendre le métier d'éleveur, mais ouvre aussi la possibilité d'aller travailler en milieu du toilettage, des animaleries, des cliniques vétérinaires et même de l'armée, avec les maitres chiens»*. L'armée justement, dont plusieurs représentants des trois armes (air, mer, terre), étaient présents ce samedi au forum et qui partage certaines valeurs avec les MFR, selon l'adjudant-chef Nirio, du bureau de recrutement de l'armée de terre à Auxerre : *«on y parle de formateurs, pas de professeurs, chez nous aussi ! Ils ont ce mode de vie en collectivité que l'on connaît aussi à l'armée, un esprit de respect également…»* Avec l'avantage que nombre de formations dispensées au sein des MFR sont sources de recrutement potentiel pour la chose militaire : *«travaux publics, hôtellerie, sport, équitation, maintenance, bâtiment, prévention à la sécurité… autant de domaines d'activité où l'armée embauche aujourd'hui. Ce qui nous intéresse est moins de recruter le jeune que de lui apporter une information et faire en sorte qu'il soit acteur de sa démarche»*.

Quelle que soit la route poursuivie, la réussite de son orientation scolaire reste une démarche délicate et complexe, tant pour les jeunes que leurs parents. Nul doute que ce 3e forum des métiers, organisé sous forme d'animations professionnelles au plus près de ceux qui les vivent au quotidien aura permis à nombre de visiteurs, de repartir avec en tête un projet un peu plus construit.



Maxime, en 2e année de CAP restauration collective à la MFR de Villevallier et déjà suffisamment professionnel pour regarder le photographe tout en continuant à travailler sans se couper !

DOMINIQUE BERNERD

Terres de Bourgogne

CONGRÈS DE L'AGPB

Fabrice Faivre Entre espoir et incertitude



Le 31 janvier et le 1er février prochains, nous accueillons à Dijon le congrès des céréaliers de France.
Organiser un congrès national tel que celui de l'AGPB, représente un espoir pour le département de la Côte d'Or. En effet, depuis des années, notre agriculture et plus particulièrement les producteurs de céréales, sont malmenés par les aléas climatiques, la baisse des prix et la réorientation des soutiens de la Pac. Les résultats d'exploitations et nos trésoreries s'en sont trouvés fortement impactés, au point qu'après plusieurs années en négatif, certaines exploitations en grandes difficultés ont dû cesser leur activité.
Grâce à l'organisation de ce congrès, nous souhaitons attirer l'attention de nos organisations nationales AGPB et FNSEA, ainsi que celle du ministre de l'Agriculture, sur les particularités structurelles de la céréaliculture côte d'orienne et des zones à faible potentiel.
Sur ces territoires faiblement peuplés (4 à 5 habitants au km2) l'agriculture est quasiment la seule économie qui subsiste. La future Pac, dont les contours restent flous, représente donc un enjeu majeur pour le maintien d'une économie rurale dynamique, à laquelle l'agriculture participe largement.
Certes, j'ai conscience que les congressistes venus de toute la France ont une image richement colorée de la Bourgogne et de notre département. Nos vins réputés, notre gastronomie, notre patrimoine, notre histoire enfin... portent une vision d'excellence pleinement méritée. Mais derrière cette vitrine prestigieuse, sur des territoires agricoles à l'avenir incertain, des hommes et leur famille sont en danger, si l'on ne prend pas en considération l'impérieuse nécessité de compenser certains handicaps.
Bienvenue donc en Côte d'Or, territoire tout en contrastes, auquel la grande diversité de ses productions a valu le qualificatif de «Petite France». Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon congrès à Dijon, cité des Ducs de Bourgogne et Capitale régionale.

FABRICE FAIVRE, PRÉSIDENT DE LA FDSEA DE CÔTE D'OR

Didier Lenoir Les difficultés renforcent les liens collectifs



C'est une chance pour la Côte d'Or et notre région d'accueillir le congrès de l'AGPB. C'est aussi une belle opportunité pour notre secteur céréalier de pointer du doigt certains dysfonctionnements qui mettent en péril la pérennité de nos exploitations et, par contre-coup, impactent les résultats de nos organismes stockeurs.
Notre secteur céréalier se trouve dans une situation sans précédent, fortement fragilisé économiquement, pénalisé par de mauvaises récoltes et des prix durablement orientés à la baisse. Et, pour ne rien arranger, les pressions d'ordre politique et sociétal s'accentuent.
Dans un contexte économique, environnemental et réglementaire compliqué, nos entreprises agricoles et l'ensemble de la filière végétale doivent s'adapter en continu pour trouver de nouveaux leviers de performance qui relancent la dynamique de la production céréalière. Une dynamique déjà difficile à soutenir dans nos régions à potentiel de production limité.
Les difficultés renforcent les liens collectifs et, dans notre département comme dans toute la région Bourgogne-Franche-Comté, les organisations professionnelles ont toujours su jouer sur la complémentarité des compétences et des savoir-faire, pour faire avancer les dossiers et soutenir l'acte de production. En témoigne le projet multipartenarial «Blé : Objectif Protéines» (BOP) qui rassemble dans une même ambition de réussite, Dijon Céréales, 110 Bourgogne, Bourgogne du Sud et les Établissements Bresson. En témoigne également le projet R Cube (R3) «Retrouver de la Robustesse et de la Résilience en systèmes grandes cultures». Ce grand projet collaboratif rassemble 19 partenaires en Côte d'Or et dans l'Yonne (organismes stockeurs, organisations professionnelles, organismes économiques et enseignement supérieur).
C'est aussi ensemble que nous avons tout mis en œuvre pour que ce congrès qui nous honore soit un reussite et porte le message de nos attentes et de nos ambitions pour la filière.

DIDIER LENOIR, PRÉSIDENT DE L'APPV21

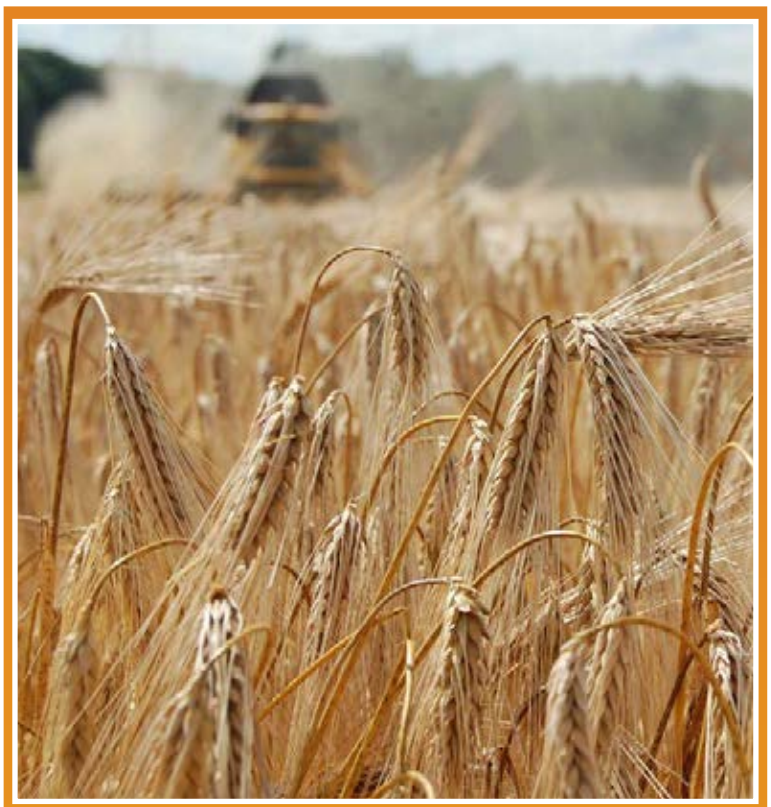
Philippe Pinta Un signe fort pour les zones intermédiaires

C'est un signe fort que le choix d'organiser notre congrès à Dijon, porte-voix des zones intermédiaires, ces régions agricoles qui subissent la double peine d'un contexte pédo-climatique limitant et d'un niveau d'aide à l'hectare parmi les plus bas de France. Depuis 2013, le revenu de nombre des producteurs de ces zones s'inscrit en négatif. L'ensemble de la filière est concernée par la gravité de cette situation.
Au plan national, nous avons demandé au gouvernement de diligenter une étude, pour analyser la situation des zones à faible potentiel et envisager des solutions d'avenir. Au plan européen, il nous semble essentiel de revoir l'architecture du premier pilier, afin que l'on s'oriente vers une convergence réelle. Il faut arrêter les transferts, faire baisser les paiements redistributifs et surtout oublier la subsidiarité. La Politique agricole commune doit rester une politique vraiment commune.
En 2017, 40% des producteurs de céréales annoncent un résultat d'exploitation négatif. Ce n'est pas tenable. Pour inverser la tendance, nous devons évoluer, nous adapter. Cela ne nous pose pas de problème, mais encore faut-il éviter de nous précipiter dans des impasses techniques. On peut le craindre, avec la disparition programmée de certains produits phyto et l'absence de solution alternative valable. «*L'innovation va apporter des solutions !*», c'est un fait et c'est un espoir sérieux. La première table ronde du congrès en débattra.
Dans le même temps, les attentes sociétales se font de plus en plus fortes, voire impérieuses. Il nous faut y répondre, tout en restant compétitif... Comment être compétitif avec un blé à 140€ ? La réponse nécessite un effort collectif de la filière, sur tous les postes, pour une plus grande efficience de l'ensemble. Mais cela suppose aussi un coup de pouce de l'Etat, pour actionner les bons leviers et les rendre accessibles au plus grand nombre.
Au-delà du contexte, climatique, économique, réglementaire... Le manque de reconnaissance se fait cruellement sentir jusque dans la cour de ferme. Les discours constamment à charge renvoyés par les média, sont insupportables. Nous vivons une crise identitaire, alors que nous nous nous situons en 4ème position dans le solde positif de balance commerciale. Pourtant, l'export est souvent absent des grands discours politiques. Nous pouvons produire plus et mieux si l'on nous accompagne sur la voie de la recherche et du développement de solutions innovantes. Mais nous devons aussi rester compétitifs pour nous confronter aux marchés, dans toute leur diversité. C'est ce message que nous souhaitons transmettre au ministre. Et nous espérons qu'il saura prendre la pleine mesure de nos enjeux.



PHILIPPE PINTA, PRÉSIDENT DE L'AGPB

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1460
VENDREDI 26 JANVIER 2018



La succession des aléas climatiques, économiques, sociétaux qui ont émaillé ces dernières campagnes céréalières, mettent à mal les modèles agro-économiques actuels. Dans les zones intermédiaires encore plus qu'ailleurs. Ces événements, souvent inattendus et brutaux, entraînent des pertes de repères chez les agriculteurs et conduisent tous les acteurs, partie prenante dans cette recherche d'une amélioration des résultats des systèmes d'exploitation, à s'organiser collectivement pour amener des solutions économiquement viables et durables, sur le plan environnemental.

Des constantes émergent : en termes d'adaptation, de valorisation des atouts, de différenciation, de partage d'expériences... Des leviers techniques et agronomiques, s'actionnent et s'évaluent au fil des expérimentations. De nouvelles démarches ouvrent des perspectives d'avenir (agriculture de précision, techniques numériques, robotique, génétique, biocontrôle, etc.) et offrent des solutions pérennes (agroécologie, gestion des micro-organismes, connaissances des sols). Encore faut-il partager plus largement ces orientations et les rendre plus accessibles au plus grand nombre en favorisant notamment la dynamique de groupe et les outils collectifs.

Augmenter la compétitivité des exploitations ce n'est pas seulement augmenter la productivité des surfaces, c'est aussi donner de la résilience aux systèmes agricoles en les aidant à encaisser les aléas climatiques et économiques. L'objectif étant d'optimiser le potentiel d'un système d'exploitation pris dans son ensemble pour, au final, améliorer le rapport bénéfice/coût qui conditionne la marge de l'agriculteur. Tour d'horizon, non-exhaustif, de ce qui se pense, se construit et s'actualise en Côte d'Or et en Bourgogne-Franche-Comté.

D'abord, planter le décor...

Coup de projecteur sur les cultures en Côte d'Or et en Bourgogne-Franche-Comté

Les deux tiers des terres arables de Bourgogne sont consacrés à la culture du blé tendre, des orges et escourgeon et du colza. La région bénéficie de deux atouts : des productions végétales de qualité et des organismes stockeurs bien implantés qui s'organisent collectivement pour se positionner sur les marchés de qualité à l'international. Le tout, dans un contexte de production contraint, du fait du potentiel limité des sols et des conditions pédo-climatiques difficiles sur la grand majorité du territoire régional.



En Bourgogne-Franche-Comté comme sur l'ensemble du territoire français, le secteur céréalier est en panne de revenu depuis 5 ans. Dans ces zones céréalières qui ne peuvent pas prétendre à des récoltes record du fait d'un contexte pédo-climatique particulier, les exploitations s'en trouvent d'autant plus fragilisées et les producteurs de céréales n'ont pas attendu pour actionner tous les leviers de compétitivité disponibles et en chercher de nouveaux. Les attentes sont fortes en matière de recherche et d'innovation pour apporter des solutions aux impasses actuelles, qu'elles soient économiques, techniques ou agronomiques.

Ces périodes de crises ont toutefois un versant positif, elles poussent à privilégier la réflexion collective, les regroupements, la mutualisation des moyens.

La qualité n'est pas une option, mais une obligation

La Bourgogne Franche-Comté est la zone céréalière importante la plus méridionale de France. Ses sols au potentiel agronomique limité la contraignent à se positionner sur une production de qualité. Les blés sont ainsi issus de variétés panifiables supérieures, de bonne qualité protéique. Avec un bémol ces dernières années, le plafonnement des rendements et la diminution de la valeur protéique des blés produits.

Les céréales occupent 30% de la SAU régionale, soit 751 000 ha. Le blé tendre domine et occupe 52% du total de la sole céréalière (390 000 ha). Suivi par l'orge et l'escourgeon d'hiver (195 000 ha), le maïs grain (75 000 ha) et l'orge de printemps (39 000 ha). La région se trouve produire aussi 13% de la production française d'avoine. La moitié des exploitations de la région, soit 14 237 ont une surface en céréales.

En 2015, la région a produit 4,9 millions de tonnes de céréales. L'Yonne en est le premier département céréalier avec 31% de la sole régionale et la moitié de SAU cultivée en céréales. La Côte d'Or consacre 40% de sa SAU aux céréales, elle assure ainsi 25% de la production régionale de céréales. En Haute-Saône et dans la Nièvre la surface en céréales représente environ un quart de la SAU départementale.

Un secteur coopératif un négoce dynamiques

Le secteur coopératif est très important avec de grandes unités de collecte : 110 Bourgogne, Dijon-Céréales, Bourgogne du Sud, Axéréal, Interval, Terre Comtoise et Ynovae. Le négoce est présent au travers des Etablissements Bresson, du groupe Soufflet, Ruzé, Girous, Faivre, Jacquot, Thiébaut.

Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise se sont associés pour la gestion du site multimodal (rail, fluvial, route) de Pagny Val de Saône. Ce site est le port céréalier le plus septentrional de l'axe Rhin-Rhône. Les plate-formes multimodales de Chalon (Bourgogne du Sud) et Mâcon (Terres d'Alliance) ont aussi une importante activité céréalière.

L'union de commercialisation Cérévia rassemble 7 coopératives, permet de globaliser l'offre logistique et de mieux peser sur les marchés du bassin méditerranéen.

Tous ces silos sont directement reliés à la méditerranée via le port de Fos sur Mer (vers Italie, Grèce, Espagne, Pays du Maghreb et Israël). Mais la concurrence est vive sur ces marchés avec des Pays de la Mer Noire qui sont revenue en force ces dernières années. Les trois débouchés des blés sont la meunerie, l'export et la fabrication d'aliments du bétail. L'orge de qualité est destinée à la brasserie.

(SOURCE AGESTE BOURGOGNE)

Zoom Ce qui fâche...

C'est un fait désormais que les producteurs français de grandes cultures sont en mal de compétitivité, comme en témoigne une analyse fine des coûts de production dans six pays producteurs de blé concurrents de la France. Mais, la Côte d'Or comme d'autres territoires de Bourgogne, se situe dans un «croissant» Grand-Est où le potentiel des sols, déjà limité, peine à se maintenir. Sous l'effet conjugué des distorsions entre les niveaux de soutiens, des charges qui demeurent élevées en dépit des tours de vis, des caprices du climat et d'impasses techniques de plus en plus limitantes, les céréaliers de ces zones dites «intermédiaires» se trouvent encore plus fragilisés et exposés aux aléas de toute nature.

Répères Les signes et démarches de qualité



Moulins Decollogne à Aiserey (filiale du groupe Dijon Céréales) est le plus grand moulin bio d'Europe (capacité d'écrasement 25000 tonnes par an), produit des farines sous label rouge... Plusieurs organismes stockeurs contractualisent également sur des filières de qualité : le blé certifié CRC (Culture Raisonnée Contrôlée), collecté par les coopératives Capserval, 110 Bourgogne et pour le négoce par les Etablissements Bresson. La Moutarde de Bourgogne, production emblématique en Côte d'Or et qui a du renouer avec son histoire en conquérant de nouveaux espaces de production et en obtenant son IGP (Indication géographique protégée)

Des organismes stockeurs qui savent jouer collectif

Dijon Céréales Résilience, adaptabilité, durabilité... un tryptique gagnant !

Concilier la productivité, la qualité sanitaire, la qualité des produits et la qualité environnementale...constitue un défi pour toute la filière céréalière. Un défi auquel Dijon Céréales s'est attelé depuis plusieurs années. Objectif : anticiper les évolutions, rester compétitif et accompagner au mieux les adhérents en première ligne de cette adaptation nécessaire aux changements liés au climat, aux marchés, aux attentes sociétales comme à la pression environnementale.



« *A court comme à plus long terme* » explique Frédéric Imbert, directeur Recherche et Développement de Dijon Céréales, « *il s'agit d'apporter des solutions locales, adaptées aux enjeux des territoires dans leur environnement. Cela suppose de faire encore évoluer la façon de produire, de partager les expériences entre agriculteurs et d'initier des actions collectives durables* ». Trois axes de travail soutiennent la réflexion stratégique du groupe : renforcer l'efficience des systèmes ; évaluer et promouvoir des techniques alternatives ; développer de nouvelles filières en soutien de projets de diversification, à l'échelle de l'exploitation ou à l'échelle d'un territoire. Mais, poursuit Frédéric Imbert : « *nous gardons toujours à l'idée que nos propositions doivent d'abord être viables économiquement et présenter un intérêt environnemental pour les exploitations, en limitant l'impact sur le milieu. C'est le cap de l'agroécologie durable* ».

Renforcer la robustesse des systèmes de production

« *Dans un contexte économique compliqué (impact du climat sur la production, marchés peu soutenus), il n'y a pas d'autre alternative qu'une approche système de l'exploitation comme dans le cadre des études R3 et AGPB (voir ci-contre)* », détaille pour sa part Mickaël Mimeau, responsable agronomique. Plusieurs voies peuvent favoriser une plus grande efficience : l'agriculture de précision, l'optimisation des interventions, la robotique, un pilotage fin des intrants « *au plus près des besoins réels de la plante* », un travail sur les charges, des formations ou des outils spécifiques comme les solutions « *Be Api* » (Invivo) récemment implantée dans la coopérative.

« *Ces outils d'accompagnement s'avèrent particulièrement efficaces pour les zones à potentiel limité avec des sols hétérogènes,* déclare Martin Lechenet, ingénieur en charge des OAD et analyses de données, *car il permet de piloter plus finement, au sein de la parcelle et d'optimiser le rendement. Cela permet une évolution sensible des pratiques vers plus d'agronomie et une moindre dépendance aux intrants* » explique le conseiller. Autre axe d'innovation, la plateforme d'innovation agroenvironnementale Artemis (dont Dijon Céréales est membre) collabore avec le lycée agricole de Vesoul sur un prototype de robot pulvérisateur-désherbeur, et avec la société toulousaine Naïo pour adapter son robot bineur-désherbeur mécanique aux grandes cultures.



A la recherche de pratiques alternatives efficaces et durables

« *Dijon Céréales travaille à l'évaluation et à la promotion des alternatives directes à la lutte chimique* », poursuit Frédéric Imbert. Ces leviers alternatifs concernent la maîtrise des ravageurs comme celle des adventices. Les leviers agronomiques déployés (mélanges variétaux, mélanges d'espèces, plantes compagnes, bio contrôle, etc.), comme les leviers concernant la mécanisation (désherbage mécanique, robotique, désherbage chimique localisé) sont testés sur la plateforme d'innovation agro-environnementale (PIAE) Artemis. Un groupe d'échange (AgroEcos) animé par la coopérative s'intéresse plus spécifiquement et avec succès à l'agriculture de conservation des sols et au semi-direct sous couvert. « Les tests sur la plateforme Artemis permettent également d'évaluer le niveau de rupture en fonction des pratiques, » complète Mickaël Mimeau.

Des stratégies innovantes et complémentaires, de la parcelle à l'échelle du territoire

A l'échelle du système de culture, Dijon Céréales travaille à une meilleure répartition des risques faces aux différents aléas auxquels les exploitations des zones céréalières sont confrontées. Cela passe notamment par la diversification des espèces cultivées. « *L'objectif économique rejoint là l'objectif technique et agronomique* », précise Mickaël Mimeau, car « *la diversification permet aussi de perturber le cycle de développement des bio agresseurs et de la flore adventice* ». Une approche cependant valable quand la production trouve un débouché, comme avec le lin et la filière Bleu Blanc Cœur (800 ha en production chez Dijon Céréales).

La réflexion se situe également à l'échelle du système de culture, avec la mise en place d'ateliers d'élevage qui peuvent soutenir les exploitations purement céréalières actuelles, tout en facilitant l'installation de jeunes exploitants dans des zones où la pyramide des âges est défavorable. « *A l'échelle d'un territoire, on peut envisager le même enrichissement grâce à la complémentarité entre les productions animales et la céréaliculture, utile pour le renforcement des deux filières et pour l'occupation du territoire. Toute cette panoplie de projets s'inscrit pleinement dans le programme de la nouvelle Alliance-BFC, union de moyens que nous mettons en place avec Bourgogne du Sud et Terre Comtoise* », conclut Frédéric Imbert.

Zoom Des projets de la fourche à la fourchette

Dijon Céréales est impliqué dans différentes études et projets partenariaux de recherche.

- **Leg'Up : Il vise à promouvoir le potentiel économique, nutritionnel et environnemental des légumineuses. Ce projet s'appuie sur la recherche de nouveaux débouchés.**
- **I-Site : ce projet rassemble de nombreux partenaires institutionnels, coopératifs et techniques autour de la recherche de solutions pour la transition agroécologique, à l'échelle de toute la filière agricole et en lien avec le territoire.**
- **R2D2 : vise la réduction durable de la dépendance aux insecticides dans les systèmes agricoles des plateaux de Bourgogne. Approche à l'échelle du paysage avec la volonté de maximiser le potentiel de régulation naturelle des ravageurs.**
- **Iris + : projet multipartenaires à la recherche d'une solution complète reposant sur l'utilisation de biostimulants, afin d'optimiser la physiologie et la santé de la vigne et du blé, dans une optique de sécurisation de ces filières.**
- **R3 (R Cube) : Retrouver de la Robustesse et de la Résilience en systèmes grandes cultures en Côte-d'Or et dans l'Yonne. Porté par Arvalis, ce projet regroupe 19 partenaires -organismes stockeurs, organisations professionnelles, organismes économiques et enseignement supérieur- soucieux de trouver des solutions dans un contexte de plus en plus contraint pour la filière céréalière (augmentation des risques, stagnation des rendements, volatilité des prix et des inputs, cadre réglementaire, impasses techniques, augmentation des risques...). Ce projet collaboratif, au travers de l'analyse des données d'exploitations à différents niveaux de performance, vise à identifier certains facteurs de succès.**

Complémentairement à l'étude R3, en se basant sur les cas concrets de 75 exploitations céréalières pures de Côte-d'Or (75 exploitations suivies), l'AGPB et Dijon Céréales analysent les différents facteurs qui contribuent à la réussite économique d'une exploitation. Le spectre est large, abordant autant l'acte de production, la mécanisation, le volet assurantiel…La synthèse de ces enquêtes est en cours et sera sans doute riche d'enseignements.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1460
VENDREDI 26 JANVIER 2018

Des organismes stockeurs qui savent

Interview Trois questions à Pierre Guez, Directeur général de Dijon Céréales



■ **Dijon qui accueille le congrès des céréaliers français, comment percevez-vous cet évènement ?**

Pierre Guez : Nous accueillons ce congrès de l'AGPB comme un signe important de reconnaissance pour la filière céréalière de notre département et de notre région. Peut-être un peu plus ici qu'ailleurs, nous nous trouvons à la croisée des chemins, avec l'impérieuse nécessité de permettre à nos exploitations céréalières et à la filière de retrouver de la compétitivité, tout en s'adaptant à la nouvelle donne environnementale.

Nous avons pris dans notre grande région le parti de la qualité et de l'excellence, et la Bourgogne-Franche-Comté ne manque pas d'atouts en ce sens. Nous pouvons satisfaire la demande en protéines et en blés meuniers de qualité, mais nous connaissons aussi nos limites. Nous devons ainsi travailler à la recherche de nouvelles variétés, mieux adaptées encore à nos sols et aux évolutions climatiques en cours. Ce travail, à mener en filière et en lien avec toutes les forces de la R&D, soutient une grande ambition : obtenir la création d'un label «Blé de Bourgogne-Franche-Comté».

■ **Ce serait une belle reconnaissance ?**

P.G. : Oui, mais elle n'est pas suffisante en tant que telle. Nos systèmes aussi doivent évoluer, alors que le schéma colza-blé-orge, qui prévaut encore largement, montre ses limites. Allonger les rotations ne suffit pas et les contraintes sont fortes dans nos zones céréalières à faible potentiel.

Chaque fois que c'est possible nous encourageons la polyvalence, la diversification de l'activité ou la recherche d'un revenu complémentaire en intégrant de nouvelles productions.

Certaines exploitations ont déjà fait le choix d'une production d'énergies durables, d'une diversification en viande blanche, de l'intégration de nouvelles espèces végétales adossées à des filières structurées, de la transformation de leurs produits ou de la vente directe... mais tout n'est pas reproductible par tous et partout. Nos zones de productions céréalières les plus fragiles ont besoin de retrouver de la matière organique, en instaurant de nouveaux équilibres entre productions végétales et productions animales.

Nous travaillons aussi à l'adaptabilité des systèmes et des pratiques au travers de nouveaux outils numériques, et en encourageant la dynamique de la recherche et de l'innovation au service de l'agriculture de demain. Il faut entrer à fond dans le digital ! Mais nous gardons à l'idée que nos propositions d'actions doivent d'abord être économiquement viables et présenter un réel intérêt pour les exploitations encouragées à limiter leur impact sur l'environnement.

■ **Ce sont là des vastes chantiers !**

P.G. : Effectivement, et c'est tout le sens de l'Alliance-BFC que nous venons de mettre en place, une union de moyens qui rassemble les trois coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre comtoise. Elle s'appuie sur la complémentarité des territoires et des compétences pour transformer certaines contraintes en opportunités. Notre ambition, collectivement, c'est d'imaginer ce que sera la ferme de demain en Bourgogne Franche-Comté, une ferme où productions végétales et productions animales concourent à l'amélioration du revenu agricole, grâce à un équilibre agronomique et économique retrouvé, dans des systèmes d'exploitation plus diversifiés et plus résilients.

Au travers de notre engagement aux côtés de Dijon Métropole, nous allons aussi apporter notre contribution au programme « Territoires d'innovation-grande ambition ». Il s'agit notamment de construire, à l'horizon 2030, un modèle en matière de système alimentaire durable, autour par exemple de la notion d'agriculture périurbaine, qui servirait de modèle aux autres métropoles. Notre ambition est grande que notre agriculture affiche ainsi sa performance et trace de nouvelles voies vers plus de compétitivité et d'adaptation aux enjeux agro-alimentaires et agro-écologiques de demain, avec l'objectif d'assurer un revenu décent aux agriculteurs. Mais encore faut-il que l'on ne nous rende pas les choses plus difficiles en limitant encore nos possibilités d'action, ce qui semble être l'orientation politique en France actuellement !

Bourgogne du Sud Le travail en unions, *«c'est notre ADN»*



Le site de l'unité Extrusel à Chalon-sur-Saône

Pour assurer l'avenir, Bourgogne du Sud, comme d'autres organismes stockeurs coopératifs, mise sur l'adaptation et l'esprit collectif. *«Le travail en union est dans notre ADN»* témoigne Michel Duvernois, directeur général de la coopérative, *«nous croyons en la force des unions, démarches dans lesquelles nous sommes engagés depuis plus de vingt ans»*. La stratégie d'union favorise des économies d'échelle, sécurise certains marchés et répond à l'impérieuse nécessité d'aller chercher une valeur ajoutée à l'échelle d'un territoire. Les avantages se traduisent en termes de sécurisation de l'activité, rationalisation du mode de fonctionnement, augmentation du potentiel d'innovation . En région, Bourgogne du Sud est partenaire de Val Union-BFC Semences, Area, Artemis (la plateforme agro-environnementale), Frais d'ici, Logivia... et bien sûr, Extrusel, unité de trituration pour le colza et le soja, fleuron du développement de la production de protéines végétales en Bourgogne Franche-Comté, dont les installations sont situées à Chalon-sur-Saône.

Extrusel, un outil d'avenir et une référence

Extrusel, outil commun régional pour la trituration du colza et du soja est la pierre angulaire de la déclinaison en Bourgogne-Franche-Comté du dernier plan protéines végétales , crée en 1988. C'est en 2006 que l'unité de trituration du colza (puis du soja), fruit de l'union de cinq coopératives, a été réorientée pour *«la valorisation des protéines régionales, avec la volonté de relocaliser la compétitivité»* détaille le directeur de Bourgogne du Sud. L'objectif était clairement énoncé : fournir aux éleveurs de Bourgogne-Franche-Comté une source locale de protéines et produire une huile de qualité.

Le développement d'Extrusel se poursuit et d'autres unités ont été construites en France, mais le dossier des protéines végétales n'est pas simple à mener. *«Les outils de transformation se développent au rythme de l'évolution de la demande des clients»* et les clients actuels se situent dans des filières régionales de qualité et de renom, comme le Comté, l'Époisses, la viande produite sous label et un circuit émergent pour le lait sans OGM. Mais, il n'est pas toujours facile de faire sa place dans la cour des grands. La protéine végétale française a tout pour faire, sauf qu'elle peine à se faire reconnaître et à s'imposer chez les plus gros acheteurs, durablement installés sur des marchés historiques.

Tous les espoirs sont permis, positive Michel Duvernois, *«la sélection variétale est bien adaptée aux spécificités régionales et les agriculteurs se sont montrés très réactifs»*. Côté commercialisation, *«le surcoût de l'utilisation d'une protéine végétale française, tracée et sans OGM, reste limité pour une filière. Mais encore faut-il que le consommateur mette en cohérence son discours et ses actes en acceptant de payer le produit un peu plus cher...»*.

«Les arguments ne manquent pas pour l'en convaincre» insiste Michel Duvernois qui relève les atouts *«d'un produit normé, de qualité homogène qui représente l'aboutissement d'un bon travail en réseau»*.

L'usine de Chalon-sur-Saône sert maintenant de référence à toute la filière des protéines végétales. Les quatre sites actuels pourraient être complétés par une ou deux nouvelles unités, car le potentiel de production est là. Ce ne serait que justice *«pour un beau produit qui mérite d'être encore mieux valorisé auprès des consommateurs»*.

Zoom Soja non OGM : une assurance qualité



Le soja a bien failli disparaître du paysage agricole régional, mais depuis 2014, les surfaces augmentent régulièrement. En Bourgogne, les surfaces cultivées se répartissent entre la Côte d'Or (51%) et la Saône et Loire (43%), ce qui représente 20% de la production de soja en France. Le soja français non OGM a une vraie carte à jouer.

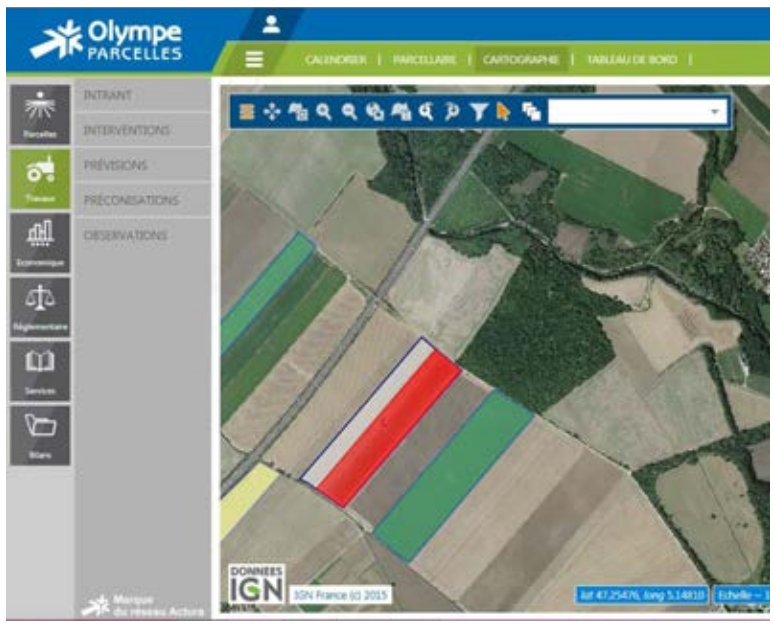
L'usine Extrusel, à Chalon-sur-Saône (71), voit son activité augmenter chaque année. Pour la campagne 2016/2017 elle a trituré 31 000 t de soja et 48 000 t de colza. En 2017/2018, 32 000 à 36 000 t de soja devraient être traitées.

La comparaison entre les tourteaux de soja du Brésil et les tourteaux français ne laisse aucune ambiguïté : le soja français non OGM l'emporte haut la main, notamment sur la teneur en protéines (48%), le taux de matières grasses, le taux d'humidité et une qualité réellement garantie sans OGM.

jouer collectif

Établissements Bresson Marché français et filières de qualité

Historiquement, les Établissements Bresson orientent toute leur collecte de 150 000 t (65 000 t de blé dont 50% tracés) sur les marchés français des céréales. Cela évite *«de se confronter trop brutalement aux prix mondiaux»* explique Caherine Racle, présidente-directrice générale. *«En nous adossant à des filières de qualité, nous assurons une valorisation plus importante à nos clients»*. Les normes françaises sont à un haut niveau d'exigence, alors autant en faire un atout et en tirer le meilleur parti commercial en *«ciblant des marchés très exigents et rémunérateurs»*. Ce qui suppose *«d'avoir toujours un temps d'avance sur la réglementation pour conserver l'avantage. Ces choix tirent tout le monde vers le haut, de la production à la transformation, alors que le niveau des attentes des industriels s'élève lui aussi, notamment en matière de traçabilité»*.
Conséquences sur le terrain : 80% des blés collectés par les Établissements Bresson seront bientôt tracés, grâce au déploiement du logiciel Olympe Parcelles, qui trace actuellement 50% des productions de la zone. Une telle démarche nécessité d'être expliquée aux agriculteurs, clients des établissements Bresson et doit trouver sa justification au travers d'une meilleure valorisation de leurs productions.



Qualité, traçabilité, nouvelles technologies... sont les axes fondateurs de la stratégie de l'entreprise. Ce qui permet d'assurer une rémunération à la hauteur du niveau d'exigence de filières de qualité tel le blé CRC, le lin Bleu Blanc Cœur, la Moutarde de Bourgogne et le soja non OGM destiné à l'alimentation humaine. Avec pour corrolaire, un accompagnement de qualité lui aussi, sur les compétences comme sur les outils (logiciels, drone).

Piloter en pleine conscience : un levier de compétitivité

Au bon moment, au bon endroit... l'action piloter sa ferme initiée par Catherine Racle pour les clients des Établissements Bresson, est arrivée à point nommé, *«au moment où nous cherchions des réponses pour répondre aux demandes de nos clients agriculteurs»*, en panne de résultat pour certains et en mal d'accompagnement sur la gestion de leur entreprise pour d'autres.
Les Établissements Bresson ont saisi la balle au bond et lancé une action de sensibilisation, d'information et au final de formation, pour que leurs clients comprennent toute l'importance d'un pilotage affiné de leur exploitation. Car pour évoluer, s'adapter, il faut bien connaître les points forts et les points faibles de son exploitation et devenir de plus en plus attentif à certains indicateurs de compétitivité. Co-fondateur de la société *«Piloter sa ferme»*, Sylvain Jessionnesse prône *«un pilotage en toute conscience»*, indispensable quand on est confronté à un contexte en constante évolution. Cela nécessite de sortir du cadre habituel pour réfléchir, se projeter et travailler différemment.
Techniciens et clients des Établissements Bresson ont donc été formés à la démarche *«Piloter sa ferme»*. En deux ans, une cinquantaine d'agriculteurs a pu profiter d'un dispositif qui permet de calculer son prix de revient, de prendre du recul par rapport au marché, de mieux en comprendre les règles et les dysfonctionnements possibles et surtout, d'échanger. La dynamique enclenchée a abouti à la création d'un club Performance, animé par les agriculteurs eux-mêmes qui se réunissent en fonction de leurs besoins. Au sein des Établissements Bresson, l'acquisition d'un logiciel d'aide à la prise de décision pour la commercialisation des productions, complète désormais la panoplie des outils supports de performance.

Focus Le GIE Culture Raisonnée Contrôlée

Le GIE CRC (Culture Raisonnée Contrôlée) qui porte la marque *«Le blé de nos campagnes»*, a obtenu sa certification environnementale de deuxième niveau pour la production de blé tendre, blé dur et seigle. La filière s'est positionnée environnement dès les années 90, en travaillant sur des paramètres comme la biodiversité, les phytos, l'irrigation. Le niveau 2 valorise le respect d'un référentiel comportant 16 exigences efficientes pour l'environnement.
La filière *«blés de nos campagnes»* (CRC) assure aux producteurs qui s'engagent une valorisation supplémentaire et une sécurisation grâce à un contrat annuel. Elle travaille actuellement à la rédaction d'un contrat pluriannuel (2 ou 3 ans) plus en phase avec l'évolution de la demande client (agriculteurs et industriels).

Etienne Henriot, président d'Ynovae et président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Des systèmes céréaliers à la recherche d'un second souffle

Président délégué de la coopérative Ynovae et président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, département de Bourgogne où les cultures céréalières sont les plus présentes, Etienne Henriot exprime une réflexion partagée par nombre d'OPA de la région.

«Dans nos zones intermédiaires, toutes les organisations économiques et les organismes agricoles, coopératives, négoce, Chambres d'agriculture, sont confrontés à la même problématique de perte de compétitivité des systèmes d'exploitation. La coopération, comme le négoce cherchent des solutions et et des pistes d'amélioration de la compétitivité des systèmes d'exploitations, en particulier sur nos plateaux de Bourgogne.
La question est claire dans son énoncé : Comment maintenir une agriculture et des producteurs dans les zones à faible potentiel les plus fragiles, sans emmener les producteurs dans des impasses ? Mais les réponses sont plus complexes à mettre en oeuvre, car elles sont multiformes, en fonction des systèmes, des potentiels et des conditions socio-économiques des territoires».
«La Chambre d'agriculture de l'Yonne réfléchit à un plan de relance ovine, qui répondrait à certaines enjeux des territoires les plus exposés du département. En zone de grandes cultures, cette production présente des avantages : elle trouve des complémentarités en matière de rythme de travail et d'agronomie avec la production céréalière, la filière est bien structurée et en attente d'une augmentation de la production d'agneaux viande. L'outil d'abattage Sycarev à Migennes, peut traiter 3000 agneaux/semaine. Cela ouvre des perspectives commerciales intéressantes pour la production d'agneaux sur le secteur. Avec en plus, un accompagnement bien stucturé au travers de l'activité de notre partenaire Alyzé».
«Bien entendu, on ne sauvera pas les plateaux de Bourgogne avec l'élevage des moutons, mais une relance ovine est tout à fait envisageable et peut profiter à ces territoires, sur les plans économique, agronomique et environnemental. Certaines zones fragiles, plus explosées à des pollutions diffuses gagneraient d'ailleurs à accueillir de nouvelles surfaces fourragères».
«Côté coopération et organismes économiques, la coopérative Ynovae, de construction récente et née de la fusion entre Capserval et Cérépy, bénéficie de l'antériorité et de la complémentarité des deux coopératives. Son périmètre d'action comprend des territoires au potentiel de production plus important. Mais quel que soit le contexte, l'objectif pour tous les producteurs c'est bien d'aller chercher une valorisation supplémentaire ou un complément de revenu, qui limite les effets de la volatilité des prix sur les grands marchés. La pérennité des projets en cours et des solutions proposées est conditionnée à cette obligation de réussite».



Un objectif commun : améliorer la compétitivité des systèmes

«Notre ensemble Ynovae est résolument tournée vers le développement de solutions perennes, des pistes d'évolution se dessinent, dans de nouvelles productions ou dans la diversification des assolement mais nous devons toujours rester attentifs à bien mettre un marché en face d'une production. A l'épreuve de la commercialisation, certains marchés de niche pourraient ne pas tenir leurs promesses».
«Un marché en production conventionnelle existe sur des petits volumes pour le pois chiche, l'avoine nue et le sarrasin, en France comme à l'export, mais cela reste marginal. A l'export notamment, sur ces circuits commerciaux spécifiques, la relation client se construit dans la durée et à condition que la qualité soient maintenue à chaque campagne. Ce qui n'est pas sans difficultés ces dernières années, où les aléas climatiques se sont multipliés. Ces productions «à surprises» s'avèrent aussi des cultures délicates à conduire, elles peuvent faire courir un risque supplémentaire au producteur. La valeur ajoutée dégagée reste cependant attractive et leur intérêt environnemental est indéniable sur les zones fragiles sur le plan environnemental».
«Ynovae considère que ce peut être une voie de différenciation intéressante, à condition d'adapter les structures et les équipements. Ce qui suppose d'investir dans la technique, la matière grise et le matériel.

Côté producteur, l'attractivité du niveau de rémunération compense l'effort de technicité et c'est à nous OS de faire en sorte qu'il adhère à la démarche.
Tout en restant clair sur les enjeux, on ne gagne pas tous les ans, le risque doit rester limité pour le producteur».

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1460
VENDREDI 26 JANVIER 2018

Des organismes stockeurs qui savent jouer collectif

Gérard Delagneau, président de 110 Bourgogne

Desserrer l'étau dans nos zones intermédiaires



« La situation de nos terres à faible potentiel est inquiétante. Sur le plan de l'évolution climatique elle sont plus sensibles aux extrêmes, plus fragiles aussi. Sur le plan économique, l'agriculture n'est visiblement plus une priorité en France et l'incertitude demeure importante sur les orientations de la prochaine PAC en chantier. Le budget agricole est incertain et l'on peut craindre que les compensations ne soient pas à la hauteur des besoins, ni des enjeux.

Les États généraux de l'alimentation me laissent un goût d'inachevé avec une certitude : produire sur le sol français s'apparente de plus en plus à une course d'obstacles. En ce sens, nos plateaux de Bourgogne partent avec un handicap certain, qui s'est beaucoup alourdi ces dernières campagnes. À l'arrivée, c'est un revenu en négatif pour les céréaliers de ces territoires fortement impactés.»

«Autre sujet d'inquiétude pour les organismes stockeurs et notre secteur coopératif : la perspective de voir séparées les activités de conseil et la vente de produits phytos. C'est un thème que nous devons aborder lors du congrès de l'AGPB, car les conséquences économiques d'une telle décision peuvent être lourdes, pour nos organisations économiques, comme pour les agriculteurs, en augmentant notamment le nombre d'intervenants et de prescripteurs. »

«Dans notre organisation collective Seine-Yonne (110 Bourgogne, Ynovae), nous sommes déjà attentifs à limiter au maximum l'apport d'intrants. Il faudrait que la réglementation en tienne compte et n'en rajoute pas inutilement sous couvert de sécurité alimentaire. Nous sommes fortement engagés dans la traçabilité, la sécurité alimentaire, mais force est de constater que malgré l'exemplarité du système français, les consommateurs sont plus inquiets que jamais.»

«Attention à ne pas augmenter le stress et le découragement des agriculteurs jusqu'à un point de non retour, qui signerait l'arrêt de l'activité agricole. L'agriculture doit changer, nous en sommes conscients et le virage à prendre est serré. Des pistes d'évolution se dessinent rapidement avec l'agriculture de précision, les techniques alternatives de travail du sol, la réintroduction de l'élevage dans les zones sensibles, de nouvelles productions soutenues par des filières structurées... Il y faudra du temps, de l'énergie et des investissements. D'où l'importance de ce congrès pour dessiner les contours d'une agriculture plurielle, accompagnée dans sa mutation et reconnue pour sa contribution à l'économie nationale, à la société et à l'environnement.»

Club AgroÉcos L'agronomie en action

Le club AgroEcos a été fondé en 2016, à la demande d'agriculteurs fortement intéressés par l'agriculture de conservation des sols et la recherche de leviers agronomiques permettant de «produire autrement et mieux».



Le groupe compte aujourd'hui une soixantaine de membres (40 exploitations), il est animé par Vincent Vaccari, Technicien d'expérimentation et Animateur du Club Agro Ecos chez Dijon Céréales. *«Les participants se trouvent à tous les niveaux en termes de pratiques et de leviers agronomiques»*. Très actifs et motivés, ils partagent un même objectif : approfondir leurs connaissances du sol et dépasser la vision réductrice d'un sol considéré comme un simple support de production. Leurs exploitations sont situées dans l'Yonne, la Côte d'Or, la Haute-Marne et pour l'une d'entre elles en Haute-Saône. 70% sont sur des terres à faible potentiel, 30% en *«bonnes»* terres.

Les membres du club s'intéressent surtout au semis directe sous couvert, ce que Vincent Vaccari considère comme *«un levier agronomique à part entière»*. Mais sans esprit de chapelle, car ce qui prime c'est l'adaptabilité et la souplesse. Il faut être capable d'effectuer *«un travail du sol d'opportunité, en fonction de la situation et de ce que l'on observe»* précise le conseiller. *«L'important c'est l'observation et le bons sens qui doivent conduire la décision quant au choix d'une pratique ou d'un levier agronomique»*.

La réflexion agronomique au sein du club s'accompagne d'une réflexion sur les matériels et en particulier l'évaluation de l'efficacité des semoirs en fonction de leurs caractéristiques. Cette bonne adaptation du matériel aux conditions de culture (rotation et couverts), complétée par une bonne connaissance du fonctionnement des sols, permettent de sécuriser la technique et d'en optimiser les effets, notamment dans la gestion de l'azote.

Les limites de l'exercice sont parfois économiques, car le coût d'un semoir peut décourager certains agriculteurs. Pour contourner cette difficulté, le club AgroEcos s'est engagé dans la démarche des GIEE, ce qui devrait faciliter l'accès à certaines aides complèmentaires concernant les investissements en matériel. L'autre limite, c'est la possibilité d'une baisse de rendement. Le changement de pratique doit s'accompagner, argumente Vincent Vaccari, d'une évolution dans la gestion économique : *«il faut consentir à considérer sa marge brute non pas sur une année et à la parcelle, mais sur l'ensemble de la rotation»*.



Côté technique, le club AgroEcos bénéficie des avancées liées aux essais conduits sur la plateforme (PIAE) Artemis attenante au site de Fromenteau, en Côte d'Or (colza associés à des légumineuses, rôle et apport des légumineuses à la fertilisation, choix des couverts).

Le *«plus»* de ce club, ce qui entretient la dynamique interne, ce sont bien entendu les échanges lors des réunions, des rencontres et au travers d'un groupe fermé sur Facebook.

Des filières bien structurées, des outils performants

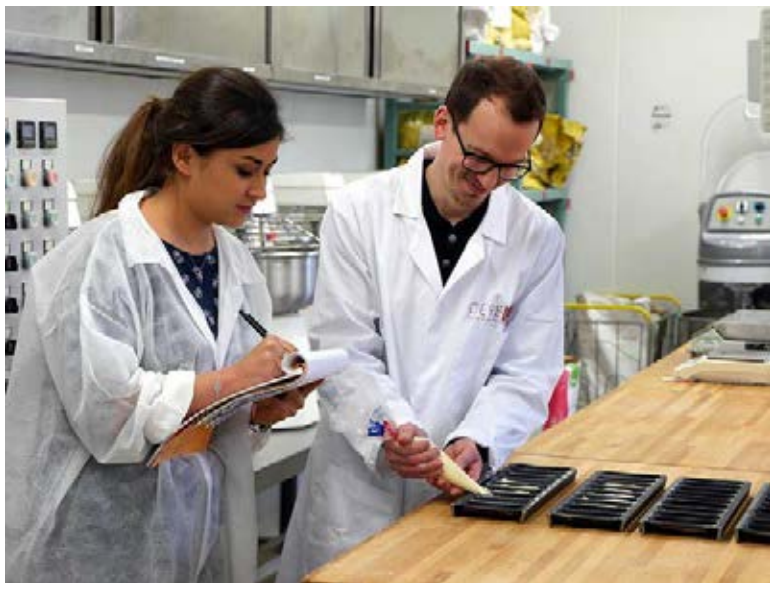
Moulins Decollogne Tête de pont du bio dans le Grand Est



Aiserey, sur l'ancien site de la sucrerie, c'est d'abord un exemple de reconversion réussie. L'ancienne sucrerie est devenue un pôle d'excellence pour toute la filière céréalière, avec comme principal opérateur Moulins Decollogne, un outil au service de la filière bio, dont Dijon Céréales est l'actionnaire principal.

Le déploiement de Moulins Decollogne sur le site d'Aiserey s'est appuyé sur le développement de la production bio en Côte d'Or. La coopérative Dijon Céréales collabore ainsi avec une soixantaine de producteurs bio en Côte d'Or, pour une surface d'environ 10 000 ha (blé, céréales scondaires, soja et autres cultures). Le dossier est encore dans une phase d'évolution. Le site d'Aiserey cultive une image d'exception avec ses deux lignes de production sur meules de pierre et cylindres, destinées répondre aux besoins des professionnels du secteur : meuneurie, boulangerie et « pizzaïolos », un nouveau marché en plein essor. Le moulin entend développer sa présence à l'export en capitalisant sur la bonne image du savoir-faire de la filière blé et meunière française. Il figure actuellement parmi les principaux producteurs de farine biologique sur meules de pierre en Europe.

Cérélab L'innovation au cœur des céréales



Créé en 2008, pour coordonner le programme de recherche collaboratif Farine +, Cérélab s'est tourné vers l'innovation au fil des années. L'entreprise s'affirme aujourd'hui comme un véritable centre de recherche et d'innovation, centré sur ses trois activités principales : les analyses, la recherche et développement et la formation.

Le laboratoire assure les contrôles de qualité des blés et farines, des analyses en continu pour différents clients et l'intégralité de la caractérisations des blés récoltés par Dijon Céréales, son service Damier Vert et la PIAE Artémis. Pierre Guez définit Cérélab comme *«un catalyseur d'innovation à l'interface des acteurs de la filière»* qui *«œuvre pour trouver des solutions aux grands défis agronomiques et alimentaires de demain»*.

Cérévia La force de frappe commerciale



Aux grandes ambitions, les grands moyens, comme en témoigne les installations de Cérévia à fos-sur-Mer.

Cérévia, c'est d'abord quelques chiffres : 2,7 millions de tonnes commercialisées (dont 1,1 Mt de blé), 55% sur le marché intérieur (10% du marché de la meunerie française), 45% à l'export. Mais c'est aussi la force de frappe commerciale construite à l'initiative de plusieurs coopératives de Bourgogne Franche-Comté et Rhône-Alpes, bien décidées à s'unir pour dépasser leurs propres limites et se confronter ensemble aux grands marchés. Avec l'avantage de jouer dans la cour des grands à l'extérieur, tout en confortant et en développant leurs positions sur le marché intérieur (meunerie, malterie, trituration).

Renforcer la compétitivité de l'offre régionale

En unissant leurs compétences et leurs forces de production au sein de Cérévia, les organismes stockeurs du bassin Saône-Rhône ont pu renforcer la compétitivité de leurs offres, mieux répondre à la demande et développer une offre logistique adaptée aux grands marchés, comme aux marchés de proximité et de niche.

Vers la meunerie en particulier, cela passe par la valorisation de l'origine régionale des productions, dans toute leur diversité et leur complémentarité. Une offre globale et plurielle à la fois, à l'image des territoires, des productions et des coopératives qui adhèrent à l'union.

Vers les marchés du bassin méditerranéen, Cérévia entend maintenir, au travers de l'activité de son silo d'exportation de Fos-sur-Mer, une stratégie commerciale offensive. Les blés français subissent la concurrence de plus en plus forte des Pays de la Mer Noire, qui ont nettement poussé leur avantage ces dernières campagnes et améliorer leur offre logistique.

Nommée à la direction de l'union en janvier 2018, Fouzia Smouhi sait qu'il n'y a pas d'autre alternative que de *«tirer l'offre globale de Cérévia vers le haut, pour se donner la capacité de répondre aux exigences toujours plus fortes des clients, transformateurs, meuniers, industriels, qui sont en attente d'une qualité de produit mais aussi d'une qualité de service sans faille. C'est le moyen de créer de la valeur et de la partager au sein de la filière, en faveur du premier maillon qu'est l'agriculteur»*. Le changement de paradigme conduit la stratégie d'ensemble, *«on vend pour produire»*, c'est le marché qui oriente la production, encore plus aujourd'hui qu'hier et vraisemblablement plus encore demain. *«Les attentes des clients suivent les attentes sociétales et il faut se mettre en capacité de les satisfaire»*.

Transformer des contraintes en opportunités

Fouzia Smouhi relève les atouts d'une union qui allie les compétences et les savoir-faire de coopératives à l'écoute de ces marchés, dans toute la diversité des productions, des terroirs et la complémentarité des réponses qu'elles peuvent apporter. Des atouts qui se déclinent aussi sur le plan de la logistique, où là aussi le choix du collectif et de la mutualisation des moyens s'est imposé, comme à Fos-sur-Mer pour adapter la capacité des silos et des installations aux besoins du marché export.

«En plus de notre propre équipe, le savoir-faire commercial et logistique de Cérévia s'appuie fortement sur les compétences des coopératives associées, nous sommes très en lien avec le terrain» poursuit Fouzia Smouhi, *«chaque acteur de ces entreprises, concoure à la réussite de l'ensemble. Tous les services (innovation, marketing, production, conseil technique) partagent le même objectif : négocier au mieux le grand virage que prend l'agriculture sans laisser aucun agriculteur au bord de la route»*.

L'autre finalité étant de rétablir la relation de confiance entre le consommateur et le producteur dans la transparence, *«on dit ce qu'on fait et on fait ce qu'on dit»*. Cette démarche redonne du sens à l'acte de production, de la noblesse au métier de producteur et de la fierté à l'agriculteur conforté et rassuré dans sa fonction.

La clé de la réussite pour la directrice générale de Cérévia, tient aussi dans la capacité de transformer les contraintes en opportunités, en partageant l'ambition d'une meilleure valorisation des productions et au final d'une meilleure rémunération pour les producteurs. Avec l'impérieuse nécessité dans le secteur très concurrentiel du marché des grains *«de conserver toujours une longueur d'avance sur l'offre comme sur la demande»*.

Zoom Pour gagner en compétitivité : la logistique et... Logivia

La logistique est le bras armé de la force de frappe commerciale. C'est un facteur essentiel de compétitivité pour les organismes stockeurs. Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Soréal se sont ainsi unis pour créer une nouvelle entité logistique, Logivia, pour le transport, l'affrètement, l'achat et la vente de flux. En quelques mois et grâce à toute l'énergie déployée par les équipes logistiques des coopératives associées dans la démarche, Logivia est devenu un leader du transport agricole et agroalimentaires qui compte désormais au plan national, parmi les 4% d'entreprises de transport française comptant plus de 50 salariés.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1460
VENDREDI 26 JANVIER 2018

Des ambitions pour demain

Accélérateur d'innovation

Agronov a de la suite dans les idées...



Remue-Meninges garantit, et échanges fructueux lors des cafés techno organisés par Agronov.

Durabilité, progrès sont les deux faces du développement agricole désormais. L'innovation peut émerger à n'importe quel niveau de la filière, agriculteurs, coopératives, associations, industriels. Mais certaines micro-entreprises en font leur ADN. Les start up dynamisent ainsi tous les domaines de recherche et l'agriculture ne fait pas exception.

Agronov, cluster spécialisé agro-écologie, a été créé en 2016. Son positionnement s'est construit autour d'un réseau de partenaires impliqués dans ce changement de paradigme pour l'agriculture. Ce réseau destiné à accélérer le transfert d'innovations sur le terrain associe les agriculteurs, les instituts techniques, les organisations agricoles, la recherche et l'enseignement, des investisseurs et des entreprises. Tous participants à la création et à l'animation de ce premier pôle européen d'innovation en agroécologie.

Cluster réunissant des compétences complémentaires, Agronov bénéficie d'un fort ancrage régional, d'une aura nationale et désormais, de partenariats, en Amérique du Nord. L'objectif étant de capter, stimuler et transférer l'innovation jusqu'au bénéficiaire final : l'agriculteur.

«Nous ne sommes pas dans le domaine de la science-fiction» résume Matthieu Aubry, directeur délégué d'Agronov, *«on s'attache au contraire à maintenir un lien solide entre la recherche, l'innovation scientifique et le terrain, la parcelle et l'agriculteur, destinataire final qui doit rester au centre du dispositif»*.

Matthieu Aubry constate que le digital porte *«une grande vague d'innovations, dans la sphère high tech et biotechhnologies. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, l'innovation émerge encore plus dans l'échange d'information que dans la technique. C'est dans la conscience de l'information que l'on innove, d'où la primauté accordée au partage des informations, aux échanges et au travail collectif et collaboratif»*.

Des projets d'accompagnement illustrent plus particulièrement l'action d'Agronov sur le long terme : Agrotech (qui intéresse des entreprises du machinisme agricole), Methanov (centre de ressources et d'appui technique sur la méthanisation agricole), I-Site BFC (projet de recherches et de développement en agroécologie, autour de la notion d'écosystèmes).

Concrètement aussi, des start -up ont pu développer de nouveaux produits grâce à la dynamique du réseau et à des partenaires comme Dijon Céréales. Ces produits à fort potentiel sont déjà opérationnels sur le terrain : We Farm Up, Weenat, Linkin Farm... Echange de bons procédés : une délégation de start-up nord-américaines sera introduite auprès du réseau français dans le courant de l'année.

Zoom Les missions d'Agronov

- Capter l'innovation, rester à l'affût, initier et entretenir des partenariats à l'international. Trois destinations privilégiées en matière d'innovation agricole sont prospectées actuellement, les Etats-Unis, le Canada et Israël.

- Accompagner le développement des entreprises oeuvrant dans la sphère agricole. Accompagner la montée en puissance des structures.

- Faciliter le transfert des innovations sur le terrain (communication et formation des prescripteurs). Lancer des passerelles entre les savoirs, les actions et les acteurs, entretenir les synergies.

Vitagora Pôle de compétitivité emblématique

Créé en 2005, le pôle de compétitivité Vitagora fédère 340 memebre engagés autour de la thématique «Goût-Nutrition-Santé», en Bourgogne-Franche-Comté et Ile-de-France. Vitagora, dont le président est Pierre Guez, directeur général du groupe Dijon Céréales. Ensemble, ils œuvrent pour le développement d'une offre alimentaire au service du bien-être des mangeurs : une alimentation savoureuse, saine et durable. Vitagora est le cluster européen de référence des domaines émergents de l'innovation agroalimentaire : Foodtech, Silver Food, Alimentation et agriculture durables… Détenteur depuis décembre 2015 du Gold Label d'excellence décerné par l'ESCA, pour sa contribution à l'innovation alimentaire et à l'industrie agro-alimentaire.



Première innovation alimentaire issue du travail sur la nutrition et la santé, le pain senior.

Les GEDA de Côte d'Or

Un histoire ancienne et un exemple d'adaptation

18 groupes de développement se sont structurés en Côte d'Or.



Historiquement, les premiers groupes se sont constitués localement en fonction de la proximité géographique des exploitations. Leurs centres d'intérêt concernaient pour beaucoup l'amélioration des paramètres économiques de l'exploitation.

Aujourd'hui les 350 agriculteurs adhérents à ces groupes travaillent également à l'amélioration de leurs pratiques, au travers des échanges et des expériementations menées, tout en restant attachés à la performance économique de l'ensemble du système d'exploitation.

Sur ces 18 groupes, 14 sont plus spécifiquement orientés productions végétales et grandes cultures. La Chambre d'agriculture de Côte d'Or accompagne ces groupes dans leur choix de développement et leur évolution.

Un nouveau groupe a été constitué pour faciliter l'insertion des jeunes agriculteurs dans les Geda déjà en place : le Geda Gener'Action. Il réunit les agriculteurs installés de fraîche date, afin qu'ils puissent se familiariser avec un fonctionnement collectif et clarifier leurs attentes, avant d'être en mesure de rejoindre un groupe sur un thème donné.

Cinq groupes sont labellisés GIEE :

- Envisol (agriculture de conservation des sols), travaille sur les macérations.
- Gerfab (groupe réunissant des agrobiologistes) s'intéresse à la fertilisation des céréales par la voie de la culture de la luzerne et ses apports agronomiques.
- ABR (Aignay-Baigneux-Recey sur Ource), réuni des agriculteurs bio et conventionnels pour travailler sur les reliquats azotés, dans des zones sensibles exposées à des risques de pollutions diffuses.
- Nord 21 s'intéresse aux techniques de semis à grand écartement.
- Le Geda de la Tille, réfléchit aux orientations permettant de retrouver de la valeur ajoutée sur les systèmes de plateaux.

Le guide des cultures Un support technique essentiel largement diffusé

Ce travail de compilation réalisé et édité par la chambre d'agriculture 21, des données émanant des groupes de développement, via le suivi par leur animateur permet de dresser un état des lieux très exhaustif des avancées et des évolutions, en intégrant les résultats des expérimentation sur le terrain et en remettant à jour les évolutions réglementaires.

Vœux de la Région aux forces vives de Bourgogne-Franche-Comté

«Pour une région plus forte, plus durable, plus solidaire»

Pour ses vœux aux force vives des territoires, la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay et son équipe de conseillers, ont donné rendez-vous à tous les acteurs économiques, sociaux et institutionnels de Côte d'Or, à Dijon. L'occasion de dresser un bilan, deux ans après l'installation de la grande région et de tracer la route pour 2018. Non sans rappeler les valeurs fortes que sont la fraternité et la solidarité.



Une «*grand messe*» où l'on a parlé de tout et de tous, avec pour fond commun les solidarités et la fraternité en bannière.

Un bilan à deux ans, ce n'est pas un bilan de mandature, mais l'opportunité *«de rendre compte de l'action de la Région»*. Exercice auquel Marie-Guite Dufay s'est livrée lors de ses vœux aux forces vives des territoires en Côte d'Or, à Dijon. Tout n'est pas encore calé sur le plan de l'administration interne. Harmoniser les statuts, les modes opératoires, les pratiques, en veillant *«à prendre le meilleur de chacune des anciennes régions»* n'est pas chose facile, concède la présidente. Mais *«les fondations de la nouvelle maison commune»* sont établies et doivent assurer la solidité de l'ensemble.

En 2017, la crise économique persistante et des aléas importants ont ébranlé deux secteurs déjà fragilisés : la BTP et l'agriculture. Marie-Guite Dufay a rappelé les efforts consentis par la collectivité territoriale pour en atténuer les effets, sous la forme de deux plans de sauvegarde de ces activités essentielles à l'économie régionale. L'occasion d'appuyer le message : *«nous n'accepterons jamais que les agriculteurs ne vivent pas de leur travail, l'agriculture est et restera une grande cause régionale»*. La région entend ainsi *«contribuer à aider le secteur agricole à sortir de cette crise structurelle»*. Une illustration avec la volonté d'intégrer dans les cantines des lycées 50% de produits locaux, dont 20% de produits bio.

Innovation et export

Les ambitions à l'export ont été rappelées, les deux leviers de compétitivité pour les entreprises régionales restant l'innovation et l'export. La Région Bourgogne-Franche-Comté se veut *«un incubateur d'innovation»*, avec quelques fleurons qui dynamisent l'ensemble comme le Pôle de compétitivité Vitagora, le réseau Food Tech, Agronov... La Région souhaite *«aider à exporter et à conquérir de nouveaux marchés»*, alors que son solde commercial est positif en produits agro-alimentaire de plus de 3M€. La présence sur les salons sera donc renforcée, avec 40 rendez-vous nationaux et internationaux déjà prévus. L'agence économique régionale étant l'interlocuteur privilégié pour les créateurs et les porteurs de projets, en particulier dans le domaine alimentaire. La Région, en partenariat avec Dijon Métropole s'inscrit dans un grand projet de territoire qui vient d'être labellisé, *«Système alimentaire durable de 2030»*. Le bassin de vie de Dijon a l'ambition de devenir le territoire de référence d'un système alimentaire durable, servant de modèle aux autres métropoles.

Indissociables de l'innovation, la formation, la recherche et l'enseignement supérieur sont des socles pivilégiés par la Région, qui ambitionne d'accueillir de plus en plus d'étudiants, en créant notamment de nouveaux établissements d'enseignement. *«L'université Bourgogne-Franche-Comté doit être confortée dans son immense potentialité»*, confirme la présidente.

Conserver toutes leurs chances aux territoires ruraux

Autre volet prioritaire : la transition énergétique, transition qui s'appuie sur le déploiement de toutes les énergies renouvelables, l'éolien étant compris dans ce mix énergétique, en dépit des résistances. La création d'un service public de l'efficacité énergétique doit soutenir et conforter la dynamique. C'est aussi un enjeu économique, car les ménages des territoires BFC dépensent 300 euros de plus que la moyenne nationale dans leurs consommations énergétiques. Transition énergétique, mais transition écologique aussi sans laquelle *«il n'y a pas d'avenir»*. S'en suit une politique des transports et des mobilités *«plus écologiques»* et la volonté de construire une filière hydrogène à part entière.

En 2018, il s'agira aussi d'orienter l'action de la Région vers *«plus de solidarité, plus de fraternité, valeurs essentielles d'une république démocratique et sociale»*. Marie-guite Dufay, veut rester attentive à ce que la Bourgogne-Franche-Comté ne se trouve pas piégée par un développement à deux vitesses : *«une Bourgogne-Franche-Comté qui gagne, celle des grandes villes, du vignoble»* et une Bourgogne-Franche-Comté *«des petits bourgs, de la ruralité, celle qui désespère et qui a le sentiment d'être oubliée, reléguée»*, mise à l'écart. Les contrastes sont forts entre l'Est et l'Ouest de la Région, où les territoires perdent des habitants et des emplois. *«Il ne faut pas les oublier et renforcer l'action de la Région. C'est le défi de la compétitivité et de la solidarité que nous devons relever, pour faire de ces espaces fragiles des espaces connectés et innovants eux aussi»*. Ces territoires ruraux ont aussi des potentiels de développement bien réels, pour qu'ils s'expriment, la Région lance 40 contrats de partenariat avec les Pays, encourage la revitalisation des bourgs-centre et le développement de plateformes de mobilités solidaires. Les entreprises d'insertion seront également soutenues. Et la culture encouragée (avec un budget en hausse de 17%). En conclusion, Marie-Guite Dufay entend que 2018 soit *«une année douce»* pour tous et pour *«une région qui fasse avancer les projets, qui sourit et apporte à chacun l'énergie nécessaire»*.

AMK



Le Palais des congrès a accueilli les forces vives de Côte d'Or .



▶ En bref

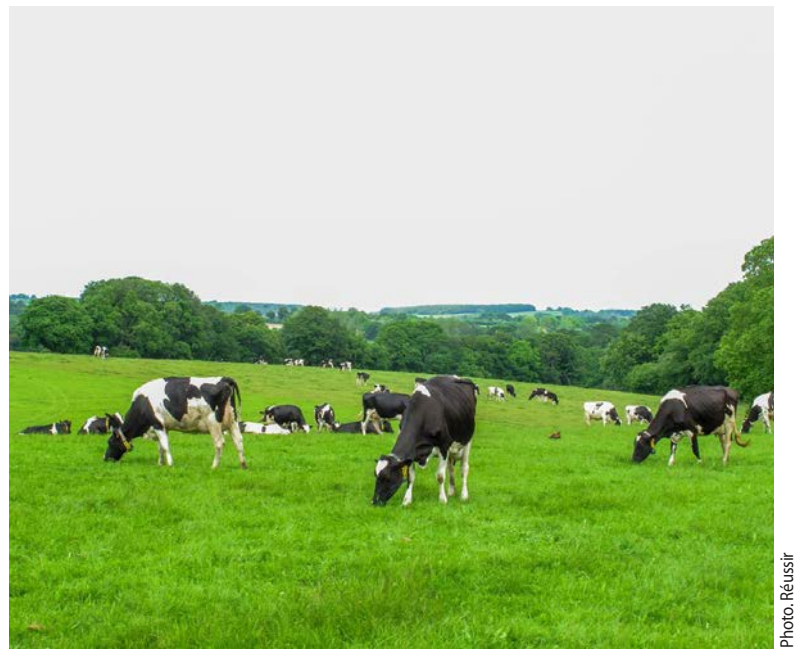
Bovins viande : Forte attente de la FNB sur la réforme de la contractualisation

À quelques jours de son congrès les 7 et 8 février, la Fédération nationale bovine (FNB) a exprimé, lors d'une conférence de presse le 23 janvier, une «*forte attente*» vis-à-vis du futur projet de loi États généraux de l'alimentation, et en particulier de la réforme de la contractualisation. La filière a connu sur la seconde partie de l'année 2017 une baisse des prix «*inexplicable*», rapporte son président Bruno Dufayet, jusqu'à atteindre 3,50 €/kg pour un vache allaitante de conformation R, soit 1€/kg en dessous du coût de production, selon le syndicat. La FNB demande l'application d'un principe de construction des prix «*en cascade*», c'est-à-dire une transparence et une répercussion, tout au long de la filière, de l'évolution des prix payés aux producteurs. À de telles conditions, le syndicat ambitionne que la contractualisation atteigne 30% de la production française d'ici 5 ans, contre moins de 1% aujourd'hui.

Production laitière

Retrouver une dynamique collective

Après deux années difficiles pour les éleveurs laitiers, la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) souhaite retrouver une dynamique, portée par le plan de filière et les États généraux de l'alimentation, dont les mesures concrètes sont attendues en 2018.


Photo. Réussir

Le marché intérieur représente 60% des débouchés pour la lait français.

«*Nous voulons sortir du mode de survie et voir comment on est capables, à travers France Terre de Lait, de retrouver une dynamique*», a expliqué Marie-Thérèse Bonneau, vice-présidente de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), lors de la conférence de presse de rentrée de l'organisation, le 17 janvier. Si la situation s'est améliorée depuis la crise de 2015-2016, il reste «*encore des nuages*» concernant le prix du lait pour 2018, précise Thierry Roquefeuil, président de la FNPL. En effet, plus de 300 000 tonnes de poudre de lait sont encore stockées par l'Union européenne, ce qui risque d'impacter les prix pendant encore trois ans. Cependant, la demande importante en matière grasse devrait contribuer à tendre le marché sur le beurre, comme en 2017, ce qui devrait permettre au prix du lait de se tenir. «*Pour nous, ce n'est pas satisfaisant*», commente Thierry Roquefeuil, pour qui syndicalement, le fil rouge de l'année restera le prix payé au producteur.

De la valeur sur le marché intérieur

En ce sens, le marché intérieur, qui représente 60 % des débouchés pour le lait français, doit être privilégié : c'est l'objectif du plan de filière, France Terre de Lait, rédigé par l'interprofession dans le cadre des États généraux de l'alimentation. «*Nous voulons faire de France terre de lait une signature dans laquelle les éleveurs se retrouvent aussi*», explique Marie-Thérèse Bonneau. L'objectif est de renforcer la qualité des produits laitiers, avec des éléments de traçabilité et un cahier des charges précis, «*en corrélation avec la valeur de l'amont dans le marché intérieur*», ajoute-t-elle. Le plan de filière est également un nouveau départ pour l'interprofession, dans laquelle les distributeurs devraient rentrer de façon plus concrète, estime Thierry Roquefeuil. La question de la cohésion et de la transparence au sein de la filière est d'autant plus importante après l'affaire Lactalis. Le plan de filière doit donc contribuer à faire monter la valeur sur le marché intérieur, d'autant que le cadre des négociations commerciales s'y prête un peu mieux après la loi Sapin II. En effet, les transformateurs doivent désormais intégrer un prix prévisionnel payé aux producteurs dans leurs conditions générales de vente présentées aux distributeurs. D'après les premiers retours des négociations commerciales actuelles, des écarts importants existent, allant de 335 € à 375 €, explique André Bonnard, secrétaire général de la FNPL. Une situation qui n'est pas satisfaisante, puisqu' «*historiquement, le marché français rémunère au-delà de 335 €*», ajoute-t-il. Il manque néanmoins un certain nombre de précisions concernant ces tarifs (s'agit-il du lait standard, d'une moyenne, etc.). Le projet de loi suite aux États généraux de l'alimentation pourrait permettre d'affiner cette disposition.



Chronique ovine

Le repos hivernal des prairies n'est pas une obligation

En février, les brebis peuvent continuer à pâturer les prairies sans nuire à la production future. C'est le cas par exemple des prairies semées en fin d'été, si les conditions climatiques le permettent (terrain ressuyé !). Il est alors conseillé d'associer un fort niveau de chargement (100 brebis par hectare) avec un passage assez rapide : de l'ordre de 3 à 4 jours. Avec un mode de pâturage tournant et une hauteur d'herbe de l'ordre de 5 cm à la sortie de la parcelle, l'avenir de la prairie n'est pas compromis.


Le pâturage en hiver n'abime pas les prairies

De l'herbe qui serait perdue

Car, contrairement à ce qui est souvent dit, le pâturage hivernal par les brebis n'abime pas les prairies. Cette pratique n'entraîne pas de baisse de production au printemps si les deux conditions suivantes sont respectées : sortir les animaux de la parcelle avant qu'elle ne soit sur-pâturée et respecter un mois et demi de temps de repousse jusqu'au pâturage suivant. Sur les prairies qui ne bénéficient pas de ce repos hivernal, le retard de la pousse d'herbe au printemps est de l'ordre de dix jours. En élevage mixte avec des bovins, étant donné la mise à l'herbe plus tardive des animaux, les parcelles des vaches peuvent être pâturées par les brebis jusqu'à la fin février. La qualité de l'herbe au printemps s'en trouve même améliorée.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)

Effet des fortes précipitations hivernales

La saturation en eau entraîne la perturbation des racines

Depuis la mi-décembre des pluies sont tombées abondamment sur une grande partie du territoire Nord-Est, enregistrant des écarts de précipitations importants par rapport aux normales saisonnières.


Réussir

Parcelle de pois touchée par une accumulation d'eau.

Les excès de pluies depuis la mi-décembre, ont favorisé le ruissellement et ont entraîné l'accumulation d'eau dans certaines parcelles. Les zones les plus concernées par ces aléas climatiques sont bien évidemment les sols ayant reçu de grandes quantités d'eau en peu de temps, mais aussi les sols hydromorphes (Bourgogne-Franche-Comté, secteur de la Champagne humide, secteur de la Brie, Lorraine) et enfin, les sols avec une zone tassée en surface (visible dans les tournières notamment) ou en profondeur ce qui limite l'infiltration dans le sol.

Impacts physiologiques de l'excès d'eau

Sur des semences non levées, un sol gorgé d'eau entraîne l'asphyxie et la pourriture des graines, rendant la levée impossible. Sur de jeunes plantes, une saturation en eau entraine la perturbation du fonctionnement du système racinaire et des nodosités. En état de sous-alimentation en azote, les plantes jaunissent et s'atrophient.

A ne pas confondre...

L'asphyxie racinaire s'observe le plus souvent par un jaunissement des parties aériennes. Ces symptômes peuvent se confondre avec ceux provoqués par Aphanomyces.

L'analyse du contexte de la parcelle et l'observation du système racinaire permet de distinguer les deux causes. Sur le pois, les symptômes d'asphyxie racinaire ressemblent à ceux provoqués par Aphanomyces, mais le champignon provoque un brunissement des racines, ce qui n'est pas le cas, dans un premier temps, s'il y a excès d'eau. De plus, les symptômes dus à une attaque du champignon apparaissent généralement un peu plus tard en saison.

Colza

Un système racinaire en danger en cas d'excès en eau

Les forts épisodes de pluie des derniers jours provoquent des excès d'eau dans de nombreuses régions, voire des inondations dans les secteurs les plus arrosés.

Les sols de limon froid et humide sont les plus concernés (Bourgogne Franche Comté, secteur de la Champagne humide, secteur de la Brie, Lorraine, Barois), sont les plus concernés par les effets de ces précipitations à fort cumul. La structure de sol est importante car la présence d'une zone tassée en surface (visible dans les tournières notamment) ou en profondeur, limite l'infiltration dans le sol.

La croissance de la plante pénalisée

Ces fortes précipitations entraînent une anoxie* racinaire à laquelle le colza est très sensible en hiver et au redémarrage en végétation. En effet, l'excès d'eau pénalise le redémarrage des plantes en limitant la croissance aérienne et surtout racinaire. La plante prend alors une couleur rougeâtre.

L'excès d'eau bloque également l'absorption des nitrates et provoque une fermentation des racines, ce qui produit de l'éthanol qui s'accumule dans les feuilles. Cette accumulation perturbe le fonctionnement de la photosynthèse et pénalise le redémarrage les plantes en limitant la croissance aérienne et surtout racinaire. La plante prend alors une couleur rougeâtre.

Par la suite, ces défauts d'enracinement vont diminuer l'exploration racinaire, la valorisation des ressources du sol et des engrais, les capacités de compensation en cas d'accidents climatiques (stress hydrique) ou d'attaques de ravageurs au printemps (méligèthes). Si l'excès d'eau dure trop longtemps, le système racinaire pourrit et les pieds disparaissent.

Quels impacts aujourd'hui ?

Il est encore trop tôt pour juger de l'impact de ces fortes précipitations sur la croissance du colza, d'autant plus que depuis quelques jours, sur certains secteurs, nous observons une atténuation des zones d'accumulation d'eau dans les parcelles. Malgré tout, il est urgent que les parcelles concernées (limon froid et battant) se ré-assainissent rapidement. La vigilance restera de mise jusqu'au redémarrage de la plante.

* L'anoxie désigne le manque d'oxygène d'un milieu. Lorsque l'environnement est dit anoxique, c'est que la réduction d'oxygène est telle qu'il y a asphyxie.

Source: Terres Inovia





Achat et enlèvement des bovins destinés à l'abattage : l'accord interprofessionnel est renouvelé

ACCORD INTERPROFESSIONNEL

L'accord, référence pour les opérateurs de la filière, définit les règles encadrant les conditions d'achat et d'enlèvement des bovins de huit mois ou plus, destinés à l'abattage, à savoir :

- les **règles de transfert de propriété et de risque** lors de la **vente des animaux vivants**,
- les **conditions** pour que la **vente** soit réputée **valablement exécutée**,
- les **délais** à respecter pour **enlever et abattre** les animaux,
- la **gestion des bovins très sales** arrivant à l'abattoir,
- les modalités de **calcul des réductions** de prix lorsque la **viande est saisie** à l'abattoir par les vétérinaires...
- ...et des **dépréciations** commerciales pour le reste de la **marchandise commercialisable**,
- les principes relatifs à la **garantie du vendeur** en cas de **mort d'un bovin vendu** ou en cas de **saisie de viande**,
- les **modalités de règlement des litiges**.

GRILLE DE NOTATION DE LA PROPRETÉ DES BOVINS



A : TRES PROPRE

Absence de salissures sur l'animal ou salissures à l'état de traces.



C : PEU SALE

Zones de salissures s'étendant du haut de la cuisse (trochanter) jusqu'à l'avant du sternum.



B : PROPRE

Zones de salissures s'étendant sur la moitié inférieure de la cuisse et sur le bas du ventre et du sternum.



D : SALE

Zones de salissures s'étendant de la fesse (hanche) jusqu'à la pointe de l'épaule. Les salissures remontent sur le côté jusqu'en haut du flanc et forment une croûte épaisse.

La viande issue d'animaux très sales déclarée impropre à la consommation

En juin 2016 l'Administration a modifié la gestion des animaux sales arrivant à l'abattoir. Désormais, les viandes issues d'un animal classé « sale » (D) à son arrivée à l'abattoir, sont déclarées impropres à la consommation. Cette mesure a été prise afin de diminuer le risque de contamination des viandes par des bactéries.

Les représentants de la filière se sont réunis au sein d'INTERBEV Bovins pour adapter l'ancien accord à cette nouvelle exigence. Un consensus est apparu : il est impératif que les animaux dont l'état de propreté est classé D ne quittent pas les exploitations. Afin d'impliquer l'ensemble de la filière dans la gestion de la propreté, la filière a décidé de partager les responsabilités si un animal D arrive à l'abattoir :

- la vente est annulée. Donc l'éleveur supporte la perte de l'animal,
- l'apporteur paie une somme forfaitaire de 100 euros, à titre de dommages et intérêts à l'abattoir. Par ailleurs, il s'expose à une contravention de 5ème classe par les services vétérinaires pour avoir amené à l'abattoir un animal qui ne peut pas être destiné à la consommation humaine.
- l'abattoir supporte la gestion spécifique de ces animaux.

Les Comités Régionaux d'INTERBEV au service de la filière pour régler les cas litigieux

Ces derniers jouent un rôle central dans l'application des exigences de l'accord. Si l'acheteur et le vendeur sont en désaccord sur le respect des conditions d'achat et d'enlèvement des animaux ou le traitement d'une saisie, ils ont la possibilité de saisir la Commission de Conciliation qui siège au sein de chaque Comité Régional. Si aucun accord amiable n'est conclu à l'issue de la conciliation, le litige sera traité par le Tribunal Arbitral d'INTERBEV qui rend une sentence relevant de l'autorité judiciaire. Pour toute interrogation ou demande d'accompagnement dans le traitement d'un litige, il est vivement conseillé aux opérateurs de contacter le Comité de leur région.

La nouvelle version de l'accord a été validée par toutes les fédérations siégeant à INTERBEV. Son application a désormais valeur de loi puisqu'il a été étendu par les Ministères de tutelle. L'objectif étant d'assurer l'équilibre et la sécurité des transactions au sein de la filière.

Retrouvez les coordonnées de votre comité régional à l'adresse : www.interbev.fr

interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

Véhicules

Nouvelle mouture de la prime à la conversion

Nouvelle mouture de la prime à la conversion des véhicules

Elle vise à accélérer la sortie du parc des véhicules essence et diesel les plus polluants en aidant les Français à acheter un véhicule neuf ou d'occasion.



Crédit : DR

Un site permet aux propriétaires de voitures de se renseigner sur la nouvelle version de la prime à la conversion.

La prime à la conversion a été mise en place le 1er avril 2015 afin d'accélérer le renouvellement du parc automobile français. Dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'air, le remplacement des vieux véhicules diesel était une priorité. Le parc automobile compte plus de tros millions de véhicules dont le niveau de pollution les rend non éligibles à la vignette «*Crit'air*», qui concerne les voitures particulières d'avant 1997 et les camionnettes d'avant 1998. Ce dispositif a permis de mettre au rebut près de 21 000 vieux véhicules diesel depuis sa mise en place : 95 % de ces véhicules ont été remplacés par des voitures électriques. Il est apparu nécessaire d'accélérer le renouvellement du parc et donc que la prime à la conversion devait toucher plus de véhicules. La prime à la conversion a été ajustée au 1er janvier 2017 avec les critères suivants : elle ne s'appliquait qu'aux ménages non imposables ; le véhicule mis au rebut pouvait être une voiture particulière ou une camionnette. Il devait fonctionner au gazole et avoir été immatriculé avant le 1er janvier 2006 ; le véhicule acheté était, soit un véhicule électrique neuf (4 000 € de prime), soit un véhicule hybride rechargeable essence (2 500 € de prime) ; pour les ménages non imposables, la prime a été étendue. Ils pouvaient percevoir 1 000 € de prime pour l'achat d'une voiture particulière émettant moins de 110g CO2/km essence Euro 6 neuve ou d'occasion ou électrique d'occasion, et 500 € de prime pour l'achat d'une voiture particulière émettant moins de 110g CO2/km essence Euro 5 neuve ou d'occasion.

Plateforme d'information

En 2018, tous ceux qui veulent passer à l'électrique ou changer un vieux véhicule polluant pour une voiture neuve ou d'occasion récente émettant moins de 130 gCO2/km obtiendront un soutien du gouvernement pour lutter contre la pollution de l'air. La prime à la conversion bénéficie aux propriétaires de véhicules essence immatriculés pour la première fois avant 1997 ou diesel avant 2001, étendu à 2006 (diesel uniquement) pour les ménages non imposables, qui achètent une voiture neuve ou d'occasion plus récente et affichant une vignette Crit'air 0 (électrique), 1 et 2. Nouveauté du dispositif 2018, cette prime est doublée, pour les ménages non imposables puisqu'elle passe de 1 000 € à 2 000 € et elle est généralisée à hauteur de 1 000 € (contre 0 euros en 2017) pour tous les Français.

Concrètement, pour un ménage modeste qui achète un véhicule d'occasion, la prime à la conversion pourra représenter plus de 50 % du coût d'achat d'un véhicule d'occasion (et jusqu'à 25 % pour tous les Français sans condition de ressources). Le gouvernement a mobilisé les constructeurs automobiles et les vendeurs d'occasion afin qu'ils contribuent à donner de la visibilité aux Français sur les véhicules qui peuvent bénéficier des primes et les accompagner dans l'achat. Par ailleurs, le gouvernement a maintenu les bonus pour les véhicules électriques à 6 000 € en abaissant notamment le seuil de déclenchement du malus (120g/CO2 contre 127g/CO2) en vue d'atteindre l'objectif européen d'émissions moyennes de 95gCO2/km d'ici 2020 alors que les émissions moyennes de CO2 des voitures particulières neuves stagnent aux alentours de 110 g CO2/km depuis 2015. C'est une vraie source d'économie pour les ménages : les frais de carburants économisés pour un véhicule électrique par rapport à un véhicule thermique sont en moyenne de 565 € par an. La plateforme d'information www.primealaconversion.gouv.fr propose un test pour vérifier son éligibilité et le montant de la prime accordée, d'effectuer sa demande en ligne et réserve un espace aux professionnels afin de faciliter le déploiement du dispositif.

VALÉRIE GODEMENT

Quatre mesures

Le paquet solidarité climatique comprend en tout quatre mesures : la généralisation de la prime à la conversion des véhicules, l'extension du chèque énergie cette année qui va se traduire par l'octroi de 150 euros en moyenne par an pour quatre millions de ménages, le crédit d'impôt pour la transition énergétique pour accompagner les travaux les plus efficaces en économies d'énergie, une aide pour accompagner les Français à changer leurs vieilles chaudières à fioul pour passer à une chaudière plus performante utilisant des énergies renouvelables.

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

ttb
Un textile, une technique, une solution...
- Bâches sur mesures
- Tunnels agricoles
- Bâches de benne
- Séparation de bâtiments
- Bâches de semoir
- Bâches de silo
- Réfection de sièges
- Housses de protection
- Location et vente de stands
1, Rue Amsterdam
(Av. de Paris)
89470 MONETEAU
03 86 46 36 14
03 86 46 26 36
ttb89.commercial@orange.fr - www.technotextiles89.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Prévention routière

Les formations à la conduite automobile



L'Apprentissage Anticipé à la conduite (AAC), souvent appelé «*Conduite accompagnée*» est une formule qui existe depuis 1990. Elle permet au jeune, dès ses 15 ans, d'entreprendre une formation de la conduite d'un véhicule automoteur d'un poids inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

D'autres formules similaires ont été mises en œuvre depuis. En effet, en avril 2010, le législateur permet au jeune adulte, de 18 ans et plus, de suivre une formation similaire.

Il s'agit de la «*Conduite supervisée*», méconnue, mais plus flexible.

Elle a pour objectif principal de rebondir après un échec aux épreuves de l'examen du permis de conduire. Les élèves obtiennent ainsi de meilleurs taux de réussite à l'examen pratique du permis de conduire. De plus, grâce à l'expérience acquise, cette conduite permet de diminuer le risque d'accident de circulation.

Pour en bénéficier, le candidat doit avoir obtenu :

• une attestation de fin de formation initiale (AFFI), délivrée après l'obtention du code de la route.

• une autorisation de conduire en «*conduite supervisée*».

• un accord préalable écrit de la société d'assurances du jeune.

Quels sont les bénéfices de la conduite supervisée ?

La conduite supervisée permet :

• d'acquérir une expérience de la conduite à un moindre coût pour compléter sa formation initiale, et d'améliorer ses acquis dans l'attente de l'épreuve pratique ;

• d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois, contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

• de passer l'épreuve du permis de conduire après une durée minimum de trois mois.

• de parcourir au minimum 1.000 km avant l'épreuve et ceci à un moindre coût.

• de compléter la formation classique à la conduite.

• de s'entraîner gratuitement avant de passer l'examen pratique.

Groupama Grand Est propose des tarifs préférentiels aux personnes ayant suivi cette formation.

Pour tous renseignements : 03 88 18 81 88 ou www.groupama.fr

GROUPAMA GRAND EST

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 23/01/2018	Bourg-en-Bresse 16/01/2018	St-Christophe-en B. 17/01/2018	National 10/01 au 16/01/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	-	3,70 € →	3,77 € ↓
	R	3,35 € →	3,30 € ↓	3,43 € →	3,38 € ↓
	O	3,10 € →	2,85 € →	-	3,04 € ↓
Vaches mixte (M)	R	3,25 € →	-	-	3,25 € →
	O	3,10 € →	-	-	3,00 € →
Vaches lait (L)	O	2,80 € →	-	-	2,68 € →
	P	2,60 € →	2,30 € ↘	-	2,40 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,27 € →	4,09 € →
	R	3,25 € →	3,55 € →	3,66 € →	3,47 € ↓
	O	3,15 € →	2,90 € →	-	-
Taureaux VML	UR0				2,67 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **23/01/2018**

Effectif total: 724 - Nombre d'invendus: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	400-450	2,74 €	2,86 €	2,83 €	-
		U	200-250	3,22 €	3,30 €	3,26 €	+0,11
			250-300	3,09 €	3,12 €	3,11 €	+0,21
			300-350	2,73 €	3,00 €	2,90 €	+0,19
			350-400	2,70 €	2,95 €	2,81 €	+0,10
			400-450	2,56 €	2,77 €	2,68 €	-+0,02
			450-500	2,48 €	2,61 €	2,54 €	-0,01
		R	200-250	2,89 €	3,12 €	3,10 €	
			250-300	2,75 €	3,10 €	3,00 €	+0,33
			300-350	2,70 €	2,98 €	2,80 €	+0,24
			350-400	2,54 €	2,63 €	2,57 €	+0,01
			400-450	2,57 €	2,64 €	2,60 €	+0,11
			450-500	2,45 €	2,50 €	2,48 €-	
	F	U	250-300	2,70 €	2,70 €	2,70 €	-0,03
			300-350	2,59 €	2,86 €	2,68 €	-0,02
			350-400	2,61 €	2,70 €	2,65 €	+0,04
		R	250-300	2,66 €	2,66 €	2,66 €	+0,16
			300-350	2,37 €	2,65 €	2,49 €	
			350-400	2,59 €	2,61 €	2,60 €	

BROUTARDS : L'offre est à peine suffisante pour couvrir les besoins des différents acheteurs. Le passage de toute l'Italie en FCO 4 contribue à la fluidité des expéditions vers ce pays. Le commerce vers l'Espagne, l'Allemagne et les Pays Tiers est possible à condition que les acheteurs fassent réaliser des PCR FCO négatives avant l'exportation. Ces dépistages représentent un coût important pour les exportateurs, mais c'est la seule solution en attendnat de trouver des animaux vaccinés FCO 4. Les cours enregistrent une nouvelle nette hausse dans les sujets jusqu'à 450 kg. Les cours des plus lours sont seulement reconduits.
LAITONNES : Toujours une forte demande en vaccinées pour l'Italie (→300 kgs), mais les cours plafonnent. Meilleure vente également en légères pour la repousse en France.

Effectif total: 76 - Nombre d'invendus: 82%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	-
		U	300-350	-	-		
			350-400	-	-	-	-
			400 - 450	-	-	-	-
			450 et +	-	-	-	-
GENISSES 18 MOIS/TAURILLONS :	F	U	300-350	-	-	-	-
			450 +	-	-	-	
		R	300 - 350	2,17 €	2,45 €	2,37 €	
			450 +	-	-	-	-

Effectif total: 293 - Nombre d'invendus: 89%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	-	-	--	
GÉNISSES - TAUREAUX		U	- 5 ans	1,77 €	2,21 €	1,90 €	=
			5 à 10 ans	1,68 €	2,21 €	1,83 €	- 0,03
			+ 10 ans	1,65 €	1,74 €	1,70 €	- 0,04
		R	- 5 ans	1,58 €	1,88 €	1,74 €	+ 0,01
			5 à 10 ans	1,48 €	1,79 €	1,66 €	- 0,03
			+ 10 ans	1,38 €	1,68 €	1,62 €	- 0,01
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
	F	E	24 à 36 mois	2,50 €	2,96 €	2,73 €	+ 0,30
		U	24 à 36 mois	1,98 €	2,25 €	2,08 €	- 0,01
		R	24 à 36 mois	1,82 €	2,06 €	1,90 €	+ 0,06
	M	U	+ 500 kg	1,62 €	1,87 €	1,73 €	+ 0,12
		R	+ 500 kg	1,56 €	1,63 €	1,61 €	

VACHES GENISSES 30 MOIS : Belle présentation cette semaine avec des produits hétérogènes. Les cours sont facilement reconduits dans les genisses et les jeunes vaches notamment avec la présence de femelles avec du grain. Il n'y a pas de secret dans le restant de la catégorie, les cours sont légèrement à la baisse à cause de vaches moins bien préparées, à cela s'ajoute l'incidence des cours du gras où les animaux plus âgés sont moins bien valorisés quel que soit la conformation.
TAUREAUX : Marché de jeunes taureaux de qualité bien conformés, ce qui traduit la vente fluide de cette matiné

Bovins

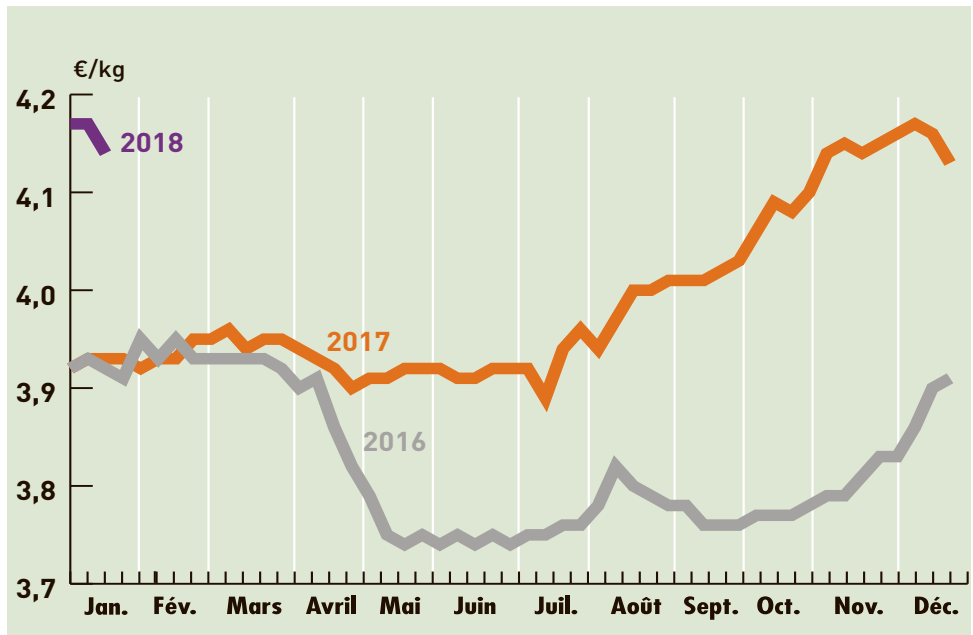
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 15/01 au 21/01/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,14 €	3,93 €	-			
Races mixte		-	3,68 €	3,67 €	3,63 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,85 €	3,74 €	3,65 €	3,34 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,80 €	3,73 €	3,63 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,22 €	3,18 €	-	
Races lait					-	2,77 €	2,75 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,42 €	4,17 €	3,89 €	3,78 €			

Tendance : Commerce calme.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 15/01 au 21/01/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,15 €	4,16 €	4,09 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,53 €	4,04 €	3,82 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,91 €	3,65 €				
Races mixte					3,26 €	3,18 €		
Races lait						-	2,77 €	2,73 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,63 €	4,48 €	4,29 €	-				

Tendances SEM. 03/2018

Bovins de boucherie

La demande est mesurée dans les animaux de qualité bouchère avec une consommation souvent atone sur la seconde moitié de janvier. La situation des éleveurs allaitants est dramatiquement préoccupante, avec des trésoreries souvent exsangues aux regards des retards se sortie et des prix pratiqués. Les tarifs que nous connaissons aujourd'hui sont ceux d'il y a 40 ans. Quel produit a connu une telle évolution ! Il n'en est pas de même pour le consommateur. La crise est structurelle avec une consommation en baisse constante sous les coups incessants des anti-viandes. Ce qui paraît surprenant, c'est que dans le même temps la consommation de viande progresse en Allemagne et en Italie. Les tarifs se maintiennent avec difficulté pour les femelles haut de gamme ou pour les Charolaises ou Limousines de qualité bouchère. Les transactions sont laborieuses avec des cours en baisse dans les allaitantes de choix secondaire. Les vaches âgées de plus de 10 ans et le bétail de moindre conformation (souvent mal fini) restent faiblement valorisés. Dans les laitières et les Montbéliardes, les tarifs se stabilisent dans les bonnes, mais les vaches maigres sont demandées pour remonté vers région d'engraissement. En jeunes bovins, nos exportations souffrent du protectionnisme italien qui privilégie sa production intérieure. Cela profite aux broutards, mais pas aux jeunes bovins. La tendance est lourde dans les JB Charolais ou Limousins avec des tarifs en replis.

Broutards

L'ensemble de l'Italie est passée sous le statut FCO-4 ce qui permet de réexporter vers le Piémont, mais la vaccination FCO-8 reste obligatoire pour l'Italie. D'autres assouplissements sont en cours vers l'Algérie. La tendance est positive dans les bons mâles Charolais ou Limousins vaccinés. Les expéditions se maintiennent vers l'Espagne avec PCR, pour des tarifs qui se maintiennent sans trop de difficulté dans la marchandise convenable. La demande pour l'engraissement sur le marché intérieur est mesurée. Dans les femelles, la demande est normale avec des tarifs qui se tiennent dans la bonne marchandise destinée au marché italien. Le placement reste compliqué pour les ordinaires ou plus légères exportées vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les besoins restent limités et contingentés chez les intégrateurs pour des sorties d'été, mais le recul de l'offre est suffisant pour que le marché s'équilibre notamment avec un flux soutenu à l'export vers l'Espagne. Le commerce est régulier dans les veaux Holsteins ou Montbéliards standards. Les bons veaux lourds Noirs ou Montbéliards destinés à l'export sont fermes. Dans les croisés laitiers d'engraissement, le commerce est calme avec des tarifs maintenus. Les acheteurs maintiennent la pression sur les bons veaux croisés de race à viande ou mixte. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/01/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 188 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	-	-	3,02 €	-0,01
			250 - 300	-	-	2,90 €	+0,08
			300 - 350	-	-	2,83 €	-
			350 - 400	-	-	2,75 €	- 0,02
			400 - 450			2,57 €	+ 0,05
	F	U	250 - 300	-	-	2,45 €	- 0,11
			300 - 350	-	-	2,63 €	- 0,01
			300 - 350	-	-	2,57 €	- 0,06

La demande suit toujours avec des cours reconduits, cependant les sujets de 300-350 kg sont recherchés.
Le manque de marchandise favorise une vente rapide

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 105 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,69 €	1,98 €	1,82 €	- 0,06
			5 à 10 ans	1,68 €	1,92 €	1,80 €	- 0,06
			+ 10 ans	1,46 €	1,69 €	1,51 €	
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,78 €	2,93 €	2,05 €	+ 0,09

La morosité du marché de la viande se fait ressentir sur les vaches. Seuls les sujets déjà démarrés tirent leur épingle du jeu avec une hausse dans les génisses de plus de 24 mois.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **15/01/2018**

Effectif total: 148 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
L'offre est réduite et globalement de piètre qualité. Vente rapide et quasi totale (1 seul lot invendu), à des cours trés fermes malgré le déficit de qualité.		U	de 32 à 38 kg	3,15 €	3,60 €	3,39 €	-
			de 38 à 44 kg	3,19 €	3,59 €	3,45 €	-
			de 44 à 50 kg	2,72 €	3,27 €	3,22 €	-
			> 50 kg	2,75 €	2,75 €	2,75 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,61 €	3,21 €	2,95 €	-
			de 38 à 44 kg	-	-	-	-
			de 44 à 50 kg	2,69€	3,04 €	2,84 €	-

Effectif total: 74 - Taux de vente : 100%

			OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)				
	M		(M)	0,95 €	1,02 €	1,00 €	-
	F	U	> 60 kg (F)	1,07 €	1,35 €	1,17 €	-
		R	< 60 kg (F)				
			> 60 kg (F)	0,94 €	1,04 €	1,00 €	-
		O	< 60 kg (F)				

Effectif total: 22 - Taux de vente : 40%

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX LAITONS (MOULINS)	U	38 à 44 kg	3,71 €	3,71 €	3,71 €-	

Effectif total: - Nombre d'invendu:

			CAPRINS - F - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins :	F	O	17 €	50 €	43 €	-

Effectif total:

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX :	U	25-35 kg	16 €	88 €	62 €-	

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 08/01/2018*

Ovins : 53	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	70 - 92	2,05 - 2,59
Agneaux gras	97 - 170	2,31 - 3,04
Brebis	32 - 78	0,59 - 1,08

Peu d'apports. La vente est globale à des tarifs reconduits dans l'ensemble des catégories.

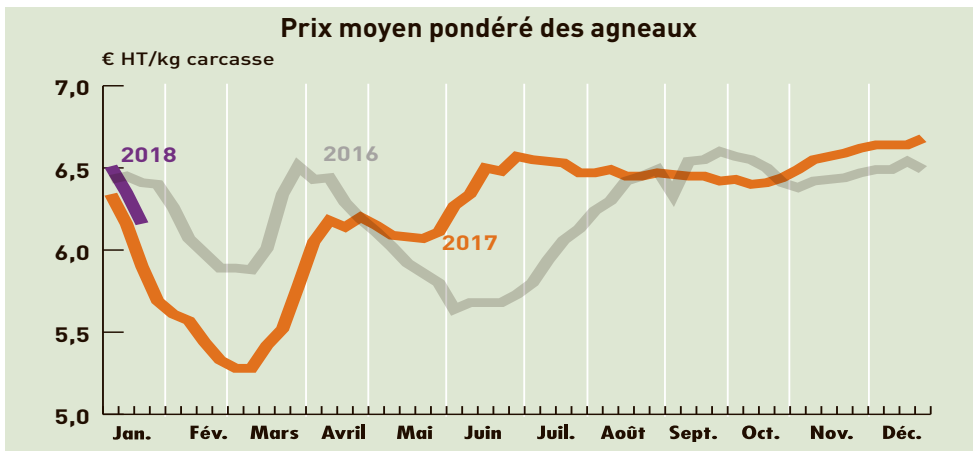
Prochain marché le lundi 22 janvier aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 15/01 au 21/01/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,51 €	5,76 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,44 €	5,59 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,49 €	5,18 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
Cotations FranceAgriMer du 15/01 au 21/01/2018

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,16 €	6,93 €	2,40 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 15/01/2018 au 21/01/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,40	7,43	-	-	-	-	-
	Var.		-0,06	0,05					
	R	6,82	6,86	6,81	-	6,68	6,64	-	-
	Var.	-0,07	-0,08	-0,03		0,08	-0,04		
	O	5,80	5,82	-	-	5,72	5,75	-	-
	Var.	-0,19	-0,21			-0,18	-0,17		
3 (couverts)	U	7,11	7,16	7,12	6,24	-	-	6,62	-
	Var.	-0,36	-0,20	-0,04	0,21			-0,11	
	R	6,65	6,62	6,50	5,93	6,51	6,44	6,21	5,69
	Var.	-0,31	-0,24	-0,20	-0,12	0,01	-0,04	-0,12	-0,23
	O	5,95	5,96	6,02	-	5,76	5,59	5,46	-
	Var.	-0,32	-0,22	-0,25		-0,08	-0,14	-0,22	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,49	5,26	-
	Var.						-0,14	-0,04	
	O	-	-	-	-		5,18	-	-
	Var.						-0,05		

Zone nord : AGNEAUX : baisse saisonnière. BREBIS : peu d'offres, peu de sorties, cours stables **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

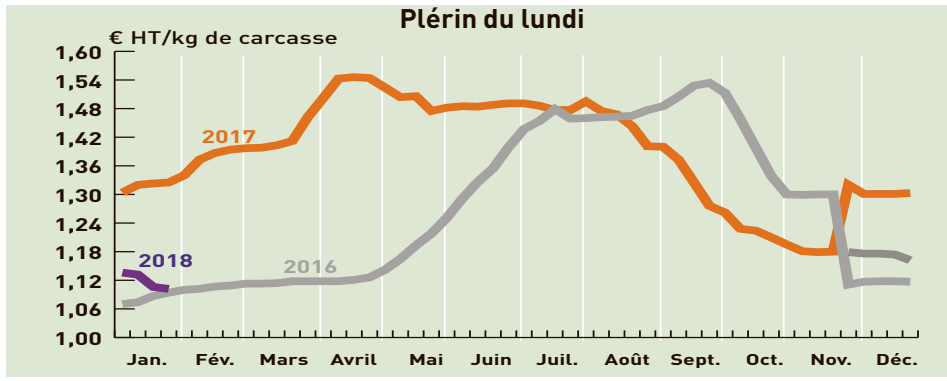
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 22 janvier 2018):
«Cours facilement reconduits.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 158 porcs présentés)

Cotations du lundi 22 janvier 2018

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,102 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 12/01 au 18/01/2018*

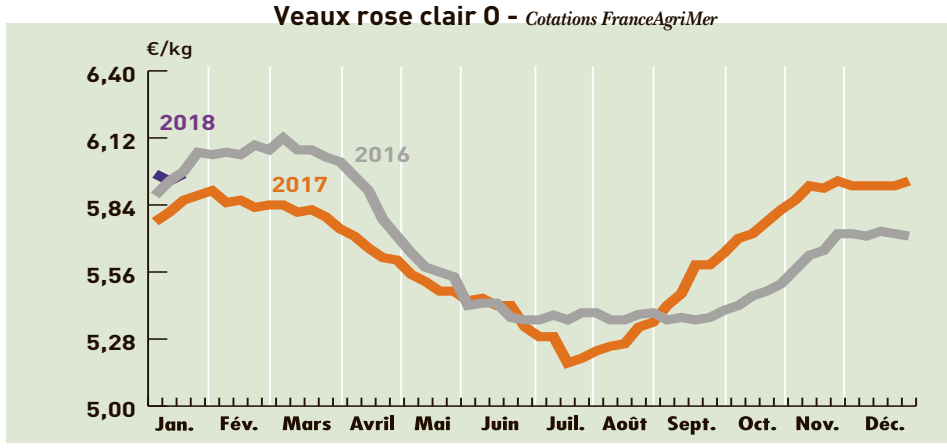
1,40 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 15/01 au 21/01/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,38 €	-	-
U	-	7,79 €	6,38 €	-
R	-	6,47 €	5,10 €	4,05 €
O	-	5,97 €	5,12 €	4,06 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* — *Synthèse nationale FranceAgriMer du 15/01 au 21/01/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	634	Moins d'apports, vente plus facile dans toutes les catégories
La Talaudière	506	Vente toujours difficile en veaux croises de qual-ite.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	202	4
Femelles	148	4
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	104	2,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)*
Cotations FranceAgriMer du 15/01 au 21/01/2018

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	-0,20	-6,67

Céréales

Marché du 18 janvier 2018

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	4 de janv.	145	N	C
	fourrager	4 de janv.	138	T	C
Nord Côte d'Or	meunier	4 de janv.	147	N	C
	fourrager	4 de janv.	140	N	C
Aube	meunier	janv.-mai	141	N	C
	fourrager	janv.-mai	136	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	janv.-mai	134	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de janv.	132	T	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl		inc.		C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	4 de janv	135	T	C
Aube/Yonne	50 kg/hl		n.p.		C
SEIGLE panifiable	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or			inc.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**				
Haute Saône		4 de janv	138	V	C
Yonne		4 de janv	138	V	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		janv.-juin.	134	N	C
Côte d'Or		janv.-juin	145	T	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Yonne/Aube	fourrager	janv.	170	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	4 de janv.	172	V	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	8 de janv.	154	V	

Matériel

Tracteur

01 - Vds 1056 XL 89, 7000 H, 8500 Ð, Explo 90-94, 6000 H, RAV. 10000Ð, 7506, 75 CV, 1700, 5612 - 14 -1500 H Rav. Cab. pav. suspendus Varimaster 150 NSH 4+1 px 6500 Ð Rousseau 451 px 1500 Ð

✆ 06 81 89 73 14

07 - Vds tract Valmet 465 4RM-1996-cabine-6900H-BE-70CV-13000 euros exo TVA

✆ 04 75 58 08 62 HR

21 - VENDS tracteur John Deere 6330 P, 4 250 H, relevage AV, - herse Hauswirth 5 m., BE (réf. 0406)

✆ 06 76 60 41 10

38 - Vends tracteur 6200 John Deere de 1994 moteur 1000 h + vitro 3,30 m + herse alternative pour pièces cause retraite.

✆ 06 83 35 56 91

69 - EARL Jama/Laby vend taureaux reproducteurs limousins. TGS, IBR et BVD livraison possible.

✆ 06 08 10 22 44

71 - Vends tracteur Claas Ares 617ATZ, 4.620 H, révisé, très bon état, cause cessation.

✆ 06 76 99 18 69

71 - Vends Axion 810 Cebis 2008, 3.800 H, relevage avant, 4DE, excellent état, cause retraite.

✆ 06 81 66 79 62

Travail sol

21 - Cause retraite VEND semoir engrais DPX 28 avec pesée, toutes options, 6 200 euros, - charrue 5 fers varilarge marque Naud, 3 500 euros (réf. 030A)

✆ 06 63 41 19 75

38 - Vds charrue quadrisocs Grégoire Besson déchaumeuse porté Quivogne en X le tout en TB état.

✆ 07 86 20 77 17

69 - Vds cause cess. rotative Class faneuse désileuse Kuhn. Ensileuse herbe épandeur 6 T. Trasf en plateau, charrue 2S, pulver, réducteur roulement poulie évacuateur aplatisseur.

✆ 04 74 89 66 92

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 040F)

✆ 06 29 81 80 05

71 - Vends andaineur Kuhn GA 3501 GM 3,50 m, bon état, année 1999.

✆ 06 83 13 82 29

Forestier

58 - VENDS bois de chauffage en 1 mètre, 42 euros stère sur place, 47 euros livré (réf. 0302)

✆ 06 08 26 17 31

Agri. divers

01 - Vds cse retraite épand. Heywang 5T monocoque type mistral - plusieurs vis à grains même sur charriot - panneaux de cellule - moulin mélangeur pt bascule arrêt auto horloge

✆ 06 43 43 68 01

01 - Vds récolteuse JF 1m30 - remorque distributrice Samas - unilagueuse Nicolas 4m50 - 2 moteurs réducteurs

✆ 04 74 30 41 06

07 - Cherche enrubanneuse d'occasion semi-portée ou sur relevage

✆ 06 77 01 42 90

18 - Cause cessation, vds matériels élevage, fenaison, semis, etc...

✆ 06 81 42 87 43.

26 - Vds Corbins 1/2 rangs avec Sulky - semoir engrais Sulky pour chaux 2m50 contre poids

✆ 06 17 07 52 89

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 2- 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, www.desmier-agri.com

✆ 04 66 24 26 11

38 - Vends bol mélangeur RMH vr 10, 10 m3, an 2002 bon état, prix : 4000 euros.

✆ 06 84 60 22 44

38 - Vd remorque cargo 10 T. rehausse ensilage tank à lait 1200 l le tout en TBE prix à débattre.

✆ 06 42 00 04 88

39 - Vds tbé cse dble emploi, tracteurs : 2 RM Ford 5610 75cv avec charg. Quicke, Massey Ferguson 58 cv, John Deere 3130 100cv, Ford 7000 90cv avec surelev. Altec. 1 cric hydraul. sur roulette Mano. 1 benne Dekeukelaire 10 t. Elevatrice Duchenne 3t. 2 vis portatives diamètre 100 5m. 1 vis sur chariot diamètre 160 10m de long avec bac. 3 silos à grain sur pied 90 q. 2 caisses à grain 35 q. Pièces avec 2 trappes. 1 remoruqe à bois 4 m de long. 2 rampes de charg. pour porte-char avec sabots long. 3 m état neuf charge 12 t pour rampes. 1 pont de bétaillère galva. 1 roue repousse-fourrage, plusieurs panneaux de cornadis 5 m galva. Abreuvoirs anti-gel. 1 mélangeuse Zago bol 13 mètres cubes. Jumelage de roues 16-9-34 38 pouces Malcolm 16-9-30, entretoise tôle roue étroite 3-5-48 avec jumelage 9-5-48. Liv. assurée

✆ 03 84 70 19 44

58 - ACHETE tracteurs agricole 4 RM en panne, épave ou brulé, - presses BR ou engin TP (réf. 040H)

✆ 06 38 78 36 28

69 - Vds dessileuse Khun 2400D. Rabot à lisier 2 m. Silo sans toit 7,7 m3.

✆ 06 42 43 20 66

74 - Vends tracteurs Case 733 MX 120 TBE, mat. fenaison, benne 7T, remorques Scobel, semoirs, charrue tri, divers.

✆ 04 50 62 15 08

74 - Vends andaineur STOLL 2003, planteuse pomme de terre 2 rangs avec trémie

✆ 06 82 10 30 18

Elevage

21 - Cause retraite VEND salle de traite 2 x 12 chèvres, pipeline, - chambre froide 1.50 m. x 2 m., panneaux démontables (réf. 030C)

✆ 06 86 82 11 19

38 - Vds chaine à fumier 80 m. 12 m. de rampe Doucet-Albert 10 % usure bas prix.

✆ 06 74 57 49 12

74 - Vds salle de traite Manus neuve, jamais montée 2 x 4, 8 postes et machine à traire Melotte.

✆ 06 22 57 72 08

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds Toyota KDJ 90 130 000 kms Mot.très propre CT OK Réhausse, treuil, Snorkel, An 2000, caisse 245 000 kms 10 000 euros

✆ 06 50 80 62 15

26 - VDS CITROEN JUMPY L1H1 90CV 11/2014 45000KM TBE clim,GPS, bluetooth, vitré rg2, portes arr vitrée, attelage.PX 11 000 EUROS sans TVA

✆ 0681146938

38 - Recherchons Trafic Renault aménagé 9 places en bon état.

✆ 06 82 37 47 35

38 - Vends Quad Kymco 150 TBE : 1000 euros et calèche bois ancienne 4 roues 1000 euros.

✆ 06 16 65 21 62

68 - Cause retraite vend matériel forestier MB TRAC 900 double treuil 8T broyeur Heizenat Timberjack 225 John Deere 6900 porte char 12T. Le tout en très bon état.

✆ 06 83 99 97 29

69 - Vends camion bétaillère Iveco très bon état très peu roulé caisse alu longueur 5 m. hauteur 2,10 m. - 260000 km année 1990 - 8 T 100 - Très bien entretenu. Factures.

✆ 06 71 20 11 07

71 - Vends camion bétaillère 11 T, Renault 170, très bon état carro. + méca., 1987, 430.000 km pl. ov.

✆ 06 72 75 71 09

89 - VENDS 4 bons pneus Michelin 20/78, jante, pare brise, alternateur, batterie 180 AH 12 volt, hublot (réf. 0305)

✆ 07 84 39 71 11

Tourisme

42 - Vds Dacia Duster 4x4 Laureate - 110 cv - 09/11 - 83600 km - D - noir - clim man. - vit. avt. élec. - ordi. bord - roues sec. - CT ok

✆ 06 19 58 32 86

71 - Vends voiture Toyota Starlet, année 1998, 197.000 km, essence, TBE, 5 places, 5 CH.

✆ 06 74 53 83 09

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds bois chauffage sec 2 ans coupe 2m acacia frêne chêne verne 01Ozan

✆ 06 82 07 33 68

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère 15km Mâcon

✆ 06 82 07 33 68

01 - Vds paille blé bottes carrées 220 et rondes - tracteur NH T6 - 140 - année 2014, 820 heures

✆ 06 84 80 36 68

38 - Vds paille blé bottes rectg sous abri 320 kg env + filtration gîte à gîte netafim 2 à 25 m3 TBE

✆ 04 72 70 89 80
06 25 31 32 26

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque

✆ 06 73 92 81 55

42 - Producteur vds maïs ensilage ou épis, paille

✆ 06 82 29 74 85

58 - VENDS 30 bottes rondes foin diam. 1.50 m., - 2 pneus neige Michelin sur jante 205 55 R 16 (réf. 0403)

✆ 03 86 37 11 71

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant

✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

74 - Vds pomme de terre Bintje Monalisa Agria Anais détail demi-gros gros

✆ 06 87 65 89 47

Fourrage

03 - Vends foin pt Ray Grass Trèfle en bottes carrées 2,40 90-120 500kg région Allier.

✆ 06 86 98 91 85

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.

✆ 06 03 07 54 83.

69 - Vd très bon foin en BR paille haute densité, livraison par camion ou camion remorque.

✆ 06 68 93 44 60 le soir

74 - AV fourrage Zone Reblochon secteur Genevois BR 2017, BC 2016.

✆ 06 09 23 69 98

Pépinière

84 - Impossibilité planter cette année, propriété à Châteauneuf du pape libère 4000 plants de vigne grenache noir R 110 clone 362 ou 136. Prix : 1,50 euro/u. (fournisseur Pép . Massonnet) contact viticulteur au

✆ 06 84 52 31 67

Bât. Pro.

58 - VENDS bâtiment élevage, matériel agricole, location 92 ha d'un seul tenant (réf. 040A)

✆ 03 86 38 63 71

Propriété

26 - Vds maison plaine Crest 1-2 pers garage jardinet 2 pièces habitées ou seront libres

✆ 04 75 25 33 52
19 h à 20 h 30

69 - VENDS 80 ares de vigne en chenas + 30 ares acacia d'un bloc, bas prix + 45 ares de vigne en chenas (réf. 040C)

✆ 06 10 43 35 81

84 - Vds villa sur 2 HA, 110 oliviers, 100 truffiers + tracteur + outils + utilitaire, l'ensemble : 460 000 euros.

✆ 06 66 02 58 26

89 - VEND exploitation agricole polyculture élevage ailaitant : bâtiment d'élevage, stabulation livre 1 500 m2, - bâtiment de stockage de céréales (4 000 qx) + stockage fourrage, - cheptel allaitant et suite, - matériel d'élevage et de culture, location foncier : 110 ha. Tannerre en Puisaye (réf. 03VB1)

✆ 03 86 45 40 07

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services









DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
boutique.reussir.fr

Elan

LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE

LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :

Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).



53 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501

RINÇOTOP®

✆ 01 49 84 94 28

Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.



Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.

152 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001

BON DE COMMANDE

à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14

Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
30001		152,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :

Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637

EAGS - Photos non contractuelles

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ 04 74 22 21 54 hr

07 - Vds expl arboricole Nord Ardèche 9ha en propriété dont 2,5ha abricotiers 2,35ha cerisiers + lac En fermage 8ha dont 2,25ha en abricotiers + 0,47ha en cerisiers
✆ 06 74 03 12 12

Divers

VENDS GRIFFES D'ASPERGES
Très bonne qualité
Différentes variétés
J.P. SCHOTT
03 88 69 56 88 - 06 08 43 93 02
asperges.jps@orange.fr

01 - Vds piquets acacia 1m80 appointés
✆ 06 70 69 69 88

07 - Vds piquets pour vigne et clôtures 1,80m de long 1,80 euros - 1,60m 1,60 euros
✆ 07 87 05 20 20

26 - Vds compresseur Lacmé 800 L de taille
✆ 06 21 00 54 51

38 - Ch. chaudière bois, vds cuiseur élagueuse Rousseau 450.
✆ 04 74 84 82 94

38 - Vends âne 150 euros à 300 euros - Vds épandeur à fumier 5 T TB 1600 euros, charrue Huard HB1 500 euros un essieu carré de 100 : 300 euros.
✆ 04 74 97 23 88 HR

38 - Vds foyer fonte Deville 575 m3, pour insert ou trou à feu avec pierre du Gard, tubage : 260 euros + compresseur 30 l : 90 euros + piquets acacia fendu environ 2 m.
✆ 06 42 90 75 43

Location

Agricole

58 - A louer 15 ha, secteur Guérigny pré, bonne qualité, bordé par rivière (réf. 0402)
✆ 03 86 69 21 53

Offre

Emploi

01 - Groupement 3 exploitations recherche salarié polyculture élevage polyvalent secteur Bresse
✆ 03 85 30 41 79

18 - Exploitation céréalière, secteur Chârost, dans le Cher, recherche salarié agricole du 1er juillet au 31 décembre 2018 pour travaux de moisson, déchaumage, labour, semis et divers. Logement à disposition.
✆ 06 61 99 78 22
ou 02 48 55 14 72.

Établissements BSA SARL - Cussy les Forges (89)
RECRUTENT
Commercial (H/F) et un MÉCANICIEN (H/F) agricole
JCB Envoyer CV à M. Boucheron
Rue du Bois Chaudron - 89160 LEZINNES FENDT

42 - Rech. salarié(e) CDD jusqu'à fin mars libre de suite ramassage + préparation commande légumes -reg. Plaine du Forez
✆ 06 41 55 39 97

69 - Exploitation viticole cherche chauffeur de tracteur agricole CDI.
✆ 04 78 47 93 45
ou contact@terresdorees.fr

OFFRE D'EMPLOI
SARL BASSET JM

POUR LE SITE DE CHANNES
- Mécanicien agricole H/F
- Vendeur matériel agricole H/F (dép. 21 & 89)

POUR LE SITE DE POLISOT
- Secrétaire comptable H/F
- Mécanicien viticole H/F
- Mécanicien agricole H/F
- Magasinier H/F

Contact : Jean-Michel BASSET
06 80 60 03 17 - direction@bassetjm.com

69 - Cherche ouvrier agricole temps plein à Thurins salaire en fonction des compétences et expérience. M. Lhopital :
✆ 06 61 44 36 98

Demande

Emploi

71 - Jeune homme, 20 ans, Bac pro CGEA CS ach. estimateur bétail recherche emploi expl. polyculture/élevage/milieu coop., libre de suite, départements 71-58-21.
✆ 06 62 08 25 75

Proposition

Commerciale

10 - A céder, conditions à définir, matériel de récolte MD et de livraison de fourrage + éventuellement clientèle, sud région parisienne, auto-financement minimum 50 000 euros, bon potentiel, réponse exclusivement à candidat clairement identifié (réf. 040E)
✆ francis.chapellier@orange.fr

Mariage

Rencontre

01 - Gratuit journal rencontre milieu agricole F/H entre particulier 4500 annonces avec numéro - www.uh3.odavia.com
✆ 02 41 74 06 93

Animaux

Divers

42 - Achète brebis chèvres reforme + agneaux de 15 kg à 40 kg - pas de sms laisser message
✆ 06 07 96 23 40

73 - Place à partir de l'hiver prochain, 24 VL tarines, CL, UPRA - ISU : 115. Bon soigneur exigé.
✆ 06 20 90 55 76

Bovin

01 - Vds mâles repro Blond d'Aquitaine 8-15 mois élevage inscrit
✆ 06 35 57 41 83



03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 15 - 16 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - 15 vaches pleines, vêlage février - mars. (réf. 020B)
✆ 06 28 02 04 05

07 - Elevage Gervy Holstein vds génisses noire Red terme à partir de février + 1 an filles Crankit Monterey Pulsar Albano Rooster Popeye Galactico silver TGS FCO UPRA CL
✆ 06 71 21 49 36

18 - EARL Breton vds tb taureaux charolais HBC, 18-22 mois, dociles avec qualités de viande, de race et maternelles.
✆ 06 82 25 17 13.

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2016 et janvier 2017, dont 7 issus IA vêlage facile, 3 de Castor, 4 d'Hiver, dont 2 sans cornes, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

21 - VENDS veaux reproducteurs CHAROLAIS, VF, HBC, IBR A. EARL Jully - Lobreau - Magnien (réf. 0202)
✆ 06 70 11 90 57

21 - Elevage HBC Vends 11 taureaux 14 – 16 mois , père Cluedo, Artois, Chabal et Calogéro, dont un fils de First très viandé, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 030D)
✆ 06 15 28 77 63

21 - VENDS 15 génisses CHAROLAISES de 2 ans HBC, gros gabarit et 15 laitonnes (réf. 0303)
✆ 06 50 56 40 48

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : mâles (16 mois) et génisses 1 an et 2 ans (prêtent à saillir), origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires.(réf. 0304)
✆ 06 21 88 22 77

21 - VENDS veaux reproducteurs mâles 14 mois LIMOUSINS, TGS, TBO, IA, fils de Engy. Sébastien GROEN - Vic de Chassenay (réf. 0404)
✆ 06 78 97 72 28

21 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans et 1 an, - génisses 2 ans pour reproduction, HBC, TGS. Lechenault Yves 21230 Foissy (réf.0407)
✆ 06 68 67 74 41

42 - Vds cause surnombre VL Montbéliardes début lactation CL 05 Ibr Bud Flo ok
✆ 06 87 73 66 32

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans + 1 adulte HBC - CUISSET JM St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12

42 - Vds 1 taureau Charolais 20 mois + 10 de 16 mois HBC Gaec lapendery - livraison assurée.
✆ 06 33 45 64 39

42 - Cse cessation vds taureau 5 ans velage facile génisses 2 ans + g 1 an HBC
✆ 06 82 04 38 70

42 - Gaec Elevage Plasse 42630 Regny vds taureaus Charolais 15 mois père la HBC
✆ 06 13 23 71 03

42 - Vds velles Salers Ibr A - élevage dociles
✆ 06 78 64 18 59

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 13 mois et 2 ans issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 010B)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage CHAROLAIS HBC, Colmont Guillaume 58240 Langeron VEND taureaux 18 mois dont 2 VF et veaux de l'année (réf. 020D)
✆ 06 83 06 61 92

58 - VEND très bons taureaux CHAROLAIS 2 ans et 1 an, HBC, - taureaux LIMOUSINS fils de Japelou primé à Cournon et Saulge très doux HBL, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 03VB2)
✆ 06 78 97 54 52
06 72 26 48 56

58 - VENDS très bonnes génisses CHAROLAISES 2 ans pour reproduction, HBC, IBR A, GS. Lemaître - Montaron (réf. 030G)
✆ 06 72 29 06 85

58 - David THOULE, sélectionneur LIMOUSIN, vente permanente de reproducteurs mâles et femelles HBL ou non, - cheptel docile au qualité maternelle et facilité de naissance, - veaux aptent pour la saillie issus de taureaux qualifiés, Possibilité de réserver d'avance (réf - 030H)
✆ 03 45 82 90 10
06 10 09 65 69

58 - VENDS 12 taureaux de 2 ans HBC ou non, bonnes origines, TGS. DONNE chiots Beauceron x Border. GAEC Montcharmont Roland et Thomas. (réf. 030F)
✆ 06 14 09 77 66
06 16 36 19 68

58 - Cause retraite VEND jeunes vaches charolaises pleines, HBC et non, très bonnes origines, TGS. (réf. 0201)
✆ 03 86 50 05 79

58 - VENDS taureaux 2 ans CHAROLAIS élevage et viande, IBR A. GAEC Moussot - 58700 Giry (réf. 0405)
✆ 06 71 54 84 06

58 - VENDS veaux reproducteurs dont certains à vêlages faciles ou sans cornes. Lycée Agricole Nevers-Challuy (réf. 0401)
✆ 06 07 72 02 07

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 040D)
✆ 06 83 68 07 96

+ de 100 reproducteurs Charolais
Ventes aux Enchères des stations d'Evaluation

CÔTE D'OR
Vend. 9 février 2018, 14h
à Créancey
Visites sur rendez-vous
03 80 90 68 81
www.stationevaluation.com

SAÔNE ET LOIRE
Vend. 16 février 2018, 13h
à Charolles
Journée portes ouvertes samedi 10 février
03 85 29 56 74
www.stationevaluation71.com

Entrée libre à partir de 10h
Restauration sur place - Achats à distance
Photos & vidéos sur internet
suivez-nous sur facebook

69 - Vds taureaux charolais HBC 15 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ 06 85 73 49 86

70 - Vos mâles Parthenais type viande, caractère calme, vêlage facile.
✆ 06 80 73 11 79

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC. garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55
06 07 31 03 42

71 - VENDS taureaux, génisses HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 030E)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends génisses normandes, prêtes à vêler, IBR A, BVD indemnes, livraison possible.
✆ 06 08 95 93 72
03 85 57 46 26

71 - Vends 25 taureaux 24 mois, HBC, repro., T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Elev. limousin Jouanin vend taureaux 22 mois, HBL ou non, TGS, TBO, très calmes, livr.
✆ 03 85 25 36 41 H.R.

71 - Vends taureaux 2, 3 et 5 ans, TGS, charolais, HBC. Ducert Cl.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Elev. charolais vend taureaux 2 ans, veaux 1 an, HBC, TGS, livraison. J.-Ch. Pallot, Oudry.
✆ 06 16 50 72 21

74 - Vends taureaux red Holstein
✆ 06 82 10 30 18

89 - VENDS choix de reproducteurs CHAROLAIS nés en décembre 2016 issus IA, vêlages faciles dont 1 sans cornes, livraison possible. EARL Montenat 89200 Lucy le Bois (réf. 0105)
✆ 06 13 13 39 48

89 - VENDS taureaux reproducteurs CHAROLAIS 16 - 17 mois HBC pour vêlage facile issus IA ou SN, bon potentiel de croissance dont plusieurs taureaux sans corne, prêt à saillir, TGS, IBR A, livraison assurée. El. Mandron Laurent - Montillot (réf. 030I)
✆ 06 87 16 54 66

89 - Vends charolais HBC : - 5 taureaux de 20 mois, - 60 taureaux de 14 mois, - 40 génisses de 2 ans, - 20 laitonnes. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040G)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

21 - Cause retraite VEND 37 chèvres adultes échographiées pleines, 180 euros HT l'une, - 12 chevrettes primipare écho. pleines, 160 euros HT l'une, - 7 chevrettes 2016, - 11 chevrettes 2017, 120 euros HT l'une et 5 boucs alpins, 100 euros HT l'un (réf. 030B)
✆ 06 86 82 11 19

71 - Vends cause cessation 13 chèvres alpines et un bouc, présumées pleines. Bonnin, St-Bonnet-V.-V.
✆ 06 01 85 88 78

Ovin

07 - Vends 2 agneaux mâles environ 40kg
✆ 04 75 34 80 78 le soir

26 - Vds 15 agnelles Préalpes du Sud âgées de 11 mois 1 bélier Préalpes du Sud
✆ 04 75 45 75 22 HR

71 - Cause retraite vends 30 brebis Texel X charollaises pleines charollais, terme 07.03, bonne origine.
✆ 06 69 33 41 80

Chien

58 - VENDS chiots BEAUCERON portée de 8 chiots non LOF nés le 25/11/2017, mère 250268730129566 (réf. 040B)
✆ 06 85 34 62 76
03 86 58 63 37

71 - Vends 3 chiots Border Collie, Lof, du 28-11-2017, portée de 6, LOF 2017-046231-2017-1, N° d'identification de la mère : 250269604027669, lignée travail troupeau agility Saône-et-Loire
✆ 06 08 54 07 18

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

26 - Loue Chasse Sud Drôme 30HA + appartement 70 m2 au milieu de la Chasse. Beau cadre
✆ 06 18 70 42 98



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

THIERRY ET PASCALE MATROT

Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 12 rue de Martray
21190 Meursault
429 460 066 RCS Dijon

Par décision des associés du 31 décembre 2017, Monsieur Thierry MATROT, demeurant 12 Hameau de Blagny - 21190 Puligny-Montrachet, a été nommé Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2018.

Pour avis.

AL210420907

TRANSFERT DE SIÈGE

DYNAMIC PROCESS AUTOMATION

SASU au capital de 40500euros
28, rue de Huchey
21110 Genlis,
803 362 565 RCS Dijon.

Par une DAU du 01/10/2017, l'AU a décidé de transférer le siège social au 4 rue du Cap Vert, résidence « Parc du Cap Vert » - 21 800 Quétigny à compter du 01/10/2017.

Modification des statuts en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL210420479

SCI JAM

Société Civile Immobilière
au capital de 900 Euros
Siège social : 5 route de Beaune
21420 Bouilland
793 418 757 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5, route de Beaune - 21420 Bouilland au 49, rue Pasteur - 21200 Beaune à compter du même jour, et de modifier en conséquence les statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour Avis.

AL210420885

HOLDING ACC

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 118 000.00 €
Siège social :
ZI Route de Sauvigny le Bois
89200 Avallon
803 359 934 RCS Auxerre

Suivant décisions extraordinaires de l'associé unique du 01/01/2018, le siège social de la société a été transféré et l'article 4 des statuts a été modifié :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé Route de Sauvigny le Bois – Zone Industrielle – 89200 Avallon.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : 6 bis rue du Docteur Majnoni d'Intignano, 21121 Fontaine Les Dijon.

Dépôt légal au RCS de Dijon.

Pour avis,

le représentant légal.

AL210420887

P.V.B.
Société d'Avocats
215, Rue Samuel Morse
Le Triade 3 - 34000 Montpellier

AMINOV

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 000 Euros
Siège social : 41 Rue du Centre
21490 St Julien
752 065 094 RCS Dijon

Aux termes d'une décision unanime en date du 20/10/2017, la collectivité des associés de la société AMINOV a décidé de transférer le siège social au 40 Rond-Point Julius Estève - 34400 Lunel à compter du même jour et de modifier l'article 5 des statuts.

AL210420891

AB FERMETURES

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 500 €
Siège social : 4/6 rue du Pâquier
21600 Longvic
448 189 514 RCS Dijon

Suivant décision du 01/01/2018, le siège social de la société a été transféré et l'article 4 des statuts a été modifié :

Ancienne mention : 4/6 rue du Pâquier, 21600 Longvic

Nouvelle mention : 10 rue du Pâquier, 21600 Longvic

Dépôt légal au RCS de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL210420900

SOUMELIA

SAS au capital de 6 000 €
74 rue Monge - 21000 Dijon
813 014 073 RCS Dijon

PV d'AGE du 24/01/2018 : Transfert du siège social, à compter du 24/01/2018, à Dijon (21000), 17 rue Lamonnoye. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit : **Ancienne mention :** 74 rue Monge -21000 Dijon. **Nouvelle mention** : 17 rue Lamonnoye – 21000 Dijon. Dépôt légal au GTC de DIJON. Pour avis, le président

AL210420909

METRARD

SARL au capital de 3.000 €
Siège social :
13 impasse des Essarts
21560 Bressey-Sur-Tille
788 730 406 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV du 02 janvier 2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 4 impasse de la Margelle 21800 Chevigny St Sauveur, à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL210420914

Cabinet Jacques Bret

62, rue de Bonnel 69003 Lyon

RECCOR

REcherche en Cardiologie et CORonaropathie
Société par actions simplifiée
au capital de 4.000 euros
Siège social : 1 rue des Créots
21121 Fontaine les Dijon
RCS Dijon 807 972 757

Avis de modification

Par délibérations du 1er Novembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 4 rue Lounès Matoub – Maison Médicale de Valmy 21000 DIJON à compter du même jour et de modifier les statuts en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL210420921

MODIFICATION DE CAPITAL

MAISON JESSIAUME NEGOCE

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : Rue de la Gare
21590 Santenay
498 943 232 RCS Dijon

Suivant décisions de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2017, le capital social a été augmenté pour être porté de 10.000 € à 770.150 € puis a été réduit, et ce, en vue d'apurer les pertes, pour être ramené à 10.000 €.

Le dépôt légal sera effectué au GTC de Dijon.

AL210420897

Office notarial
de Villieu-Loyes-Mollon (Ain)

SCI «ALLTHESHAPES»

capital de 1.000,00 €
Siège : Baubigny (21340),
11 rue de la fausse rivière.

Avis d'augmentation de capital social

Aux termes d'un acte reçu par Me Vincent ROJON, notaire à Villieu-Loyes-Mollon (Ain), 8, rue de la Gare, le 22/12/2017, contenant apport d'un bien immobilier, les associés ont décidé d'augmenter le capital social en le portant de 1.000,00 € à 12.000,00 €.

Mention faite au RCS de Dijon.

Pour avis. Le notaire.

AL210420899

MODIFICATION DE STATUTS

SCI LES VERGERS DE GENISSIEUX

au capital de 1 000 euros
930 route de Berre
13090 Aix en Provence
539 574 293 RCS Aix en Provence

Le 17/11/2017, l'associé unique a décidé :

de modifier la dénomination sociale de «SCI LES VERGERS DE GENISSIEUX» en «SCI L'AGE D'OR GENISSIEUX»

de transférer le siège social du 930 route de Berre 13090 Aix en Provence au 3 rue des Chobins 21200 Beaune

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS d'Aix en Provence fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon

de nommer M. Philippe PECULIER dt rue de Brully GignyY 21200 Beaune en qualité de gérant, en remplacement de M.André IMBERT, démissionnaire.

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 22/01/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

COUCHEY : Jardin

26 a 06 ca - De la reculee: AC-287(A)-287(Z) (avec bâtiments)

SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE : Terre - Objectif : maintien de l'occupant sur les parcelles.

37 a 45 ca - Creux de ravez: A-512 - La givernot: A-557

VOLNAY : Vignes AOC VOLNAY

27 a 39 ca - Les petits poisots: AE-187-188

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 12/02/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210420918

de modifier en conséquence les statuts sociaux.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 31/01/2012, a pour objet social l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet. et un capital de 1 000 euros

Pour avis.

AL210420860

SCI DU VISTRE

au capital de 10 000 euros
930 Route de Berre
13090 Aix En Provence
339 392 961 RCS Aix En Provence

Le 17/11/2017, l'associé unique a décidé :

de modifier la dénomination sociale de «SCI DU VISTRE» en «SCI L'AGE D'OR BERNIS»

de transférer le siège social du 930 route de Berre 13090 Aix En Provence au 3 rue des Chobins 21200 Beaune

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS d'Aix en Provence fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon.

de nommer M. Philippe PECULIER dt rue de Brully GIGNY 21200 Beaune en qualité de gérant, en remplacement de MM.André IMBERT et Pierre IMBERT, démissionnaires.

de modifier en conséquence les statuts sociaux.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 01/12/1986, a pour objet social la gestion de patrimoine immobilier et un capital de 10 000 euros

Pour avis

AL210420861

SARL FILMOD

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2017, avec effet au 1er janvier 2018, l'associée unique de FILMOD, société à responsabilité limitée au capital de 112 000 euros dont le siège social est Place Gaveau 21140 Semur en Auxois immatriculée 530 415 207 RCS Dijon a décidé de remplacer l'objet social par la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ; la prise de participation dans toutes sociétés quelle que soit leur forme juridique et par tout moyen, de transférer le siège social au Les Prés Bas 21140 Semur en Auxois, de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts, à nommé M. Philippe MARTIN, demeurant Les Prés Bas 21140 Semur en Auxois en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Mme. Brigitte MARTIN, démissionnaire, et ce, à compter du 1er janvier 2018.

Pour avis

La Gérance

AL210420878

BURGUNDY PERFORMANCE MATERIALS

SASU au capital de 2.000 €
Siège social : Tmf Pôle
3/5 rue Saint-Georges
75009 Paris
833 879 034 RCS Paris

Modifications

Suivant décisions de l'associé unique et décisions du président en date du 27/12/2017, il a été :

- décidé de transférer le siège social au 57 avenue de Tavaux 21800 Chevigny Saint Sauveur.

- décidé d'augmenter le capital de 18.151.479 € pour le porter à 18.153.479 €, puis de 850 € pour le porter à 18.154.329 €

- décidé de nommer en qualité de président, Mr. Luc Mertens demeurant 25 avenue Franklin Delano Roosevelt 21000 Dijon, en remplacement de Mr. Abdelkader Derrouiche démissionnaire

- pris acte de la fin du mandat de directeur général de Mme. Nawal Er-Miti

La société sera ré-immatriculée au RCS de Dijon

AL210420895

GAEC DE CHAMPIGNY

Société civile
Siège social : Ferme de Champigny
21570 Riel les Eaux
323 764 431 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 13/12/2017, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en SCEA, à compter du 01/01/2018 dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole Dénomination sociale : SCEA DE CHAMPIGNY Siège social : Ferme de Champigny – 21570 Riel les Eaux Capital social : 150 000 euros Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole Gérants : M. ROSSELLE Jeannick et Mme ROSSELLE Marie-Hélène, demeurant à Riel les Eaux - 21570 Durée : jusqu'au 31/12/2049

Pour avis, La Gérance

AL210420904

CHATEAU DLP

SAS au capital de 15.244,90 €
Siège social : 67 rue de Dijon
21910 Saulon-la-Rue
413 196 023 RCS Dijon

Modifications

Suivant décisions de l'associé unique en date du 13 décembre 2017, il a été décidé de nommer la société RINCK GROUPE, sas au capital de 500.000 € sise 265 allée du Royans – 26300 Bourg de Péage – 448 412 130 RCS Romans, en qualité de Président et ce en remplacement de Mr Lionnel PETITCOLAS, démissionnaire. Mr Didier PETITCOLAS demeurant 21 rue de Gevrey – 21220 Saint-Philibert, a été maintenu dans ses fonctions de Directeur Général. Mention au RCS de Dijon

AL210420911

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 Chalon Sur Saône

HOTELLERIE DU CHEVAL BLANC

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
14 Rue du Faubourg Saint-Jacques
21200 Beaune - RCS Dijon 501 391 163

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient : activités de négoce de prêt-à-porter et tous accessoires de mode ; équipements de la personne et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit :

«Article 2 - Objet social

La société a pour objet :

Activités de négoce de prêt-à-porter et tous accessoires de mode ; équipements de la personne ».

Pour avis

La Gérance

AL210420913

FUSION

BPS
SELARL D'AVOCATS
Me Olivier PITTET
19 chemin de
la Combe aux Chiens
25000 BESANÇON

SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE

S.A.R.L. au capital de 250.000 €
Siège social : ROUTE DE GENLIS
25000 BESANÇON
330 294 745 R.C.S. Besancon

Avis de fusion

Par délibérations du 29/12/2017, les associés de la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE «M.G.O» ont approuvé le projet de fusion signé le 17/11/2017 avec la société SARAZA FINANCES, société à responsabilité limitée au capital de 400 000 €, dont le siège social est à (21110) VARANGES - Route de Genlis, identifiée sous le numéro SIREN 531 478 451 RCS DIJON.

La société SARAZA FINANCES a fait apport à la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.» d'un actif de 718 598 € à charge d'un passif de 38 946 €, soit un actif net de 679 653 €.

Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société SARAZA FINANCES, depuis le 1er juillet 2017 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, ont été prises en charge par la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.».

Compte tenu de la valorisation retenue pour chacune des sociétés participant à l'opération, la parité d'échange a été fixée à 1 part de la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.» pour 20 parts de la société SARAZA FINANCES.

En rémunération de l'apport net, 2 000 parts nouvelles de la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.», entièrement libérées, ont été créées et émises à leur valeur nominale, soit une augmentation de capital d'un montant de 250 000 €, lequel capital est ainsi porté à 500 000 €.

En outre, il est précisé que la société SARAZA FINANCES détient 1 972 parts de la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.».

En conséquence, le capital de cette dernière société, après avoir été augmenté de 250 000 € à la suite de l'apport de la société SARAZA FINANCES, a été réduit d'un montant de 246 500 € et ramené à 253 500 € en raison de l'annulation des 1 972 parts de la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.» apportées par la société SARAZA FINANCES ; la prime de fusion étant en outre réduite à 0 € et le montant du compte «autres réserves» s'élevant à 265 404 €.

Cette opération de fusion a été immédiatement suivie de la dissolution de la société SARAZA FINANCES faisant l'objet d'un avis séparé.

Par ailleurs, les Associés ont décidé lors de cette Assemblée d'augmenter le capital d'un montant de 6 500 € par prélèvement à due concurrence d'une même somme sur le compte «autres réserves» et élévation de la valeur nominale des parts.

La mention soumise à publicité est la suivante :

CAPITAL:

Ancienne mention : € 250 000

Nouvelle mention : € 260 000

Pour avis

AL210420916

CESSION

SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 28 Décembre 2017 enregistré à la recette des impôts de Dijon le 29.12.2017, dossier 2017 56814, référence 2017 A 04074, Madame IBN TAYEB Aurore Sophie née LEMOINE, artisan commerçant immatriculés sous le numéro 49815553000013 sous le nom de LEMOINE AURORE SOPHE, dont l'enseigne est AURORE AND CO, dont le siège social est 36 Rue Buffon – 21000 Dijon,

a cédé un fonds de commerce de coiffure, exploité 36 rue Buffon – 21000 Dijon,

à la société ESTELLE COIFFURE, SARL Unipersonnelle au capital de 2.000 euros, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°832 496 772 dont le siège social est 36 Rue Buffon – 21000 Dijon

moyennant le prix de 16.000 € réparti de la façon suivante :

- éléments incorporels 10.000 €

- éléments corporels 6.000 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er Janvier 2018.

Les oppositions seront reçues à la SCP MAZEN CANNET MIGNOT 2 bis rue du Cap Vert 21800 Quétigny.

Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales.

Pour avis

AL210420883

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE

Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau
de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 Chalon sur Saone

Suivant acte sous seing privé en date à BEAUNE du 05 janvier 2018, enregistré à Dijon le 10 janvier 2018, Dossier 2018 01367 référence 2018 A 00096, la société AVANTAGE, société à responsabilité limitée au capital de 23.360 euros, dont le siège social est 74 Route de Pommard à Beaune (21200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 410 107 486, a cédé à la société AU MILIEU DES VIGNES, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est 74 Route de Pommard à Beaune (21200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 832 876 593, un fonds de commerce d'hôtel-restaurant exploité 74 Route de Pommard à Beaune (21200), moyennant le prix de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000 euros), se rapportant aux éléments incorporels à hauteur de NEUF CENT MILLE EUROS (900.000 euros) et aux éléments corporels à hauteur de SIX CENT MILLE EUROS (600.000 euros).

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 05 janvier 2018.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds vendu sis 74 Route de Pommard à Beaune (21200). Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

AL210420903

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 QUETIGNY
www.scpmcm.com

MANATY

SARL au capital de 5 040 €
Siège social : Ruelle de l'Etang du Moulin
21250 Glanon
RCS Dijon 492 419 650

Avis

Par décisions en date du 7 Novembre 2016, la collectivité des associés a pris acte de la fin du mandat de Monsieur Jacky MICHEA à effet de ce jour, suite à son décès. Monsieur Sébastien MICHEA reste seul gérant de la société.

Pour avis

AL210420867

BERNARD-BLOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 15 Rue de Beauraing -
21250 Seurre
752 232 090 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2017, la collectivité des associés a nommé, à compter du 1er janvier 2018. en qualité de (co)gérant Monsieur Gilles BLOIS, demeurant 11 Rue Pierre Guidot - 21200 Beaune, pour une durée prenant fin à l'issue de la consultation des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice social ouvert le 1er juillet 2017.

Pour avis. La Gérance.

AL210420890

AU TOP AUTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 bis allée du Breuil
21490 Ruffey Les Echirey
511 231 383 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 1er janvier 2018, l'associé unique a constaté la démission de Monsieur Didier WEILL de ses fonctions de cogérant de la Société à compter du même jour. Il est décidé qu'il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Pour avis - La Gérance

AL210420893

GFA CITOYEN CHAMPS LIBRES

SCI à capital variable de 50000,00 Euros
38, Rue Maurice Bene,
21410 Malain
812835882 R.C.S. Dijon - Sigle : GFA

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26/11/2017 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Youri MEIGNAN, demeurant 10 rue Clément Marillier 21000 Dijon en qualité de nouveau Co-gérant, à compter du 26/11/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur François BOUILLOT, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL210420898

DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL

FASHION COUPE

SARL en liquidation
au capital de 2 500 euros
Siège social : 05 rue du Président Carnot
21400 Châtillon Sur Seine
Siège de liquidation : 13 rue Courcelles Prévoires - 21400 Châtillon sur Seine
RCS Dijon 802 817 213

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2017, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du jour de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur : Alexandra DELETTRE

AL210420690

PETOT BATAILLE

SARL en liquidation
au capital de 4.000 euros
Dont le liquidateur est M. Anthony FERET
Siège de liquidation : 103 rue de Corcelles
21000 Dijon - 509 887 352 RCS Dijon

Suivant AGE du 31/01/17, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur

ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la répartition du produit net de la liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateur.

AL210420886

SARL DU VIEUX CHATEAU

Société à responsabilité limitée
en liquidation à capital variable
au capital de 8 000 euros
Siège social : 23 rue du Vieux Château
21640 Vougeot
Siège de liquidation : 14 rue au Gué
21220 Morey-Saint-Denis
484 586 821 RCS Dijon

L'Assemblée Générale réunie le 1er décembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Bernadette RAPHET de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à ncompter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

AL210420896

PANINO PIZZA

SASU au capital de 1000 €
Siège social :
91 C rue de Talant, 21000 Dijon
832 292 171 RCS de Dijon

L'AGE du 21/12/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme BONIN CAZE ANGELINA, demeurant 91C RUE DE TALANT, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation au siège social.

L'AGO du 31/12/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Radiation du RCS de Dijon

AL210420910

BPS
SELARL D'AVOCATS
Me Olivier PITTET
19 chemin de
la Combe aux Chiens
25000 BESANÇON

SARAZA FINANCES

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
au capital de 400.000 €
Siège social : ROUTE DE GENLIS
21110 VARANGES
531 478 451 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution

Les associés de la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE «M.G.O», société à responsabilité limitée au capital de 250 000 €, dont le siège social est à (21110) VARANGES - Route de Genlis, identifiée sous le numéro SIREN 330 294 745 RCS DIJON, ont approuvé le 29/12/2017, la fusion par voie d'absorption de la société SARAZA FINANCES par la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE «M.G.O» ainsi que les apports effectués et leur évaluation.

La société SARAZA FINANCES a fait apport à la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.» d'un actif de 718 598 € à charge d'un passif de 38 946 €, soit un actif net de 679 653 €.

Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société SARAZA FINANCES, depuis le 1er juillet 2017 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, ont été prises en charge par la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.».

Compte tenu de la valorisation retenue pour chacune des sociétés participant à l'opération, la parité d'échange a été fixée à 1 part de la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.» pour 20 parts de la société SARAZA FINANCES.

En rémunération de l'apport net, 2 000 parts nouvelles de la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.», entièrement libérées, ont été créées et émises à leur valeur nominale, soit une augmentation de capital d'un montant de 250 000 €, lequel capital est ainsi porté à 500 000 €.

En outre, il est précisé que la société SARAZA FINANCES détient 1 972 parts de la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.».

En conséquence, le capital de cette dernière société, après avoir été augmenté de 250 000 € à la suite de l'apport de la société SARAZA FINANCES, a été réduit d'un montant de 246 500 € et ramené à 253 500 € en raison de l'annulation des 1 972 parts de la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.» apportées par la société SARAZA FINANCES ; la prime de fusion étant en outre réduite à 0 € et le montant du compte «autres réserves» s'élevant à 265 404 €.

La société SARAZA FINANCES s'est trouvée dissoute sans liquidation à l'issue des délibération des associés de la société SOCIETE DE MECANIQUE GENERALE ET D'OUTILLAGE - «M.G.O.» ayant constaté la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis

AL210420917

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP établi à Dijon en date du 27/12/2017, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SUPERNAAN,

Siège social: 22 rue Charles Dumont, 21000 Dijon

Objet: Restauration rapide, vente à emporter et sur place; Vente de boissons sans alcool;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 €

Président: Florian SCHMERBER, 19 Impasse de la Rente Logerot, 21160 Marsannay-la-Côte,

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation: au RCS de Dijon.

Pour avis, le Président

AL210420661

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/07/2017 il a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé « LES TILLE LÉGUMES », agréé par la préfète de Dijon le 08/12/2017 sous le numéro 1333

Siège social : Le Marais, 21110 Magny-sur-Tille

Capital : 18000 €

Objet social : exploitation agricole

Gérance : Antoine LESTY, 25 rue Jean Jaurès, 21600 Longvic

Cogérant : Ludovic CHOUET, 2 bis grande rue, 21130 Magny-Montarlot

Cession de parts sociales : libre entre associés lorsque le GAEC n'a que 2 associés. Dans tous les autres cas, la cession est soumise à l'accord unanime des autres associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL210420922

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

Legalys Conseils
Route d'Orléans
BP 89 - 18230 St Doulchard

DOMAINE BRUNO BLONDELET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 163.300,00 euros
Siège social : Le Bouchot
58150 Pouilly sur Loire
RCS Nevers 444 909 824

L'AGE du 21/12/17 a nommé, pour une durée illimitée à compter du même jour, en qualité de cogérant M.Florian FARGEAU dmt 25 rue Louis Joseph Gousse à Pouilly sur Loire (58150). Les inscriptions modificatives seront requises au GTC de Nevers.

Pour avis, la gérance.

AL580420860

NEVERS DIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 504 000 Euros
Siège social : Boulevard Beauregard
BP 11 - 58660 Coulanges les Nevers
RCS : 327 098 364 RCS Nevers
SIRET : 327 098 364 000 18

Suivant délibération du Conseil de Parrainage du 15 Décembre 2017, il a été nommé avec effet de la même date, en qualité de Président pour une durée de 6 années, Monsieur Jean-François MOUSSET demeurant à Coulanges les Nevers (58660) 18 Rue Claude Monet, en remplacement de Monsieur Gérard BRUNET, démissionnaire, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Janvier 2023.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le Président

AL580420870

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

NEXSON GROUP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 130 000 €
Ancien Siège Social : Zone Industrielle
11, rue Marie-Joseph Jacquard
58640 Varennes-Vauzelles
Nouveau siège social :
685, rue Jules Verne - 58600 Garchizy
530 572 775 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 15/01/2018 le Président a décidé de transférer à compter du 1er février 2018 le siège social de Varennes Vauzelles (58) - Zone Industrielle – 11, rue Marie-Joseph Jacquard à Garchizy (58) – 685, rue Jules Verne et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL580420829

ROCHER ROUGE

SARL au capital de 10.000 euros
Siège social : 6 vallée de la Cure
le Moulin du Plateau
58230 Dun-les-Places
488 395 088 RCS Nevers

L'AGE du 28/09/2017 a décidé de transférer le siège social au 1 bis place Saint-Mamert 89000 Auxerre, à compter du 30/09/2017.

Radiation du RCS de Nevers et immatriculation désormais au RCS d'Auxerre

AL580420826

DR CORDIER PHILIPPE

SELARL au capital social de 7 500 Euros
Siège social : 2 avenue Saint Just
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 482 905 023

Par décision du 14.11.2017, le siège social a été transféré au 7 avenue Colbert 58000 Nevers, à compter de cette même date.

Pour avis.

AL580420858

CELIK CONSTRUCTION

SARL au capital de 5.000€.
Siège social : 24 rue du Cdt Rivière,
58000 Nevers.
RCS 487 656 837 Nevers.

Avis

L'AGE du 15/01/2018 a décidé de transférer le siège social au 2 rue des Huleux, 93240 Srains. Radiation du RCS de Nevers et immatriculation au RCS de Bobigny

AL580420863

SARL CMAC

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 €
Ancien siège Social :
2 X, Avenue Louis Coudant
58340 Cercy La Tour
Nouveau siège social : Les Fourneaux
Route de Decize - 58340 Cercy La Tour
801 347 055 RCS Nevers

Aux termes d'un assp du 05/05/2017 les associés ont décidé de transférer à compter du 9 mai 2017 le siège social situé à Cercy La Tour (58) du 2 X, Avenue Louis Coudant à Les Fourneaux – Route de Decize et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

AL580420864

LA PELLE A BOIS

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 38 Rue Saint Symphorien
58150 Suilly la Tour
484 026 505 RCS Nevers

Aux termes des décisions collectives des associés en date du 17/01/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 149 rue Montmartre 75002 Paris.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.

AL580420865

DR JEAN-PHILIPPE SEGUIN

SELARL au capital social de 82 500 Euros
Siège social : 2 avenue Saint Just
58000 Nevers - R.C.S. Nevers 490 071 537

Par décision du 14.11.2017, le siège social a été transféré au 7 avenue Colbert 58000 Nevers, à compter de cette même date.

Pour avis.

AL580420869

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

CAP HOLFI

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 590 000.00 €
Siège social : 38 Rue Franchet d'Esperey
58000 Nevers - 525 221 396 RCS Nevers

Suivant décisions de l'associé unique du 03/01/ 2018, il résulte que le capital a été augmenté de 410 000 euros, pour être porté à 1 000 000 euros, par incorporation de réserves. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent quatre-vingt-dix mille (590 000) euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme d'un million (1 000 000) euros.

Dépôt légal au RCS de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL580420857

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 Nevers

JAILLOT - NOLIN TP

SARL au capital de 7 500 euros
9 Rue du Charme 58300 Devay
RCS Nevers 489 347 005

Assemblée Générale Extraordinaire du 20/11/2017 :

Réduction de capital social de 7 500 euros à 3 825 euros.

Ledit acte ayant été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce le 23/12/2017, en l'absence d'opposition dans le délai imparti, ladite réduction est définitivement réalisée avec effet au 01.01.2018.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Sept Mille Cinq Cents Euros (7 500 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Trois Mille Huit Cent Vingt-Cinq (3 825 euros).

Pour avis

La Gérance

AL580420871

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 12/01/2018 concernant STSI CONSTRUCTION : Il fallait lire : 13 bis rue de la Perrière 58000 Saint-Eloi au lieu de 13 bis rue de la Perrière 58000 Nevers

AL580420838

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC SPIRKEL ET FILS

Société civile au capital de 245 600 euros
Siège social : Rivière
58370 Larochemillay
RCS Nevers - 494 907 736

A compter du 1er janvier 2018, la dénomination sociale de la société est désormais «GAEC DE RIVIERE». L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL580420822

RP CONSEIL

SARL transformée en SAS
au capital de 20 000 €
Ancien siège social :
7, Boulevard Victor Hugo - 58000 Nevers
Nouveau siège social :
2 Ter, rue du Bois d'Ardenet - 58000 Nevers
419 416 151 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE du 30/12/2017, les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du 1er janvier 2018.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme :

Ancienne mention : SARL

Nouvelle mention : SAS

- Dénomination :

Ancienne mention : CiBTP

Nouvelle mention : RP CONSEIL

- Siège social :

Ancienne mention : 7, Boulevard Victor Hugo - 58000 Nevers

Nouvelle mention : 2 Ter, rue du Bois d'Ardenet – 58000 Nevers

- Objet social :

Ancienne mention : Etudes et ingénierie dans le secteur du bâtiment et des travaux publics

Nouvelle mention : Conseil et assistance à maitrise d'ouvrage dans le domaine de l'immobilier, du bâtiment et des travaux publics - Toutes prestations d'ingénierie en matière de bâtiment et de travaux publics

- Administration :

Ancienne mention : - Gérant : Mr Rémy PICHON dt à Nevers (58) – 2 Ter, rue du Bois d'Ardenet

Nouvelle mention : - Président : Mr Rémy PICHON susnommé

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL580420836

EARL DU MOUSSEAU

Société Civile
au capital social de 164 004,65 euros
Siège social : Le Mousseau
58200 Alligny-Cosne
RCS de Nevers - N° 420 617 995

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2017, les associés ont agréé le retrait de l'associé M. Jean-Paul CHALON au 31 décembre 2017 et la mise à jour du siège social à 4 Le Mousseau 58200 Alligny-Cosne.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers.

Pour avis et mention, la gérance

AL580420845

GAEC GSTALTER

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
Au capital social de 312 800,00 Euros
Siège social : Montempuy
58300 Saint Parize en Viry
RCS de Nevers n°501 888 283

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2017, M. Jean-Yves GSTALTER a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 30 décembre 2017.

Au cours de la même assemblée, il a été décidé la transformation du GAEC en une EARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : EARL GSTALTER

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Capital : 312800,00 euros

Nature des apports : biens meubles agricoles

Siège social : Montempuy - 58300 Saint Parize en Viry

Objet : activités agricoles

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : M. Michel GSTALTER, demeurant Montempuy - 58300 Saint Parize en Viry

Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui – agrément donné par les associés

Pour avis

AL580420846

➜ CESSION

Office Notarial P. JOURDIER
& J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Charles REROLLE, notaire associé à Decize (Nièvre) 8 rue Carnot, le 6 janvier 2018 enregistré à DGFP enregistrement NEVERS le 15/01/2018 dos 201801111 réf 2018N0041, La SARL CROUSTY PIZZ, siège social à Decize (58300) 20 avenue du 14 Juillet SIREN 819824277 RCS Nevers A cédé à la SASU PIZZA STORY, siège social à Decize (58300) 20 Avenue du 14 Juillet SIREN 834 090 920 RCS Nevers.

Un fonds de commerce de «Fabrication de pizzas à emporter et livraison sis et exploité à Decize 20 avenue du 14 juillet», Prix : TRENTE CINQ MILLE EUROS (35.000,00 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour 14 500,00 € et au matériel pour 20 500,00 €, payé comptant.

Propriété : jour de l'acte - Jouissance : 1er janvier 2018

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître REROLLE, notaire à Decize, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au BODACC.

Pour insertion.

AL580420842

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, location, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Biens à vendre :

Cmne de CORVOL-L'ORGUEILLEUX:

63 a 80 ca - La brunetterie: ZH-60-70 - Longuassard: ZH-42

Et par extension, Cmne de COURCELLES:

17 a 15 ca - Cote du four: ZA-78

Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE

Biens loués sur la totalité de la surface:

11 ha 57 a 90 ca - Champ des eves: B-237-241-242-248-249-250-252 - Champs des evecrits: ZC-33 - Les crotazins: ZC-27

Cmne de SAINT-VERAIN:

12 ha 41 a 70 ca- Le chateau: C-380 - Les briaudes: C-350-351-352-353-354-355-356-357 - Les ourdons: ZA-39

Et, par extension, Cmne de SAINT-AMAND-EN-PUISAYE:

7 ha 82 a 38 ca - Le petit plessis: ZO-46 - Les pres des mottes: F-383-384

Cmne de SAINT-MAURICE:

13 ha 04 a 89 ca - Les baugies: A-303[84] - Les routes: A-301[83]

Et par extension Cmne de SAINT-SAULGE:

1 ha 68 a 30 ca - Le grand pre: A-209-210

PARCELLES DE BOIS À VENDRE SUR LES COMMUNES SUIVANTES:

Cmne de CESSY-LES-BOIS:

6 ha 14 a 20 ca - Bois de la cote: A-706(AJ)-706(AK)

Cmne de LAROCHEMILLAY

3 ha 58 a 84 ca - Bois brule: G-407 - Les gouttes: E-169

1 ha 87 a 35 ca - Les corseries: E-153

Cmne de PREPORCHE

45 a 92 ca - Bois des charmes: ZL-123-124-125 - Campagne de dos d ane: ZO-124

Cmne de PREPORCHE:

1 ha 68 a 88 ca - Bois des charmes: ZL-109-110 - La corvas: ZO-165-170 - Les gouttes: ZL-60 - Sur les preilles: ZN-91-96-102

Et par extension, Cmne de VILLAPOURCON:

57 a 20 ca - Bois de la brosse: A-56(J)-56(K)

Cmne de VILLAPOURCON:

1 ha 84 a 06 ca - Bois de l echeintre palo: AE-31 - Bois des boulats: AM-114 - Issards des mathelins: C-33 - La charbonniere: AE-44-45 - Pres fourny: AM-113

47 a 02 ca - La comme de genievre: F-137 - Les prailles: F-145-150

3 ha 28 a 95 ca - Bois des boulats: AM-139 - Les fontenaux: AM-158 - Les ruchettes: AK-73 - Sur la baume: AM-267(J)-267(K) - Sur la comme: AM-16

25 a 78 ca - Bois des boulats: AM-124

Biens à louer :

Cmne de ANLEZY :

128 ha 60 a 71 ca

- 'Grand champ': B- 463(*) - 'Grand pre': B- 628[478](*) - 'La feuillouse': B- 324 - 'Le dessiert': B- 543[454]- 544[454] - 'Les petits champs': B- 322- 323 - 'Les rouches': B- 473(*)- 474 - 'Macrand': AB- 42[642] B- 643[539]

- 'Pre du galop': B- 476- 477 - 'Pre neuf': B- 461(*) - 'Pres du pare': B- 459- 460-496[458]

Et par extension, Cmne de VILLELANGY : 2 ha 75 a 01 ca

- 'Pre du galop': B- 39

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 12/02/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580420875

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL ROUSSEAU

15 La Buffière - 58150 Suilly La Tour
Au capital social de 67 488 euros
RCS Nevers - N° 398 009 522

Suivant délibérations d'AGE du 18 décembre 2017, les associés ont agréé à effet du 31 décembre 2017, la nomination de M. Pascal ROUSSEAU en qualité de gérant, demeurant 26 Chemin du Lavoir des Dards 58150 Suilly-La-Tour en remplacement de M. Bernard ROUSSEAU, gérant démissionnaire.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers.

Pour avis et mention, la gérance

AL580420823

MENUISERIE DE BOURGOGNE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3 000 €
Siège social : Zone d'Activité Economique
6, rue François Archer
58270 Saint Benin d'Azy
487 451 098 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE du 02/01/2018, il a été pris acte de la fin du mandat de cogérant à effet du 14/05/2013 de Mr Sylvain NADJAOU décédé.

AL580420830

FINANCIERE WILMORT

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : RN 7 & 1 Rue du Lavoir
58470 Magny Cours
RCS Nevers 479 661 878

Changement de gérant

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2017, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Bernard WILMORT, demeurant RN 7 - 1 Rue du Lavoir 58470 Magny Cours, de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis

La Gérance

AL580420844

➜ NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 Nevers

BOULANGERIE FERRAND

SARL au capital de 7 500 euros
2, Chemin de la Croix d'Or
58640 VARENNES - VAUZELLES
RCS Nevers 493 194 344

Délibération du 11/01/2018 : L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code

de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance.
AL580420833

URICAN

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 121 rue de Parigny
58000 Nevers- 803 365 006 RCS Nevers

Le 20 septembre 2016, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.
Mention faite au RCS de Nevers
AL580420852

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 Nevers

M D ART CONCEPT

SARL au capital de 7 622,45 euros
Le Moulin de la Forge 58500 Surgy
RCS Nevers 411 503 253

Assemblée Générale Extraordinaire du 14/12/2017 :
Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Démission de Mme Magali DAVIAUD de son mandat de gérante ce jour.
Liquidateur : M. Jean DAVIAUD dt Le Moulin de la Forge 58500 Surgy, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à au siège social mentionné en tête.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers en annexe au RCS.
La Gérance
AL580420840

MAC

EURL au capital de 7 622.45 euros
17 Bis Rue des Chaumottes
58660 Coulanges les Nevers
R.C.S : Nevers 392 106 308

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2018, l'associé a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur Claude DIDRY, demeurant, 7 chemin rural de Cheugny 58640 Varennes Vauzelles et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur.
AL580420850

LA POTERIE DE TAMNAY

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 622,45 €
Siège Social : Le Bourg
58110 Tamnay en Bazois
411 029 895 RCS Nevers

L'AGO du 27/12/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mr Marc VINCENT dt à Tamnay en Bazois (58) – Champs, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/11/2017. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
AL580420853

DIEUDONNE SERVICES

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : Les Bardebouts
58150 Pouilly sur Loire
452 087 836 RCS Nevers

Aux termes d'une décision de dissolution du 15/01/2018, la SARL AVENIR PAYSAGE SERVICES, SARL au capital de 1 200euros, dont le siège social est Zone Artisanale des Bardebouts 58150 Pouilly sur Loire, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 519679302 a, en sa qualité d'associé unique de la société DIEUDONNE SERVICES, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société DIEUDONNE SERVICES peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions
doivent être présentées devant le TC de Nevers.
AL580420855

GAEC DE BRAIN

La Foire de Brain - 58300 Decize
Au capital de 181 658,24 euros
RCS Nevers - 325 398 139

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2017, les associés ont décidé la dissolution du GAEC de BRAIN au 31 décembre 2017. Messieurs MILLEROT Gérard et Gilles sont nommés liquidateurs. Le siège de liquidation est fixé à La Foire de Brain - 58300 Decize.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au GAEC de BRAIN en liquidation, La Foire de Brain - 58300 Decize.
L'acte de dissolution sera communiqué à la Formation Spécialisée GAEC de la CDOA.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, les liquidateurs.
AL580420861

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire
(58150) 9, rue René Couard

SCI CASSINAT

Société civile immobilière
au capital de 304,90 €
Siège social : 9 rue Ferdinand Gambon
58150 Pouilly sur Loire
RCS Nevers 413 772 823

Suivant acte reçu par Me Anne JUILLET, notaire à Pouilly sur Loire, le 15 janvier 2018, Mr Thierry CASSINAT demeurant à Pouilly sur Loire (58150) 9 rue Ferdinand Gambon, agissant en qualité d'associé unique de la SCI CASSINAT, et entre les mains duquel sont réunies toutes les parts sociales, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 Janvier 2018 et sa mise en liquidation amiable.
Mr Thierry CASSINAT s'est désigné comme liquidateur de la société dissoute jusqu'à la clôture des opérations. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis.
AL580420868

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21/12/17, il a été constitué une SAS dénommée AUTO CARROSS.
Siège social: 25 rue de la bissatte 58240 Chantenay st Imbert.
Capital: 1000euros.
Objet: commerce de détail de véhicules automobiles, réparation, entretien, location de véhicule de tourisme et utilitaire, station de lavage automatique et manuelle.
Président: M. PHILIPPE HARQUEVAUX, 1 route de Mussy 58240 Chantenay st Imbert.
Durée: 99 ans.
Immatriculation au RCS de Nevers.
AL580420724

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/01/2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée :
Dénomination sociale : Eurl Platinium Immobilier
Capital : 10 000 €
Siège : Les brules - 58170 Luzy
Objet : Activité de transaction immobilière et commerciale
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du Commerce et des Sociétés.
Gérant : M. Fromager Sébastien
Demeurant : à Les Brules - 58170 Luzy
Est désigné en qualité de gérant sans limitation de durée
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis et mention.
M. Fromager Sébastien
AL580420753

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BOIS CONCEPT 58
Forme sociale : SAS
Capital social : 2 000 €
Siège social : 2, Chemin des Chaumes - Noilles – 58130 Montigny Aux Amognes
Objet social : Menuiserie intérieure et extérieure - Fabrication, montage de bâtiments et d'extensions en ossature bois - Isolation extérieure bois - Fabrication et pose d'aménagement intérieur et extérieur en bois - Travaux de charpente et de couverture - Pose de plaques de plâtre - Prestations de services commerciales, administratives et de secrétariat
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : Mr Arnaud LEGRAND dt A Montigny Aux Amognes (58) – 2, Chemin des Chaumes - Noilles
Immatriculation : RCS de Nevers
AL580420832

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16 janvier 2018 :
Forme : SCI
Dénomination : GURGOZ
Siège social : 2 Rue Camille Baynac, 58000 Nevers
Objet : L'acquisition, l'administration, l'exploitation directe ou indirecte et la gestion d'immeubles bâtis ou non bâtis, par location ou par bail à construction prévu par la loi n° 64164 du 16/12/1964, des textes subséquents, ou autrement.
Durée : 99 ans
Capital : 500 €
Gérance : Bruno GURGOZ, 2 Rue Camille Baynac, 58000 Nevers
Immatriculation : RCS Nevers
Pour avis
AL580420837

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17/01/2018, il a été constitué la société suivante :
Forme : Société civile immobilière.
Dénomination : PLACE DES CAPUCINES.
Siège social : 22 rue Auguste Lambiotte 58700 Prémery.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment la location de logements pour personnes âgées, sis rue Ambroise Croizat 58700 Prémery.
Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 30 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérant : Monsieur Bruno VIATTO, demeurant 22 rue Auguste Lambiotte 58700 Prémery.
Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation : au RCS de Nevers.
Pour avis.
AL580420847

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/01/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : DTM ET COMPAGNIE
Objet social : achat ventes et transformations de matériel ou de produits alimentaires (y compris animal) pour particuliers associations et entreprises en directes ou en lignes sur marches foires expositions ou tout autres manifestations ainsi que location de matériel de loisir ou récréatifs
Siège social : Le crot sauloy, 58450 Annay.
Capital : 1500 €
Durée : 99 ans
Président : Mme TERRIOU TAILA, demeurant Le Crot Sauloy, 58450 Annay
Admission aux assemblées et droits de votes : Par exemple : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Nevers.
AL580420848

Etude de Maître
Christophe ROBERT,
Notaire à Nevers (Nièvre)
10 rue Vauban.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (Nièvre), le 8 janvier 2018, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NEVERS 1, le 11 janvier 2018 Dossier 2018 00762, référence 2018 N 00026, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Dénomination : De NEVERS aux AMOGNES
Siège social : Nevers (Nièvre), 1, rue Saint Martin
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR).
Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.
L'exercice social commence le 1er Janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
Premiers gérants : Madame Dominique MARTIN épouse RIBEYROLLES, demeurant à Nevers (58000), 1, rue Clerget
Et Monsieur Thibaut MARIE, demeurant à Urzy (58130), 159, rue du Bourg.
Durée de fonction des gérants : 99 ans
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis. Le Notaire
AL580420849

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile Immobilière
Dénomination : Lerèv'immo
Siège social : Acroux 58 290 Moulins Engilbert
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 euros
Apports en numéraire : 1 000 euros
Gérance : Mr Michael LEREVEREND
Cession de parts : libres entre associés, autorisation préalable de l'AGE pour toutes les autres cessions.
Immatriculation : au RCS de Nevers
Pour avis.
AL580420851

AVIS

Par acte SSP du 18/01/2018 il a été constitué une EURL dénommée : CARRE POSE.
Siège social : 28 All Marcel Paul 58640 Varennes Vauzelles.
Capital : 1.000€.
Objet : carrelage, maçonnerie générale.
Gérant : M Ayik Mustafa,
28 All Marcel Paul 58640 Varennes Vauzelles
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
AL580420854

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/01/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EGP
Objet social : acquisition, gestion, exploitation par location ou autrement
Siège social : 3 rue Royale, 58500 Billy-sur-Oisy.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mme PEREIRA Emilie, demeurant 3 rue Royale, 58500 Armes
Clause d'agrément : Toutes mutations des parts sociales sont soumises à agrément
Immatriculation au RCS de Nevers
AL580420856

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 janvier 2018, à Cosne Cours- sur-Loire.
Dénomination : BOPAVERA.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 130 rue de Donzy, 58200 Cosne cours sur loire.
Objet : la société a pour objet la propriété, la gestion et, plus généralement, l'exploitation, par bail, location ou tout autre forme, de tout immeuble bâti ou non bâti que la société se propose d'acquérir, et toutes opérations financières, mobilière ou immobilière de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérance : Madame CLAIRE BOITEL 130 rue de Donzy 58200 Cosne cours sur Loire.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cosne cours sur Loire.
Claire Boitel
AL580420866

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Corancy en date du 22 janvier 2018, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI DG
Siège Social : Les 3 Soulins, Corancy (Nièvre)
Objet : acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers au moyen de capitaux propres ou d'emprunt
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
- Montant des apports en numéraire : 1 000 euros
- Montant des apports en nature : 0 euro
Gérance :
- Monsieur Christian DRU, demeurant 25 Grande Rue, Velars-Sur-Ouche (Côte d'Or)
- Madame Sandra GOUVERNET, demeurant 25 Grande Rue, Velars-Sur-Ouche (Côte d'Or)
Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant
AL580420874

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

YONNE

➜ NOMINATION

METTETAL CREATION

SAS au capital de 100.000 €uros
Siège social : Les Bideaux
89330 Verlin
448 298 802 R.C.S. Sens

L'AGO du 05/01/2018 a nommé M. Thomas METTETAL, demeurant 5 Les Renuées à Verlin (89330), Président de la société, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Philippe METTETAL.
AL890420918

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

SCAN 89

Société Anonyme
au capital de 60 979,60 euros
Siège social : 14 Place de l'Europe
89100 St Clément - 382 818 227 RCS Sens

Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 30 novembre 2017, Madame Armelle CHASSIN du GUERNY, demeurant à Sens (89100) 20 de la Pépinière, a été nommée en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Daniel DESPRES, révoqué par décision du Conseil du même jour.
Pour avis, Le Conseil d'Administration
AL890420952

C.P.H. TRANSPORTS

SARLU au capital de 10 000,00 €
Rue de Vauluisant
Z.I La Fourche au Sac
89190 Villeneuve l'archevêque
753 017 227 RCS Sens

Suivant Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Sens en date du 28/11/2017 la SELARL BCM, 24 rue d'Egleny 89000 AUXERRE, Administrateur Judiciaire, a été nommée en qualité d'administrateur provisoire de la société susvisée pour une durée de 6 mois avec pour mission de gérer et administrer la société avec les pouvoirs du dirigeant et de prendre toutes décisions qui s'imposent.
AL890420955

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ARKHAM

SARL au capital de 1000euros
9 rue du Général
Faidherbe 89500 Villeneuve sur Yonne,
801 041 187 RCS Sens.

Aux termes du PV de l'AGE du 01/11/2017, le siège social a été transféré au 44 rue du Molinel - 59000 Lille à compter du 01/11/2017. Modification des statuts en conséquence.
Mention au RCS de Sens.
AL890420668

SASU MILIE NATURE ET BIO

au capital de 100 euros,
immatriculé au RCS de Sens,
SIREN : 831 760 640 000 27

L'associé unique Amélie Demellier a décidé le 16 septembre de déplacer le siège social qui était à son domicile au 5 Rue Du Moulin, 89100 Courtois Sur Yonne à l'adresse de l'activité: 22 Rue De Brennus, 89100 Sens.
L'article 4 des statuts de la société a été modifié et le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.
AL890420801

EQUINOXE CONSULTANT

Aux termes d'une décision en date du 9 janvier 2018, l'associé unique de la société EQUINOXE CONSULTANT, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros ayant son siège social 2 Rue Michel Lepeletier de Saint Fargeau 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°753080894, a décidé de le transférer au 10 Rue de Douaumont 89000 Auxerre à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
Le Président.
AL890420872

BFT MESSAGERIE EXPRESS

Société à responsabilité limitée
à associé unique au capital de 5.000 €
Siège : 16 rue Charles Rolland 89550 Héry
505178236 RCS de Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 8 janvier 2018 prenant effet le même jour, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 9 rue du Bois Linard - 89250 Chemilly sur Yonne.
Pour avis, le gérant.
AL890420892

ROCHER ROUGE

SARL au capital de 10.000 euros
Siège social : 6 vallée de la Cure
le Moulin du Plateau
58230 Dun-les-Places
488 395 088 RCS Nevers

L'AGE du 28/09/2017 a décidé de transférer le siège social au 1 bis place Saint-Mamert 89000 Auxerre, à compter du 30/09/2017.
Gérants : Hélène GUIMATEAU et Hervé JEAN-LOUIS demeurant ensemble au 1 bis place Saint-Mamert 89000 Auxerre
Radiation du RCS de Nevers et immatriculation désormais au RCS d'Auxerre
AL890420910

JELIP

SC patrimoniale au capital de 1000 €
Siège social : 24/26, rue Rennequin
75017 Paris
442 178 794 RCS de Paris

L'AGE du 15/12/2017 a décidé de transférer le siège social de la société 6, grande Rue, 89100 Nailly, à compter du 15/12/2017
Objet : l'acquisition et la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières et immobilières
Durée : Jusqu'au 29/05/2101
Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Sens
AL890420912

GALEX 3M

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 ter, Route Nationale
89100 Rosoy
488 259 805 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 29 ter, Route Nationale, 89100 Rosoy au 123 rue Émile Zola 89100 Sens à compter du 01/06/2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. Le Président.
AL890420914

HOLDING ACC

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 118 000.00 €
Siège social :
ZI Route de Sauvigny le Bois
89200 Avallon
803 359 934 RCS Auxerre

Suivant décisions extraordinaires de l'associé unique du 01/01/2018, le siège social de la société a été transféré et l'article 4 des statuts a été modifié :
Ancienne mention :
Le siège social est fixé Route de Sauvigny le Bois – Zone Industrielle – 89200 Avallon.
Nouvelle mention :
Le siège social est fixé : 6 bis rue du Docteur Majnoni d'Intignano, 21121 Fontaine Les Dijon.
Dépôt légal au RCS de Dijon.
Pour avis,
le représentant légal.
AL890420925

AD2F

SCI au capital de 1000,00 Euros
10 rue de l'avenir - 89000 Auxerre
504047788 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/01/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 20 rue de la Passerelle, 89470 Monéteau à compter du 22/01/2018. Gérance : Monsieur Franck Pommier, demeurant 20 rue de la Passerelle, 89470 Monéteau Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre
AL890420954

AUX PETITS COCHONS

SARL au capital de 30 000 euros
Siège social : Impasse Sennepie
89100 Saint Clément
RCS de Sens 507 992 972

Le 15/01/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 1 bis, rue de la République - 89100 Saint Clément. Modification au RCS de Sens.
AL890420956

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

MPH HOLDING

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 19 quai des Sablons
89100 Sens
830 832 218 RCS Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22/11/2017, il résulte que le capital social a été augmenté de 599 000 € par apport en nature et création de 599 000 parts sociales nouvelles. Le capital social est donc fixé à 600 000 € divisé en 600 000 parts sociales. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
AL890420913

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, Notaire à MALIGNY, le 28 décembre 2017, il a été procédé :
1°) à la transformation de l'EARL «VALLET»

Immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le n° 539 505 198, dont le siège social est à MERE (89144), 2 rue du Crot de Maligny, en société civile d'exploitation agricole, sans création d'un être moral nouveau

2°) et à une augmentation de capital réalisée par voie d'apport en numéraire afin de le porter à la somme de TROIS CENT DIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (310.350,00 €). les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE

Pour avis et mention

Me TOPIN Notaire

AL890420926

SARL ARELCO

Par décision unanime du 29.12.2017, les associés de la SARL ARELCO au capital de 48.000 €, siège social à AUXERRE (89) 56 bis, av. J. Jaurès, 418 205 498 RCS AUXERRE, ont décidé d'augmenter le capital social de la société de 72.000 €, par création de 4.500 parts nouvelles de 16 € nominal chacune intégralement souscrites et libérées en numéraire. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 48.000 € ; NOUVELLES MENTIONS : Capital : 120.000 €

AL890420948

HB TRAVAUX PUBLICS - HBTP

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros porté à 120 000 €
Siège social :
Centre des Affaires des Brémonts
Bâtiment 3, lot n°6 - 89100 Paron
790 876 098 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 29/12/2017 a décidé d'augmenter le capital social de 112 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à huit mille euros (8 000 euros) - Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120 000 euros)

Pour avis - La Gérance

AL890420949

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 22/12/2017 concernant la société SNC LE BARTZ - VANCON. Il fallait lire:

321 103 749 RCS de Paris , les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris

AL890420928

LUCIN PRIMEURS

Rectificatif à l'annonce publiée dans TERRES de BOURGOGNE 89 du 01/12/2017 concernant LUCIN PRIMEURS. Il fallait lire : «l'AGE du 30.09.2017 a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 30.09.2017». Pour avis.

AL890420934

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 6 mars 2018 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation à **SAINT-AGNAN (89)**

27 Grande Rue de 90 m² environ, de **5 pièces principales**. Elevée sur rez-de-chaussée et d'un étage

Avec une **Cave** et un **Jardin**. Sur un **terrain de 10 a 29 ca**

Ce bien était OCCUPÉ au 5 août 2016 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 28.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,** Avocats à SENS (89100), 9 boulevard Maupéou -

Tél. : 03 86 65 81 35

VISITE sur place le Mercredi 21 février 2018

de 9 H 00 à 10 H 00

AL890420937

➜ MODIFICATION DE STATUTS

FORTIN FRANCIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège : 4 route de Joigny
89300 Looze - 489716217 RCS de Sens

Avis de transformation

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2017, l'assemblée générale de la société FORTIN FRANCIS a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 25 novembre 2017.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société à responsabilité limitée.

Nouvelle mention : société par actions simplifiée.

Administration :

Ancienne mention : Monsieur Francis FORTIN, gérant.

Nouvelle mention : Monsieur Francis FORTIN, président.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des trois-quarts des actionnaires présents ou représentés.

Mention sera faite au Rcs de Sens.

Le président

AL890420929

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173 - 89003 Auxerre Cedex

MAISON DE SANTE DE GUILLON

Société à capital variable
Société interprofessionnelle
de soins ambulatoires à capital variable
Capital statutaire 200 euros
Siège social : 2 rue de l'Abreuvoir
89420 Guillon
RCS Auxerre 792 543 928

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2017, l'Assemblée Générale a pris acte, conformément aux dispositions des statuts, de la cessation des fonctions de co-gérante de Madame Isabelle ENGELS à compter du 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale a par ailleurs décidé de remplacer, à compter du 31.12.2017, la dénomination sociale «MAISON DE SANTE DE GUILLON Société à capital variable» par «MAISON DE SANTE DE GUILLON ET DE L'ISLE SUR SEREIN» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

L'avis de constitution de la société a été publié dans TERRES DE BOURGOGNE, le 26 avril 2013 et au Bodacc le 03/05/2013.

Pour avis

La Gérance.

AL890420940

SCEV «DANIEL DAMPT JEAN DEFAIX»

Capital social : 424 620 €
Siège social : rue des Violettes Milly
89800 Chablis
RCS Auxerre 392 234 852

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2017, les associés ont décidé des points suivants à compter de cette même date :

· Précision sur le siège social : 1 chemin des Violettes - Milly - 89800 Chablis

· Cession de parts sociales : Libre aux coassociés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des ¾ des voix exprimées.

· Gérance : Monsieur Daniel DAMPT a démissionné de ses fonctions de cogérant à compter du 31/12/2017.

L'assemblée générale constate que Monsieur Vincent DAMPT, demeurant 19 rue de Champlain - 89800 Chablis et Monsieur Sébastien DAMPT demeurant 23 rue du Château - Milly - 89800 Chablis, ont été nommés cogérants pour une durée illimitée à compter du 31 décembre 2017.

Pour avis, La gérance.

AL890420953

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2017 fait à Sens, la société GALEX 3M, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 29 T Route Nationale - Rosoy 89100 Sens, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 488 259 805 a confié à la société ALICIA, SAS au capital de 100 euros, dont le siège social est 29 Ter RN6 89100 Rosoy,

immatriculée au RCS de SENS, sous le n° 829 363 654, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie situé à 29 Ter Route Nationale - Rosoy 89100 Sens; Pour une durée de 3 ans à compter du 01/06/2017 renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes d'égale durée, sauf dénonciation. Pour unique avis - Le locataire-gérant.

AL890420916

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2017 fait à Sens, la société GALEX 3M, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 29 T Route Nationale - Rosoy 89100 Sens, immatriculée au RCS de Sens sous le n° 488 259 805 a confié à la société ALICIA, SAS au capital de 100 euros, dont le siège social est 29 Ter Route Nationale 6 89100 Rosoy, immatriculée au RCS de Sens, sous le n° 829 363 654, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie situé à 33 rue Carnot 89500 Villeneuve sur Yonne; Pour une durée de 3 ans à compter du 01/06/2017 renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes d'égale durée, sauf dénonciation. Pour unique avis - Le locataire-gérant.

AL890420917

CHATEAU DE SERMIZELLES

La location gérance du fonds de commerce de location de logement, gites sis et exploité au :

3 Grande Rue, 89200 Sermizelles

Confiée par acte sous seing privé en date du 01/03/2014 par M. MAZERON YVES, demeurant 11 Avenue du Parc, 89440 L'Isle-sur-Serein à Chateau de Sermizelles, SARL au capital de 1000 euros, ayant son siège social 3 Grande Rue, 89200 Sermizelles, 800 977 688 RCS d'Auxerre, a pris fin le 08/01/2018.

Pour avis,

AL890420932

EARL DES GRAVONS

Earl au capital de 215.029,34 €
Siège : 4 chemin des Gravons
89300 Paroy Sur Tholon
343127098 RCS de Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2017 a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Christian Chaumartin qui prendront fin au 31 décembre 2017 et a nommé M. Laurent Chaumartin, demeurant à Paroy sur Tholon (Yonne), 8 chemin des Gravons, auxdites fonctions, à compter du 1er janvier 2018.

Pour avis, la gérance.

AL890420939

➜ NON DISSOLUTION

EURL ETA COLLIGNON

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5.000 €
Siège : 12 chemin d'Auxerre
Bleury 89110 Poilly Sur Tholon
808188395 RCS de Sens

Aux termes d'une décision en date du 4 janvier 2018, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L 223-42 du code de commerce.

Pour avis, la gérance.

AL890420909

SOLIDI

Société à responsabilité limitée
au capital de 12.000 euros
Siège social : 13 Avenue de Chablis
89144 Ligny le Châtel
802 362 491 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 08 avril 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL890420930

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

PONSARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 place de la Mairie
89800 Chichee
RCS Auxerre 803 811 967

Aux termes d'une décision en date du 16 janvier 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance.

AL890420933

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

MASTEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622 €
Siège social : Boulevard de Verdun
ZAC Saint SiméoN 89000 Auxerre
408 300 465 R.C.S. Auxerre

Aux termes du procès-verbal du 15/11/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/11/2017 et sa mise en liquidation.

L'Assemblée générale a nommé comme Liquidateur Monsieur Eric BERCET demeurant 7, rue du Bois Pied de Loup 02760 Holnon avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Boulevard de Verdun ZAC Saint Siméon - 89000 Auxerre adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Auxerre.

AL890420923

MASTEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622 Euros
Siège social : Boulevard de Verdun
ZAC Saint Siméon 89000 Auxerre
408 300 465 R.C.S. Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/11/2017, les Associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion au Liquidateur de son mandat et constaté la clôture définitive des opérations de liquidation à compter du 15/11/2017. Radiation au RCS de Auxerre.

Pour avis

Le Liquidateur

AL890420921

CHATEAU DE SERMIZELLES

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 3 Grande Rue
89200 Sermizelles
800 977 688 RCS d'Auxerre

L'AGE du 17/01/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. VIALA Pierre, demeurant 2 La Patte d'Oie, 89200 Givry, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Modification au RCS d'Auxerre.

AL890420931

GAEC DU TOIT À L'ÂNE

GAEC agréé par le comité départemental d'agrément de l'Yonne
GAEC au capital de 142 082,48 euros
Siège social : 89200 Tharot
327 511 721 RCS Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur - Prorogation

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2017, les associés ont décidé : - La prorogation de la durée de la société pour une durée expirant le 31 décembre 2020.La dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date. - Il a été mis fin aux fonctions des gérants et les fonctions de liquidateur seront exercées par M. Jean-Luc Larché et M. Thierry Larché demeurant tous deux à Tharot (Yonne). Ceux-ci auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, à Tharot (89200). Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation et à la prorogation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL890420938

les avocats

Gérard Abib
Avocat au Barreau
10, rue Edmond Rostand
13006 Marseille

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant A.G.E. en date du 31/12/2017, enregistrée au S.P.F.E. AUXERRE 1 le 09/01/2018, Dossier 2018 00727, référence 2018 A 00010, l'associée unique de la S.A.S. SELIM KEBAB au capital de 500 €, dont le siège social est 12, avenue Gambetta – 89300 Joigny, immatriculée au RCS SENS sous le n° 790 120 265, a décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 31/12/2017 et de nommer, en qualité de liquidatrice, Madame Melek ATASOY demeurant 5, rue Montaigne – 89300 Joigny, et de fixer au 5, rue Montaigne – 89300 Joigny, le siège de la liquidation.

AL890420950

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 janvier 2018 à Villiers-Saint-Benoit il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : ETA ROY

Forme : Société à responsabilité limitée

Objet : Réalisation de prestations de travaux agricoles. Et accessoirement : travaux publics, terrassement et location de matériels

Capital social : 30 000 euros

Siège social : 41 rue Augustin Boyer - 89130 Villiers-Saint-Benoit

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Gérant : Jérôme ROY demeurant 41 rue Augustin Boyer - 89130 Villiers-Saint-Benoit

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d' Auxerre (Yonne)

Pour avis et mention, le gérant.

AL890420908

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du **13 janvier 2018**, a été constitué une société civile aux caractéristiques suivantes :

Objet principal : acquisition, vente, propriété, administration d'un patrimoine immobilier et mobilier.

Dénomination : **RÈ-PET'**

Siège social : **28 avenue Georges Pompidou - 89100 Sens.**

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital social : 30,00 EUR divisé en 30 parts, de un (1) euro chacune.

Les apports sont en numéraires.

Sauf entre associés, les cessions de parts sont soumises à agrément préalable.

Co-gérants :

- Madame Clotilde Juliette Marie-Laure **TATAT**, demeurant à Sens (89100), 1 rue Pasteur

- Monsieur Emmanuel Jean Georges **ARNAUD**, demeurant à Saligny (89100), Ferme des Saints-Pères

- Monsieur Christophe Raymond Henri DUGROSSY, demeurant à Sens (89100), 11bis rue Benoit Voisin

. **La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.**

AL890420922

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 janvier 2018, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Dénomination sociale : Scea Carré - Bounon.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural.

Capital social : 76 300 euros.

Siège social : Oudun - 89440 Joux la Ville.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports: Apports de biens meubles en nature pour un montant net de 56.300 euros, et de numéraire pour un montant de 20.000 euros. Gérant : Éric Carré, demeurant 4 Chemin des Cometières, 89440 Joux la Ville.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un fondateur.

AL890420924

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/01/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : Global ressources Services

Objet social : Outsourcing, assistance au recrutement, délégation de personnel en régie

Siège social : 09 Place Charles Lepère -89 000 Auxerre, 89000 Auxerre.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Président : Mme Tarde Khamsavanh, demeurant 85 rue Gabriel Peri, 78420 Carrières-sur-Seine

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre d'action détenue

par celui-ci

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL890420935

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/11/2017

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI ORTOLE

Forme : SCI

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : La Tuilerie 89130 Villiers St Benoit

Capital : 1.000,00 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément

Gérance : MR ORTOLE Bruno, demeurant 43 Rue Guy Môquet 75017 Paris

La société sera immatriculée au R.C.S de Auxerre.

AL890420936

Office notarial
LENDAIS & Associés,
Notaires à Villeneuve sur Yonne (Yonne),
8 Quai du Commerce.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la SCP« Lendais & Associés », titulaire d'un office notarial à Saint Martin d'Ordon (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 11 janvier 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : SCI VALLEE.

Le siège social est fixé à : Saint Martin d'Ordon (89330), 3 Lieudit Les Bouviers .

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Madame Katy VALLEE, demeurant Saint Martin d'Ordon (89330), 3 lieudit Les Bouviers.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis

Le notaire.

AL890420941

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/11/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : A D S

Siège social : 47 Boulevard du Nord, 89300 Joigny

Forme : SARL

Sigle : A D S

Capital : 2000 €

Objet social : étude de déploiement d'équipement de point de vente ainsi que la vente la maintenance et l'installation de matériels s'y rapportant

Gérance : Monsieur MEHDI SANDLI, 52 Rue Carnot, 93230 Romainville

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL890420943

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Laroche-Saint-Cydroine en date du 18/01/2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE VENET SEBASTIEN,

Siège Social : 53 bis rue Pasteur, Laroche-Saint-Cydroine (89400)

Objet : Plâtrerie traditionnelle, Isolation, Maçonnerie

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2.000 euros

Président : Monsieur Sébastien VENET, demeurant 53 bis rue Pasteur, Laroche Saint Cydroine (89400),

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL890420944

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/01/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : ART ET PEINTURE

Siège social : 66 Rue Georges Brassens, 89240 Chevannes

Forme : SAS

Nom commercial : ART ET PEINTURE

Capital : 1000 Euros

Objet social : Peinture, ravalements, revêtements des sols et des murs, ite, plâtrerie, vitrerie, nettoyage Président : Madame Chloé Chapot demeurant : 66 Rue Georges Brassens, 89240 Chevannes élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL890420947

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 10/01/2018 il a été constitué une société ayant pour :

Dénomination : PARIS FOOD

Forme : SARL

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans

Objet : restauration rapide, pizza

Siège : 16, rue de Paris 89200 Avallon

Gérant : Monsieur HAMROUN Salah, 11 avenue Nelson Mandela 93290 Tremblay En France.

Clause d'agrément : Toute cession à un tiers est soumise à agrément. La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre

AL890420958

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18 janvier 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI ICAUNAISE

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 2 allée de Vaucorbon 89000 Auxerre

Objet : L'acquisition et la cession de tous terrains et biens immobiliers.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 €

Gérant : M. Michel JOUY, demeurant 8 rue des Acacias 77171 Léchelle

Transmission des parts : Les cessions sont soumises à agrément.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Pour avis.

AL890420960

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

Les vieux biclous reprennent du service

Lilian Bonnard, jeune Dijonnais passionné de mécanique, a créé un service de réparation et de restauration de vélos anciens.

D'ici quelques mois, le soleil sera enfin de retour. Et la tentation de ressortir son vieux vélo se fera plus présente.

Mais justement, ce vieux vélo est il en état de rouler ? Qu'il s'agisse de la vieille bécane familiale, endormie sous une épaisse poussière au fond de la grange, ou du vélo laissé, après sa dernière sortie, dans le garage avec ses pneus crevés, un petit entretien s'impose.

Ces modèles, qui datent d'un autre temps, n'ont plus à prouver leur fiabilité et leur robustesse. Mais à qui les confier ? Un marchand de cycle acceptera-t-il de prendre en charge votre vieille monture ? Une maintenance parfois complexe, des pièces difficiles à trouver... l'intervention risque de ne pas s'avérer rentable pour l'artisan.

C'est dans ce contexte que Lilian Bonnard a créé son entreprise. Ce jeune dijonnais de 26 ans, passionné depuis son plus jeune âge par la mécanique ancienne, a lancé en septembre dernier une activité de réparation et de restauration de cycles. Et pour faciliter la tâche des cyclistes de l'agglomération dijonnaise, Lilian a imaginé un service incluant le déplacement à domicile. *«Les clients m'appellent et je me déplace chez eux. Après le diagnostique et le devis, je récupère leur vélo à réparer, et l'apporte à mon atelier»*, explique-t-il.

Une prestation qu'il assure avec un véhicule pour le moins original et rare de ce côté des Alpes : un triporteur Piaggio équipé d'un porte-vélo.



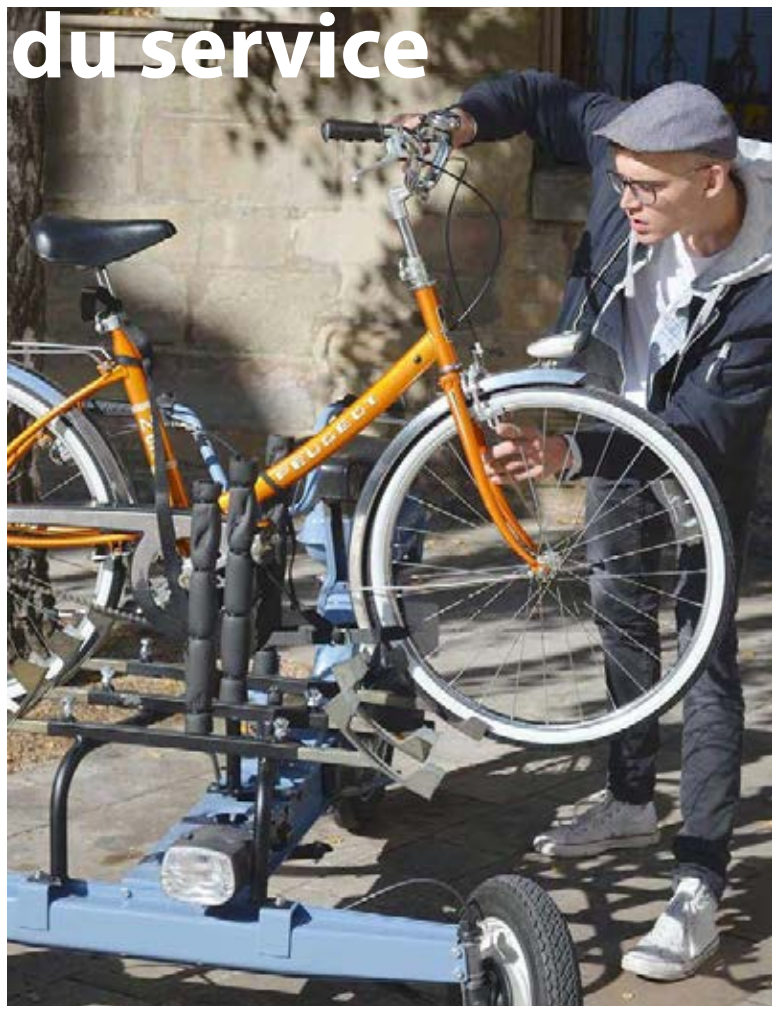
Un exemple de trésor que Lilian peut dénicher. Ce vieux Peugeot couvert de rouille et cette remorque "tout confort" équipée de suspension...

Dans son atelier situé sur les hauteurs de Dijon, de nombreuses pièces attendent sagement de prendre place sur le vélo malade. Elles ont été acquises neuves auprès de fournisseurs spécialisés, ou accumulées au fil du temps par Lilian. Crevaison, freins défectueux, chaîne cassée... Lilian se charge de tout. Et une fois la réparation terminée, il rapporte le vélo à son propriétaire.

Restauration sur-mesure

En marge de cette activité grand public, Lilian Bonnard s'est également spécialisé dans la restauration de cycles anciens. Sous ses mains expertes, les vélos plus fatigués, voire de collection, sont remis à neuf et vont reprendre du service. Ses restaurations personnelles, sur la base de vélos des années 1920 à 1980 récupérés ici ou là, sont régulièrement commercialisées pour des sommes très abordables. Une prestation sur-mesure qu'il étend également aux Solex, Mobylettes et motos de petite cylindrée. Avis aux amateurs qui ne sauraient quoi faire de ces vieux deux roues qui encombrent parfois leurs maisons, mais qui méritent mieux qu'une mort lente sous la rouille.

FD



À l'aide de son triporteur Piaggio, Lilian Bonnard prend en charge les vélos à réparer directement chez ses clients.



Élément très rare de nos jours, l'attelage de la marque Choillot, très connue autour de Dijon pour ses remorques à vélo.



Roue à bâton de BMX, vélo de cross à suspension et rollers à quatre roues... un morceau d'années 80.



Réparé et rééquipé de nombreuses pièces neuves, ce vélo est quasiment prêt à reprendre du service pour au moins cinquante ans.



Contrairement à ce que laisse penser cette enseigne, les vieilles mécaniques sont bien bichonnées et non charcutées.



Quelques motos et cyclos d'un autre temps, en cours de restauration.



Ce cadre de marque Super Royal a été fabriqué à Dijon, sans doute par l'usine Lapierre.